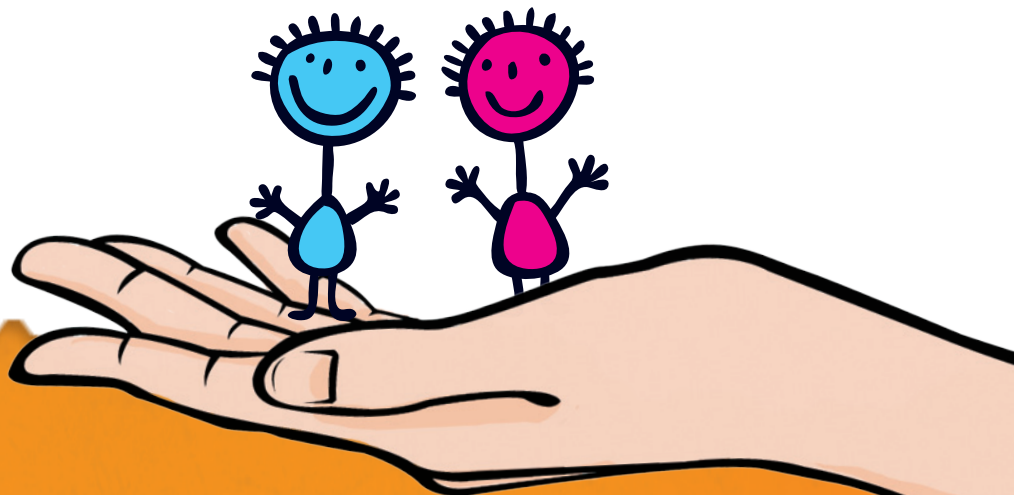


L'enfant exposé à la violence conjugale

Son vécu
Notre rôle

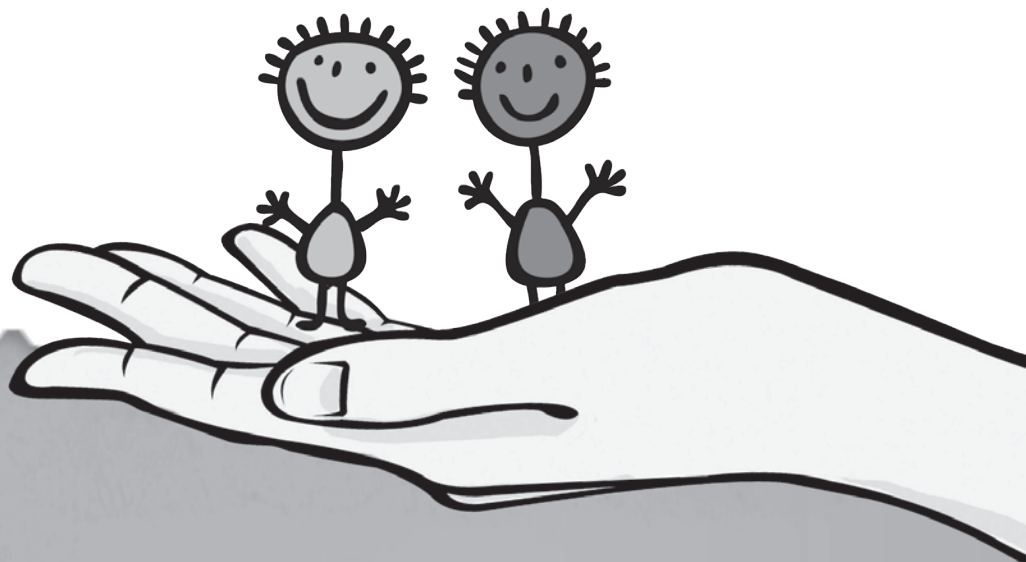
L'enfant, une éponge...



L'enfant exposé à la violence conjugale

Son vécu
Notre rôle

L'enfant, une éponge...





Auteure

LOUISE PARADIS,
anthropologue médicale

Collaboratrices

Louise Arseneault, B.S.S.

Christiane Lampron, M.S.S.

Geneviève Lessard, Ph. D.

France Paradis M.D. M.Sc.

Conception graphique et illustrations

Sabrina Nadeau, graphiste

Révision linguistique

Josée Côté, révision et rédaction françaises

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISBN : 978-2-89496-448-4, version imprimée

ISBN : 978-2-89496-449-1, version PDF

Cette publication a été versée dans la banque Santécom.

Ce document est disponible en version électronique à l'adresse www.dspq.qc.ca, section Documentation, rubrique Publications.

Pour obtenir une copie papier de ce document, veuillez adresser votre demande aux :

Centre de documentation

Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale

2400, avenue D'Estimauville

Québec (Québec) G1E 7G9

Téléphone : 418 666-7000, poste 217

Télécopieur : 418 666-2776

Courriel : cdocagence03@ssss.gouv.qc.ca

Référence suggérée

PARADIS, Louise. *L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Québec, Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, 2012, 131 pages.

Note : Bien que les hommes puissent être également victimes de violence conjugale, le présent document traite exclusivement des situations où les femmes en sont victimes. Cela explique l'emploi des appellations plus particulières de « mères victimes » et de « pères ou conjoints aux comportements violents ». De plus, étant donné que la majorité des personnes travaillant auprès des enfants exposés à la violence conjugale sont des femmes, le féminin sera employé dans le présent document.

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

© Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale



Remerciements

**Nous remercions chaleureusement
les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires :**

Annie Cotton, intervenante sociale au CSSS Québec-Nord

Rh a Delisle, travailleuse sociale au CSSS Vieille-Capitale

Lorraine Juneau, reviseure au Centre jeunesse de Qu bec - Institut universitaire

Genevi ve Lessard, professeure   l' cole de service social de l'Universit  Laval et directrice du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

Val rie Meunier, directrice du Groupe d'aide aux personnes impulsives (GAPI)

V ronique Paradis, coordonnatrice de la Table Carrefour Violence Conjugale Qu bec-M tro jusqu'en 2011

Patricia Saint-Hilaire, animatrice chez Espace pour les Droits des Enfants de la r gion de Qu bec

Mise en contexte



La Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale (1995) a mis en évidence l'importance d'aider les enfants exposés à la violence conjugale. Depuis près de 15 ans, la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale a priorisé cette problématique et coordonne un projet pilote intitulé « Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale : projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec ». Ce projet prend son origine dans les constats d'un groupe de travail régional composé d'intervenantes jeunesse travaillant auprès d'enfants exposés à la violence conjugale. Ces constats ont été validés auprès d'une centaine d'intervenantes de différents secteurs, réunies en 13 groupes de discussion. Deux recensions d'écrits ont été réalisées, l'une portant sur la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale et les facteurs de protection, et l'autre sur les stratégies d'intervention. Ces recensions sont disponibles dans le site Internet de l'INSPQ, section Publications. À la demande des personnes rencontrées lors des groupes de discussion, trois activités et cahiers de formation ont été développés et offerts, jusqu'à ce jour, à plusieurs centaines d'intervenantes. Le présent document reprend certains éléments des trois cahiers tout en ajoutant des informations. Son contenu a été validé par plusieurs personnes compétentes dans le domaine de la violence conjugale.

Difficulté d'aborder la question de la violence conjugale

- En ignorant la présence de violence conjugale, il est impossible de reconnaître les cas d'enfants exposés à cette violence, laissant ainsi vivre ces derniers dans un climat de peur et de terreur qui nuit à leur développement.
- On peut croire à tort que les besoins des enfants exposés à la violence conjugale sont les mêmes que ceux de la mère ou minimiser l'impact de la violence sur les enfants lorsqu'ils n'ont pas été directement violentés.
- De nombreuses intervenantes vivent des malaises lorsqu'elles reconnaissent des cas d'enfants exposés à la violence conjugale; elles pensent aussi aux suites à donner à cette reconnaissance.

Mises en garde

- L'utilisation de ce document ainsi que toute intervention en violence conjugale sont à proscrire en présence du conjoint aux comportements violents.
- La remise de documentation en violence conjugale représente un risque pour la femme si le conjoint en prend connaissance.
- La médiation et les thérapies familiales sont contre-indiquées dans les cas de violence conjugale.



Table des matières

SECTION 1	L'histoire d'Annie, la mère de...	9
1.1	Compréhension du processus de victimisation.....	15
1.1.1	Socialisation victimisante	15
1.1.2	Vécu de violence	16
1.1.3	Attitudes victimisées	17
1.2	Compréhension du phénomène de la violence conjugale.....	19
1.2.1	Définition de la violence conjugale selon la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (québec 1995)	19
1.2.2	Statistiques.....	19
1.2.3	Conflit, colère et agressivité : non-synonymes de violence conjugale.....	20
1.2.4	Facteurs associés à la violence conjugale	21
1.2.5	Caractéristiques des conjoints aux comportements violents : quelques pistes d'identification.....	22
1.2.6	Comportements possibles du conjoint ayant un problème de violence conjugale.....	23
1.2.7	Formes de violence conjugale.....	24
1.2.8	Les formes de violences exercées par le conjoint auprès de l'enfant exposé à la violence conjugale	26
1.2.9	Cycle infernal de la violence conjugale	26
1.2.10	Étapes traversées par une femme vivant de la violence conjugale.....	30
1.2.11	Principales raisons pour rester dans un contexte de violence conjugale	31
1.2.12	Trois principales raisons qui conduisent une femme à quitter définitivement une situation de violence conjugale	32
1.3	Particularités	33
1.3.1	Particularités du vécu de violence conjugale en milieu autochtone	33
1.3.2	Particularités du vécu des femmes immigrantes	33
1.3.3	Particularités du vécu des femmes vivant en milieu rural	34
SECTION 2	Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale	35
2.1	Jeu du vrai ou faux	36
2.2	Exposition à la violence conjugale : un problème important	38
2.3	Reproduction intergénérationnelle.....	39
2.4	Cycle de la violence vécu par les enfants exposés à la violence conjugale.....	40
2.5	Émotions vécues par les enfants exposés à la violence conjugale.....	41
2.6	Réalité des enfants exposés à la violence conjugale ⁴⁴	41
2.6.1	Enfants vivants avec le secret	41
2.6.2	Enfants vivants des conflits de loyauté	41
2.6.3	Enfants vivant dans la crainte et la terreur	42
2.6.4	Enfants vivants dans un contexte basé sur la domination et l'agressivité	42
2.7	Concomitance : violence conjugale et maltraitance	43

2.8	Perturbations des rôles familiaux dans un contexte de violence conjugale.....	43
2.8.1	Attitudes possibles du conjoint.....	43
2.8.2	Conséquences sur la dynamique familiale.....	46
2.8.3	Tactiques de pouvoir et de contrôle sur une femme, affectant son rôle de mère	49
2.8.4	Rôles possibles adoptés par les enfants.....	50
2.9	Stratégies de survie	52
2.10	Conséquences de l'exposition à la violence conjugale	53
2.10.1	Stress et développement du cerveau.....	60
2.10.2	Perturbation du sommeil	60
2.10.3	Symptômes communs entre le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et le syndrome post-traumatique (SSPT) dû à l'exposition à la violence conjugale	61
2.11.1	Besoins des enfants	62
2.11.2	Facteurs de protection	64
SECTION 3 L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère.....		67
3.1	Intervention basée sur des principes incontournables	68
3.2	Difficultés à reconnaître les cas d'enfants exposés à la violence conjugale	68
3.2.1	Difficultés sur le plan social	68
3.2.2	Difficultés sur le plan familial	68
3.3	Réactions de l'enfant et soutien à lui offrir selon son âge	69
3.3.1	Stade prénatal	69
3.3.2	De la naissance à deux ans.....	69
3.3.3	Enfants d'âge préscolaire.....	70
3.3.4	Enfants d'âge scolaire (6 à 11 ans).....	71
3.3.5	Adolescents.....	73
3.4	Impacts du premier contact auprès de l'enfant et de la mère.....	74
3.5	Processus d'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère.	75
3.5.1	intervention avant le dévoilement.....	76
3.5.1.1	Auprès de l'enfant	76
3.5.1.2	Auprès de la mère	78
3.5.2	intervention lors du dévoilement	81
3.5.2.1	Auprès de l'enfant	81
3.5.2.2	Auprès de la mère	88
3.5.3	intervention après le dévoilement.....	102
3.5.3.1	Auprès de l'enfant	102
3.5.3.2	Auprès de la mère	107
SECTION 4 Les suppléments.....		115
4.1	Supplément 1 : Facteurs qui affectent le rôle parental de la mère	116
4.2	Supplément 2 : Exercice pour identifier les stratégies d'adaptation	121
4.3	Supplément 3 : Lectures suggérées	122
4.3	Notes de bas de page	124

L'ENFANT,

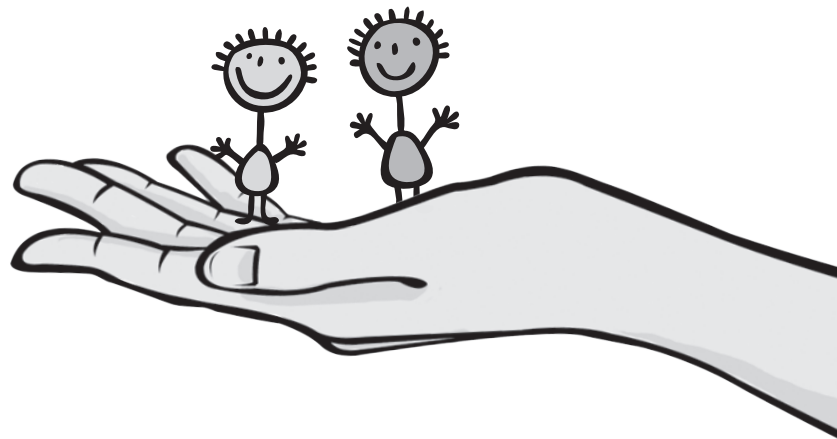
CETTE ÉPONGE QUI SE NOURRIT DE CE QU'IL VOIT

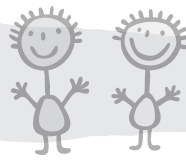
ET REÇOIT DE SES PARENTS

SECTION I

L'histoire d'Annie, la mère de...

L'enfant, une éponge...





Mon nom est Claude et je suis l'un des enfants d'Annie. Durant notre dernier déménagement, j'ai découvert le journal de maman. Je vous en présente un extrait pour que vous compreniez notre situation.

LA VIOLENCE EN HÉRITAGE

J'en suis à ma troisième tasse de café et à ma cinquième cigarette, que je fume en cachette. Denis est à la veille d'arriver à la maison. Je regarde autour de moi, tout est propre, on pourrait manger par terre tellement le plancher brille. Les chaises sont droites, la table est mise, comme Denis l'aime, rien ne manque. J'ai même pris la recette de sa mère pour faire le bœuf bourguignon qui mijote. Je regarde par la fenêtre et je remarque qu'il fait beau; l'été arrive à pas de géant et je n'ai pas le temps de mettre les pieds dehors, j'ai trop de travail à la maison même si les garçons sont très disciplinés. Ce sont pourtant de si jeunes enfants!

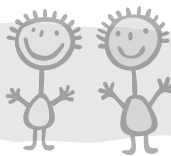
Ça me rappelle ce que maman nous disait : « Soyez sages, car papa arrive de travailler et il a eu une grosse journée. » Je me sens seule et triste. Depuis quelque temps, je n'ose même pas aller chez ma mère ou chez mes sœurs. Selon Denis, ça a l'air que, dans ma famille, personne ne l'aime...

Comment en suis-je arrivée là?

Ma mère était toujours à la maison, une guenille dans la main, et elle frottait tout le temps. Comme moi, d'ailleurs. Elle me répétait : « Les hommes aiment quand la maison est propre et que leur femme s'est faite belle pour les attendre. » Pourtant, lorsque j'étais petite, je m'étais promis de ne jamais faire comme elle. J'ai fait des études, même si mes parents me disaient toujours : « Une femme instruite, ça éloigne les hommes. » J'avais un groupe d'amis qui me soutenait, des garçons et des filles de l'université.

Je me souviens que, les fins de semaine, j'étais la première à être prête pour aller veiller. On allait souper ensemble au restaurant et après on traversait à la disco. C'est comme ça que j'ai rencontré Denis. Comme il était beau! Il est devenu mon amoureux; je le trouvais doux et attentionné. Quelques mois plus tard il décidait qu'on devait prendre un appartement ensemble. Je n'étais pas prête à m'en aller vivre avec quelqu'un, même si je l'aimais à la folie. J'étais trop bien avec ma coloc Maryse, ma meilleure amie, mon amie de toujours. Je voulais profiter de la vie.

Lorsque j'ai dit à Denis que je préférais attendre un peu et que je n'étais pas prête à déménager avec lui, je suis restée figée sur place. L'homme que j'adorais s'est transformé. Il m'a crié des mots horribles et blessants. Ensuite, il m'a crié : « Je t'aime à la folie, je ne peux pas vivre loin de toi et,



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

si tu ne viens pas en appartement avec moi, tout est fini entre nous. » Je me sentais mal, j'étais mêlée, mais je l'aimais et je voulais tant lui faire plaisir. Je me disais que l'amour était plus important que l'amitié et que, de toute façon, je pourrais quand même voir mon amie.

Aussitôt que j'ai accepté sa proposition, il est redevenu le garçon charmant et doux que je connaissais. Il m'a retenue longuement entre ses bras et s'est excusé : « Sincèrement, ces mots sont sortis de ma bouche sans que je réfléchisse. C'est parce que je t'aime trop et que je te veux tout à moi! » Ça m'a fait plaisir et ça m'a complètement rassurée, moi qui déteste tant les chicanes. Elles me rappellent trop mon enfance quand mon père criait et menaçait ma mère.

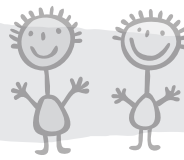
Quelques mois après que nous ayons emménagé ensemble, j'ai trouvé un travail dans une boîte de communication et je filais le parfait bonheur. J'aimais Denis, il m'aimait, il avait « une belle job », moi aussi, et, comme disait Denis : « Notre groupe d'amis n'est plus nécessaire, on est trop bien, nous deux ensemble! » La fin de semaine, nous regardions la télé et nous sortions rarement. Denis, lui, n'avait pas abandonné ses amis et il s'est mis à sortir une fin de semaine sur deux avec eux. Il arrivait tard et se faisait à manger à trois heures du matin. Bien sûr, c'est moi qui ramassais le lendemain. J'ai essayé de lui en parler, mais il a piqué toute une colère. La première fois que je n'ai pas touché à la vaisselle sale, il ne m'a pas parlé pendant deux jours. Je me sentais mal, je me posais des questions, je n'avais pourtant rien fait de grave. Peut-être que je n'aurais pas dû le provoquer...

Lorsque je suis tombée enceinte de Nathaniel, il n'était pas question de faire garder le bébé pour aller travailler, il a fait les comptes et décidé que : « c'est plus payant que tu restes à la maison » et que : « une mère doit toujours être auprès de ses enfants ». Je ne voyais pas les choses de la même façon, mais je n'ai pas dit un mot pour éviter une autre chicane. Il m'a finalement convaincue. Les larmes aux yeux, j'ai donné ma démission au travail. Mes supérieurs étaient très surpris, car j'étais une des meilleures collaboratrices dans la boîte et, selon eux, j'avais beaucoup d'avenir chez eux.

Après cet épisode, Denis est redevenu très gentil. Je lui demandais parfois de « garder » le bébé. Il répondait toujours : « qu'il était fatigué, qu'il ne connaissait rien des bébés... » Petit à petit, j'ai dû arrêter de voir mes amis et surtout, ma meilleure amie Maryse qui, selon lui, était : « une fille facile qui m'entraînait dans des aventures avec des hommes! » Je ne voulais pas le rendre jaloux et j'ai arrêté de voir mes amies, surtout Maryse.

Le deuxième bébé, c'est lui qui le voulait; moi, j'avais l'espoir de retourner au travail, j'avais tellement étudié pour réussir à rentrer dans cette boîte de communication, mais il n'était pas question que j'en parle.

Maintenant, chaque fois que j'aborde le sujet, il se fâche et j'ai peur de lui. Une fois, il était tellement en colère qu'il a défoncé le mur avec son poing. Je pense que maintenant j'en ai fait mon deuil.



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

Je pense souvent à maman et à son éternelle guenille! Denis ne supporte pas que les choses soient déplacées à la maison, qu'il y ait de la poussière sur les meubles, tout doit être rangé et propre, et les garçons aussi...

C'est d'ailleurs pour ça que je reste à la maison pendant que lui, il travaille.

Est-ce que c'est ça le bonheur?

« Je viens tout juste de laver le plafond de la cuisine, qui, selon Denis, avait grand besoin de se faire rafraîchir. Je me sers un café, Denis arrive. C'est là que tout a éclaté; il m'accuse d'être paresseuse, que lui travaille comme un déchaîné pour faire vivre sa famille convenablement, que je n'ai aucune reconnaissance pour ce qu'il fait pour nous et qu'il est bien mal pris avec une femme comme moi insignifiante, pas sexy, mais qu'il n'a pas le choix parce qu'il est marié avec moi et que c'est le pire choix qu'il ait fait de sa vie. Je ne comprends pas trop ce qu'il essaye de me dire, mais je n'ose pas le contredire. Je sens qu'il faut que je me taise. Je ne me sens plus là, j'ai le fixe. C'est comme si mon corps était là, mais sans son esprit. Je perçois à peine sa respiration haletante qui dénonce sa rage. Mon silence semble alors l'agacer. Par mesure de survie, j'émerge de ma léthargie et je crois entendre de sa propre voix que s'il me traite comme il le fait (je ne sais pas de quoi il parle ayant perdu des bouts), c'est pour le bien de notre couple et que c'est moi qui le provoque. J'ai juste à faire comme du monde et à l'aimer comme il faut... »

On ne reparlera pas de l'incident d'hier. Il n'est pas question pour moi d'attiser le feu qui dort en lui. C'est un homme, et les hommes n'aiment pas les reproches.

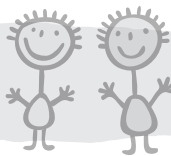
J'ai quand même senti qu'il voulait comme s'excuser en m'invitant au restaurant le samedi suivant.

Sachant que j'adore les crevettes, il me fait bien comprendre que c'est lui qui pourvoit à mes besoins et que je dois choisir un mets moins cher que le sien. Vous devinerez qui a mangé les crevettes...

Après notre sortie de ce fameux samedi, je n'ai pas d'autre choix que de respecter mon devoir conjugal; devoir qui est de plus en plus pénible, heureusement de plus en plus rare. Je ne suis pour lui qu'un défoulement sexuel. J'évite de parler d'affection, absente j'en ai peur, de notre relation.

Je garde bon espoir, on ne peut pas bâtir une famille sans avoir un bon fond. Ne serait-ce que pour mes enfants, je continuerai d'espérer dans mon couple.

J'ai tenté d'en parler à ma mère, du fait que je ne me sens pas heureuse, mais comme elle m'a dit: « Ton mari est super fin avec ton frère, il l'a aidé à construire sa maison, je ne comprends pas où est le problème... »



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

Le lundi suivant, c'est vrai que le spaghetti n'était pas assez salé; il a éclaté. « Si t'es pas capable de me faire un repas acceptable, à quoi tu sers??? »

« Ben, je m'occupe bien des enfants... »

« Ben oui, t'en fais des tapettes, t'es couves trop, ils sont incapables de se faire à manger tout seul... »

J'ai un peu compris qu'il voulait que je m'occupe que de lui, pas des enfants... ou que de toute façon, n'importe quoi que je fasse, je n'étais pas correcte. Il s'est mis à bouder. Il faisait pitié.

Le lendemain, il m'a été impossible de frotter l'argenterie de la mère de Denis; je faisais de la fièvre. Fou de rage, Denis a détruit ce que j'avais de plus précieux au monde : la photo de noces de mes grands-parents, datant de 1921. Cette photo représentait toutes mes croyances, mes espérances, mes aspirations face à la relation de couple qui, pour moi, devait exister, si ce n'était avec Denis, dans un monde meilleur... Une fois de plus, j'ai senti l'urgence de me taire, de garder en silence ma peine et mon désespoir. Sortie de ma torpeur, j'ai réalisé mes blessures.

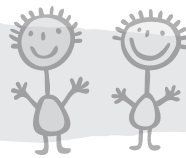
Dans sa fureur, Denis avait fait éclabousser de nombreux morceaux de vitres, qui se sont retrouvés dans mes cheveux, dans mon cou et dans mon œil droit.

Il m'a soignée, disant qu'un milieu hospitalier ne pourrait me soigner comme il faut. Que lui seul savait ce qui était bon pour moi, étant mon mari.

Le contredire était au-dessus de mes forces. Cette accalmie m'a fait espérer une relation plus harmonieuse, un revirement de situation et que jamais, au grand jamais, on ne retournerait en arrière.

J'ai eu tort, car aussitôt mes cicatrices dissimulées (vive le fond de teint), j'ai fait la bêtise d'omettre de laver le plancher de cuisine cette journée-là. Pourtant, je connaissais son exigence face à la propreté de la maison. Je n'aurais pas dû négliger cet aspect; étant avertie. Il était facile de prévoir sa réaction. Il a attendu que je sois endormie. Quand il a mis ses mains autour de ma gorge, je ne pouvais plus respirer.

J'ai fait semblant de rêver, j'étais totalement paniquée... Il a lâché la pression sur mon cou et j'ai fait semblant d'être morte... pour ne pas qu'il recommence. À partir de ce moment, j'ai commencé à me poser des questions; des questions sur mon couple, sur l'amour, la complicité, l'amitié, et je me suis dit : « C'est vraiment ça la vie que je veux vivre le restant de mes jours avec cet homme? »



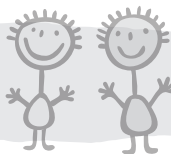
Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

Je me rends compte que j'ai peur de Denis, de ses réactions, de son silence menaçant, de ses crises de jalousie. Je me demande parfois pourquoi je ne le quitte pas. Mais je l'aime et il est un très bon père avec les garçons. Il fait beaucoup d'activités avec eux. La fin de semaine, il les amène faire du sport et manger au resto. La semaine, c'est moi qui m'occupe des devoirs et de la discipline, c'est « ma job ». Je me sentirais très coupable de séparer les enfants de leur père. Je n'ai pas vraiment le droit de penser à moi. J'aurais honte de moi en tant que mère, donc j'endure et je subis, comme ma mère qui me dit souvent : « Ton père n'a jamais été un cadeau, les hommes sont comme ça. Je ne suis pas morte, moi. Reste avec ton Denis, il te fait vivre convenablement toi et les enfants, t'as une belle maison, de l'argent, et t'es pas battue, alors de quoi tu te plains? »

La religion me dit : « Jusqu'à ce que la mort vous sépare. »

Ma question est : « Qui va mourir en premier? »

L'histoire d'Annie est basée sur des faits réels racontés par des femmes ayant vécu dans un contexte de violence conjugale.



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

1.1 Compréhension du processus de victimisation

L'histoire d'Annie permet de mieux comprendre le processus de victimisation. Dans le but de ne pas revictimiser les femmes, les intervenantes doivent adopter des attitudes adéquates comme les croire, ne pas les inciter à comprendre les gestes de violence, ne pas les encourager à demeurer avec leur conjoint, etc.

Plusieurs éléments importants de la problématique se retrouvent dans cette histoire : les différentes manifestations de la violence, les étapes du cycle de la violence conjugale, le processus de victimisation, le début d'une prise de conscience et d'une remise en question.

En situation de violence conjugale, la femme apprend à vivre dans un climat de menace et de peur. Graduellement, la peur peut cesser d'être un signal d'alarme et devenir un état habituel. La femme se perçoit de plus en plus comme étant fragile, dépendante, impuissante, émotive, et n'arrive plus à trouver ses moyens de défense ni sa capacité de réagir aux événements.

Le processus de victimisation en violence conjugale comprend trois éléments :

- la socialisation victimisante
- le vécu de violence;
- les attitudes victimisées

1.1.1 SOCIALISATION VICTIMISANTE

Socialisation victimisante : De quelle façon la société favorise les préjugés et les stéréotypes conduisant les femmes à adopter une attitude de victime

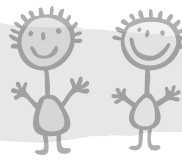
Certains environnements familiaux sont moins stéréotypés et victimisants que d'autres. Le processus de victimisation pourra alors être amorcé par les valeurs sociales et morales véhiculées par l'école, l'Église, les tribunaux, etc.

On culpabilise les femmes en disant à celles qui se font agresser qu'elles n'ont pas su se protéger, qu'elles n'ont qu'à quitter le conjoint violent, que si elles restent c'est probablement qu'elles y trouvent leur compte...



Socialisation victimisante illustrée par l'histoire d'Annie

Socialisation victimisante	L'histoire d'Annie
Stéréotypes	<ul style="list-style-type: none"> • « Une femme instruite, ça éloigne les hommes. » • « C'est un homme, et les hommes n'aiment pas les reproches. » • J'aurais honte de moi en tant que mère, donc j'endure et je subis, comme ma mère qui me dit souvent : « Ton père n'a jamais été un cadeau, les hommes sont comme ça. » »
Obligations en lien avec la religion	<ul style="list-style-type: none"> • « [...] je n'ai pas d'autre choix que de respecter mon devoir conjugal [...] ». • « La religion me dit : « Jusqu'à ce que la mort vous sépare » ».



1.1.2 VÉCU DE VIOLENCE

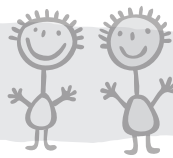
Vécu de violence : La violence subie depuis l'enfance

Les agressions peuvent prendre différentes formes : violence durant l'enfance, violence dans les fréquentations, harcèlement au travail, violence conjugale, agression sexuelle, etc.



Diverses formes de violence conjugale illustrées par l'histoire d'Annie

Formes de violence conjugale	L'histoire d'Annie
Violence verbale	<ul style="list-style-type: none"> « L'homme que j'adorais s'est transformé. Il m'a crié des mots horribles et blessants. »
Violence économique	<ul style="list-style-type: none"> « Lorsque je suis tombée enceinte de Nathaniel, il n'était pas question de faire garder le bébé pour aller travailler, il a fait les comptes et décidé que " c'est plus payant que tu restes à la maison. " » « Sachant que j'adore les crevettes, il me fait bien comprendre que c'est lui qui pourvoit à mes besoins et que je dois choisir un mets moins cher que le sien. »
Violence psychologique	<ul style="list-style-type: none"> « Comme disait Denis : " Notre groupe d'amis n'est plus nécessaire, on est trop bien, nous deux ensemble! " » « J'ai essayé de lui en parler, mais il a piqué toute une colère. La première fois que je n'ai pas touché à la vaisselle sale, il ne m'a pas parlé pendant deux jours. » « J'ai dû arrêter de voir mes ami-e-s et surtout, ma meilleure amie Maryse qui, selon lui, était une " fille facile " qui m'entraînait dans des aventures avec des hommes! Je ne voulais pas le rendre jaloux. » « [...] s'il me traite comme il le fait, c'est pour le bien de notre couple et que c'est moi qui le provoque. » « J'ai juste à faire comme du monde et à l'aimer comme il faut... » « [...] il m'accuse d'être paresseuse, que lui travaille comme un déchaîné pour faire vivre sa famille convenablement. » « Si t'es pas capable de me faire un repas acceptable, à quoi tu sers??? » « Ben, je m'occupe bien des enfants... » « Ben oui, t'en fais des tapettes, t'es couves trop, ils sont incapables de se faire à manger tout seul... »
Violence physique	<ul style="list-style-type: none"> « La dernière fois, il était tellement en colère qu'il a défoncé le mur avec son poing. » « Quand il a mis ses mains autour de ma gorge, je ne pouvais plus respirer. »



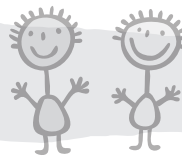
1.1.3 ATTITUDES VICTIMISÉES

Attitudes victimisées : De quelle façon les femmes tolèrent la violence à la suite de la socialisation victimisante et de leur vécu de violence

Les attitudes victimisées résultent de la socialisation et des agressions subies. Si une femme a vécu dans un milieu qui l'a amenée à douter de ses capacités et de ses moyens de défense, elle sera plus tolérante et impuissante par rapport à la violence. S'accommoder du sentiment d'impuissance devient une façon de vivre et diminue davantage sa capacité d'autonomie.

Par contre, si, dès le bas âge, la jeune fille a pu contrer la socialisation victimisante grâce à des adultes significatifs, elle sera plus à même de contester un rôle qui ne lui convient pas. Elle ne sera pas à l'abri de la violence, sauf qu'elle sera beaucoup moins tolérante.

Les agressions conduisent la victime à éprouver divers sentiments tels que : l'impuissance, la peur, l'injustice, l'humiliation, la tristesse et la colère. Ces sentiments la paralysent, l'amènent à adopter des comportements de victime. Chaque cycle de violence réduit l'estime qu'elle a d'elle-même. C'est une spirale qui fait en sorte que plus elle subit des agressions, plus elle se sent responsable et incompétente, bien qu'elle sache qu'elles soient inacceptables. Elle finit par croire qu'elle mérite ce traitement et qu'elle ne peut aspirer à mieux. L'accumulation des épisodes de violence oblige la femme à vivre en état de survie. Petit à petit, elle perd sa personnalité, sa dignité, sa sécurité psychologique et physique.

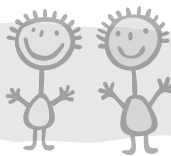


Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...



Attitudes victimisées illustrées par l'histoire d'Annie :

Attitudes victimisées	L'histoire d'Annie
<p>Culpabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Peut-être que je n'aurais pas dû le provoquer... » • « Pourtant, je connaissais son exigence face à la propreté de la maison. Je n'aurais pas dû négliger cet aspect, étant avertie. » • « Je me sentirais très coupable de séparer les enfants de leur père. »
<p>Impuissance et tolérance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Je ne voyais pas les choses de la même façon, mais je n'ai pas dit un mot pour éviter une autre chicane. » • « Je ne voulais pas le rendre jaloux et j'ai arrêté de voir mes amies, surtout Maryse. » • « J'avais l'espoir de retourner au travail... mais il n'était pas question que j'en parle. » • « Je pense que maintenant j'en ai fait mon deuil. » • « [...] tout doit être rangé et propre... C'est d'ailleurs pour ça que je reste à la maison pendant que lui, il travaille. Est-ce que c'est ça le bonheur? » • « Après notre sortie de ce fameux samedi, je n'ai pas d'autre choix que de respecter mon devoir conjugal; devoir qui est de plus en plus pénible. » • « [...] j'ai senti l'urgence de me taire, de garder en silence ma peine et mon désespoir. » • « Le contredire était au-dessus de mes forces. » • « Je n'ai pas vraiment le droit de penser à moi. J'aurais honte de moi en tant que mère, donc, j'endure et je subis, comme ma mère. » • « [...] comme ma mère qui me dit souvent : " Ton père n'a jamais été un cadeau, les hommes sont comme ça. Je ne suis pas morte, moi. Reste avec ton Denis..." » • « La religion me dit : " Jusqu'à ce que la mort vous sépare " ».
<p>Peur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Je ne comprends pas trop ce qu'il essaye de me dire, mais je n'ose pas le contredire. Je sens qu'il faut que je me taise. Je ne me sens plus là, j'ai le fixe. C'est comme si mon corps était là, mais sans mon esprit. » • « Quand il a mis ses mains autour de ma gorge, je ne pouvais plus respirer. J'ai fait semblant de rêver, j'étais totalement paniquée... » • « Je me rends compte que j'ai peur de Denis, de ses réactions, de son silence menaçant, de ses crises de jalousie. »



1.2 Compréhension du phénomène de la violence conjugale

1.2.1 DÉFINITION DE LA VIOLENCE CONJUGALE SELON LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE (QUÉBEC 1995)

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation conjugale, extraconjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie².

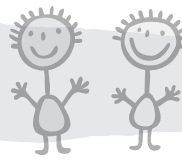
1.2.2 STATISTIQUES³

Statistiques sur la violence conjugale

Il existe peu de statistiques sur la violence conjugale, compte tenu de son caractère caché et illégal et de la sous-déclaration lors d'enquêtes. En effet, bien des femmes ignorent qu'elles vivent cette forme de violence. Souvent, celles qui en sont conscientes n'osent pas appeler la police et encore moins porter plainte. Sachant que les statistiques proviennent principalement d'enquêtes auprès des femmes, de la justice et de la sécurité publique (seulement 28 % des cas de violence conjugale seraient rapportés aux services policiers), il est évident que le phénomène est sous-estimé. Voici quelques données :

Selon les résultats d'une enquête menée par Statistique Canada, près de 21 % des femmes vivant ou ayant vécu avec un conjoint ont été agressées physiquement ou sexuellement au moins une fois par ce dernier au cours de leur vie.

- Selon la police, la majorité des victimes de violence conjugale était encore les femmes, représentant 83 % des victimes⁴.
- Selon Statistique Canada (2004), le taux de déclarations à la police est plus élevé lorsque les femmes ont des enfants.
- Des études révèlent que la violence conjugale est également vécue par des hommes. Certaines recherches indiquent même que les femmes pourraient être aussi violentes que les hommes. La question de la symétrie en situation de violence conjugale mérite cependant d'être examinée plus attentivement. En effet, les dynamiques de violence, l'intention derrière le geste violent ainsi que les conséquences sur la victime diffèrent selon le sexe :
 - › la violence vécue par les femmes est souvent plus sévère que celle vécue par les hommes; les femmes étant plus à risque de subir des blessures graves;
 - › les femmes sont plus susceptibles de craindre pour leur vie et de développer des symptômes d'anxiété et de dépression;
 - › les femmes sont plus susceptibles de vivre de la violence conjugale chronique;
 - › plusieurs femmes posant un geste violent sévère à l'endroit de leur conjoint le font pour se défendre ou pour riposter tandis que les hommes utilisent souvent la violence pour contrôler leur conjointe⁵.



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

- La violence conjugale est deux fois plus courante entre des partenaires mariés ou vivant en union libre qu'entre des ex-partenaires⁶.
- Les victimes de harcèlement criminel, de menaces, d'appels téléphoniques indécentes ou harassants ou d'intimidation ont été plus souvent agressées par un ex-conjoint tandis que celles victimes d'un homicide, d'une tentative de meurtre, de voies de fait (tous les types confondus) ou d'un enlèvement ou d'une séquestration l'on été plus souvent par leur conjoint⁷.
- Les taux d'homicides entre conjoints étaient les plus élevés chez les personnes de 15 à 24 ans⁸.
- De 1989 à 2004, plus de 700 femmes et enfants ont été assassinés au Québec⁹. Les chiffres montrent que 30 à 50 % des femmes traitées en psychiatrie et 25 % des femmes qui tentent de se suicider sont victimes de violence conjugale¹⁰.

Statistiques sur les enfants exposés à la violence conjugale

Il convient de préciser que les données sur l'exposition à la violence conjugale varient beaucoup d'une étude à l'autre :

- la mère a tendance à sous-estimer l'exposition de ses enfants à la violence conjugale;
- la définition de ce qu'est l'exposition à la violence conjugale varie selon les auteurs.

De 11 % à 23 % des enfants canadiens seraient exposés à la violence conjugale. Dans chaque salle de classe se trouvent de deux à six enfants qui ont été exposés chez eux à une forme quelconque de violence envers leur mère au cours de l'année écoulée¹¹.

Entre 30 % et 87 % des enfants exposés à la violence conjugale seraient aussi victimes de mauvais traitements¹².

Selon une étude réalisée en 1990, un peu plus de 60 % des enfants exposés à la violence conjugale présentaient au moins un problème de santé, et plus de 16 % avaient un problème psychologique sévère¹³.

1.2.3 CONFLIT, COLÈRE ET AGRESSIVITÉ : NON-SYNONYMES DE VIOLENCE CONJUGALE¹⁴

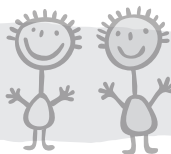
Un **conflit** est une opposition d'intérêts, d'opinions ou de valeurs entre deux ou plusieurs personnes sans que la peur détermine qui sera le gagnant. Bien géré, un conflit sera résolu sans violence par la négociation, le compromis ou la médiation.

La **colère** est une émotion normale et inévitable. Mal maîtrisée, elle peut mener à la violence. Bien maîtrisée, elle fait partie de l'affirmation de soi.

L'**agressivité** est une pulsion fondamentale qui permet de survivre. Mal utilisée, elle peut être destructrice et entraîner de la violence envers les autres ou envers soi-même. Bien utilisée, elle peut générer une énergie constructive. On peut penser à l'exemple de la mère qui se sert de cette énergie pour sauver la vie de son enfant en s'interposant devant un chien le menaçant.

Aussi, une réaction de défense peut ressembler à une agression. La personne ne cherche pas à prendre le contrôle, mais bien à faire cesser l'attaque et ainsi se protéger. Reconnaître cette réaction permet de distinguer la personne agressée de l'agresseur.

La **violence conjugale** est un ensemble d'attitudes, de propos, de comportements visant à contrôler,



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

à dévaloriser, à dominer, à apeurer, à blesser psychologiquement ou physiquement une autre personne. Elle comporte des gestes intentionnels visant à inspirer la peur. Elle permet ainsi à l'individu aux comportements violents de se sentir puissant et de croire qu'il domine l'autre.



Violence conjugale et chicane de couple : quatre critères qui les distinguent⁵

	Violence conjugale	Chicane de couple
Le pouvoir sur l'autre	<ul style="list-style-type: none"> Le partenaire cherche à avoir le pouvoir sur l'autre et utilisera tous les moyens pour y arriver. 	<ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas le pouvoir sur l'autre qui est en jeu, mais plutôt le pouvoir sur la situation.
L'intention	<ul style="list-style-type: none"> C'est un moyen choisi pour obtenir le pouvoir sur l'autre, rien d'impulsif ou de gratuit. 	<ul style="list-style-type: none"> Le but est de gagner. Le sujet du conflit en est la cause, et non le prétexte pour prendre le contrôle de l'autre.
La persistance	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies sont cycliques et récurrentes. Une dynamique s'installe. 	<ul style="list-style-type: none"> La chicane porte sur un sujet de discorde en particulier. Elle n'est pas planifiée.
L'impact	<ul style="list-style-type: none"> Des effets sont visibles sur le partenaire qui la subit (peur, honte, etc.). La personne ne peut s'exprimer librement par peur des représailles. 	<ul style="list-style-type: none"> Les deux partenaires se sentent libres de s'exprimer, n'ayant pas la menace de violence en jeu, ni la peur qui paralyse.

1.2.4 FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

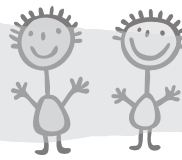
La violence conjugale est un problème complexe. Sans en être la cause, les facteurs énumérés ci-dessous peuvent favoriser les comportements violents.

1.2.4.1 La tolérance sociale

La société qui valorise la compétition, la performance, les rapports de force et l'assujettissement des plus faibles, développe une tolérance à la violence. Si les parents se souciaient davantage de la quête du plaisir que l'enfant prend à découvrir son environnement et à développer ses habiletés à son rythme, plutôt que de favoriser la concurrence et la rivalité, l'enfant vivrait pleinement son enfance¹⁶.

La violence envers les femmes est enracinée dans les institutions sociales et était toujours légalement permise il y a 100 ans¹⁷. Dans la société actuelle, on s'attend à ce que la femme qui désire mettre fin à la violence dont elle est victime quitte son foyer tout en prenant soin de ses enfants. Au contraire, le conjoint aux comportements violents continue de mener son existence sans rien changer¹⁸.

La violence et l'abus sont encore considérés par une grande partie de la société comme étant des questions d'ordre privé. La loi n'a reconnu le viol entre époux qu'en 1983.



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

1.2.4.2 L'intégration des stéréotypes

L'intégration du modèle masculin, qui englobe la force, la censure des émotions et la domination, favorise et justifie l'emploi de la violence comme solution aux conflits conjugaux.

L'attitude qui consiste à blâmer les victimes ainsi que l'explication de la violence par la prétendue psychopathologie des agresseurs (qui sont ainsi excusés pour des raisons psychiatriques) ne sont pas défendables¹⁹.

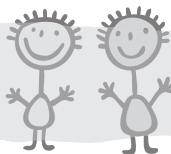
Le stress, l'alcool et les drogues constituent des facteurs associés non négligeables dans la problématique de la violence conjugale, sans toutefois en être la cause. Malgré cela, plusieurs conjoints tentent de justifier leurs comportements violents par ces facteurs.

1.2.5 CARACTÉRISTIQUES DES CONJOINTS AUX COMPORTEMENTS VIOLENTS : QUELQUES PISTES D'IDENTIFICATION²⁰

Les hommes aux comportements violents se retrouvent dans toutes les classes de la société, sans égard à l'âge, à la provenance géographique ou au statut socio-économique. Quelques tendances fortes peuvent néanmoins être relevées. L'adhésion aux valeurs traditionnelles (distinction rigide des rôles et responsabilités entre les hommes et les femmes) alimente régulièrement la représentation que se font les hommes de la relation avec leur conjointe et des droits qu'ils ont sur elle. La violence est socialement dénoncée, particulièrement au cours des deux dernières décennies. Il n'en demeure pas moins que l'image de virilité masculine et du rôle des hommes dans les relations hommes-femmes véhiculée par la société, continue d'entretenir la valorisation de certains comportements violents et facilite pour certains le maintien d'une perception de normalité par rapport à ces comportements violents.

La répétitivité est un élément essentiel qui permet de distinguer l'individu aux prises avec un problème de violence conjugale. Plusieurs hommes ont déjà eu des comportements qualifiés de violents. En contrepartie, ceux qui ont un problème de violence conjugale utilisent fréquemment des comportements ou des attitudes qui permettent de mettre en place et de maintenir un contrôle sur leur conjointe. Cette répétition contribue à renforcer « l'impression de normalité » que se font ces hommes des comportements qu'ils exercent. Bien intégrés dans leur fonctionnement de vie et rattachés à leurs valeurs ainsi qu'à leur perception du couple et de la famille, ils considèrent souvent comme étant justifiés d'utiliser ces comportements « pour le bien de l'autre, du couple ou de la famille ». Cette perception déformée de la réalité se construit et se renforce notamment lors de la période précédant l'agression où l'homme, par son discours intérieur, se crée un scénario où il est la victime de sa conjointe. Dans la majorité des cas, il croit fermement à ce scénario, ce qui explique qu'il puisse être si convaincant (au point de convaincre sa conjointe) dans l'étape de la « justification » du cycle de la violence (voir la section 1.2.9).

Plusieurs auteurs ont relevé des traits de personnalité qu'ils tendent à accoler aux hommes présentant des comportements violents (faible estime de soi, manipulateurs, agressifs, impulsifs, etc.). Il est cependant impossible de généraliser ces caractéristiques à l'ensemble des hommes concernés par le problème de violence. Présentes chez certains d'entre eux, elles permettent dans bien des cas d'expliquer leur personnalité, mais ne justifient aucunement le choix de leurs comportements.



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

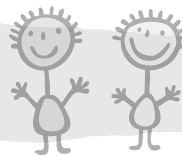
1.2.6 COMPORTEMENTS POSSIBLES DU CONJOINT AYANT UN PROBLÈME DE VIOLENCE CONJUGALE²¹

Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • C'est la caractéristique primordiale et l'homme atteint la domination au moyen de critiques constantes, de violence verbale, de mainmise financière, de cruauté, etc. À la longue, cette domination peut s'intensifier si une femme tente de faire preuve d'indépendance (ex. : en retournant aux études).
Droit absolu	<ul style="list-style-type: none"> • L'homme aux comportements violents est souvent convaincu qu'il possède tous les droits sans responsabilités. Lorsque ses besoins ne sont pas satisfaits, il s'imagine qu'il est la victime et perçoit la violence comme étant une sorte de légitime défense.
Égoïsme et égocentrisme	<ul style="list-style-type: none"> • La personne s'attend à toujours être le centre d'intérêt et exige que ses besoins soient anticipés. Elle n'appuie pas les gens qui l'entourent ou ne les écoute pas.
Supériorité	<ul style="list-style-type: none"> • L'homme fait preuve de dédain envers la femme qu'il considère stupide, méprisable, un objet sexuel ou simplement une esclave.
Instinct de possession	<ul style="list-style-type: none"> • Il considère sa femme et ses enfants comme lui appartenant.
Confusion entre amour et maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> • Il explique la violence comme une expression de son amour profond.
Capacité manipulatrice	<ul style="list-style-type: none"> • Une tactique de confusion, de déformation et de mensonges. Il peut tenter de projeter une image de bonté et de présenter la femme comme étant folle ou même violente.
Comportements et déclarations contradictoires	<ul style="list-style-type: none"> • Il dit une chose et en fait une autre. En public, il lui arrive de critiquer les hommes qui maltraitent les femmes.
Externalisation de la responsabilité Dénégation, minimisation et attribution du blâme à la victime	<ul style="list-style-type: none"> • Il rejette le blâme pour ses actions sur d'autres, particulièrement sur la femme « elle m'a poussé à le faire; elle a tout inventé parce que j'ai rencontré une autre femme », ou sur des facteurs externes comme le stress au travail. • Il refuse de reconnaître ses comportements violents « elle est tombée »; il n'admet pas la gravité de son comportement et ses effets « c'est simplement une éraflure ».
Agressions en série	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a des hommes qui récidivent sur chacune de leurs partenaires.

Certains hommes présentent quelques-unes ou même la totalité de ces caractéristiques, sans jamais agresser physiquement leur conjointe.

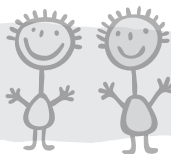
Qu'advient-il du bien-être de l'enfant si, par la garde partagée ou les droits de visite, l'homme parvient à maintenir son contrôle sur son ex-conjointe?

**La question qui importe :
cet enfant vit-il dans un environnement sain et sécuritaire**



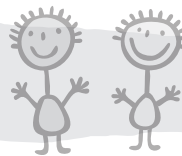
1.2.7 FORMES DE VIOLENCE CONJUGALE²²

Formes de violence conjugale	Manifestations possibles de violence conjugale
<p>Violence verbale</p> <ul style="list-style-type: none"> • la plus banalisée; • la plus intimidante pour la conjointe, car elle a pour but de lui faire peur et de la paralyser. 	<ul style="list-style-type: none"> • Crier, injurier, insulter, sacrer après la conjointe, donner des ordres, etc.
<p>Violence psychologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • la plus subtile; • la plus difficile à détecter, autant par l'entourage que par la femme elle-même; • la plus facile à confondre avec une preuve d'amour; • celle qui fait craindre que le conjoint s'attaque à la femme ou aux enfants. <p>Note : la violence psychologique commence ou s'accroît souvent durant la grossesse²³.</p> <p>La violence physique étant maintenant considérée comme un acte criminel, plusieurs hommes ont de plus en plus recours à la violence psychologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les sorties, les amitiés, l'habillement, la personnalité, les croyances religieuses de la conjointe. • Priver la conjointe d'affection. • Isoler la conjointe de ses parents, de ses amis et de ses relations. • Dénigrer, mépriser, humilier, miner la confiance et l'estime personnelle de la conjointe. • Faire peur à sa conjointe, par exemple en adoptant un comportement dangereux au volant de la voiture. • Faire craindre à la femme que le conjoint s'attaque à elle ou aux enfants. • Faire du chantage, être jaloux. • Voler ou briser les objets qui ont une valeur pour la conjointe. • Attaquer les animaux domestiques.
<p>Violence économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • celle qui permet de contrôler les finances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les dépenses, empêcher de travailler, mettre en situation de dépendance, priver d'argent, détourner le salaire de la conjointe ou, inversement, la laisser assumer seule la responsabilité du budget familial et lui reprocher les manques. • Annuler ses assurances, ne pas dépenser d'argent pour une occasion spéciale (ex. : anniversaire, Noël). • Garder les finances familiales secrètes.



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

Formes de violence conjugale	Manifestations possibles de violence conjugale
Violence physique <ul style="list-style-type: none">• la plus évidente;• la plus connue;• la plus médiatisée.• Un homme peut y avoir recours d'emblée ou, plus fréquemment, en faire usage lorsque ses menaces et ses cris auront échoué et qu'il n'aura pas réussi, selon lui, à contrôler complètement sa conjointe.	<ul style="list-style-type: none">• Donner des coups de poing dans le mur, donner des coups de poing ou des coups de pied à sa conjointe, lui serrer les bras, la brûler, la pousser, lui tirer les cheveux, lui cracher au visage, lui lancer des objets, l'étrangler, la menacer avec une arme.
Violence spirituelle	<ul style="list-style-type: none">• Empêcher les pratiques spirituelles ou religieuses personnelles, ridiculiser les croyances, forcer l'adhésion à des pratiques religieuses et même à des rituels extrêmes.• Obliger sa conjointe, avec contraintes, à participer à des rites.
Violence sexuelle <ul style="list-style-type: none">• la plus taboue;• la plus cachée.	<ul style="list-style-type: none">• Forcer la conjointe à avoir des relations sexuelles (viol), lui imposer des actes dégradants, la blesser, la forcer à regarder de la pornographie.

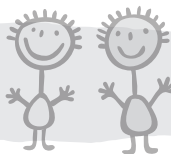


1.2.8 LES FORMES POSSIBLES DE VIOLENCES EXERCÉES PAR LE CONJOINT AUPRÈS DE L'ENFANT EXPOSÉ À LA VIOLENCE CONJUGALE²⁴

Abus économiques	Menaces	Intimidation	Violence psychologique	Isolement	Utilisation des institutions	Privilège d'adulte
<p>Il refuse de pourvoir à ses besoins de base.</p> <p>Il gaspille l'argent de la famille.</p> <p>Il ne donne aucune pension alimentaire.</p> <p>Il l'utilise comme monnaie d'échange dans le divorce.</p>	<p>Il menace de l'abandonner, de se suicider, de lui faire mal ou de faire mal aux gens qu'il aime.</p>	<p>Il lui fait peur par ses regards, ses gestes ou il brise ses objets.</p> <p>Il est violent envers sa mère, ses animaux, etc.</p> <p>Il crie.</p>	<p>Il se moque de lui, il l'insulte, il l'humilie.</p> <p>Il l'utilise comme confident.</p> <p>Il l'utilise pour avoir ou donner des informations à sa mère.</p> <p>Il lui fait de fausses promesses.</p>	<p>Il l'isole, il l'empêche de voir ses amis, ses grands-parents, etc.</p>	<p>Il menace de l'envoyer à la police, dans un foyer d'accueil, dans un hôpital psychiatrique.</p>	<p>Il le traite comme un serviteur.</p> <p>Il l'interrompt continuellement.</p> <p>Il veut toujours imposer ses idées.</p> <p>Il prend toutes les décisions concernant les visites et les conditions relatives à la garde.</p>

1.2.9 CYCLE INFERNAL DE LA VIOLENCE CONJUGALE

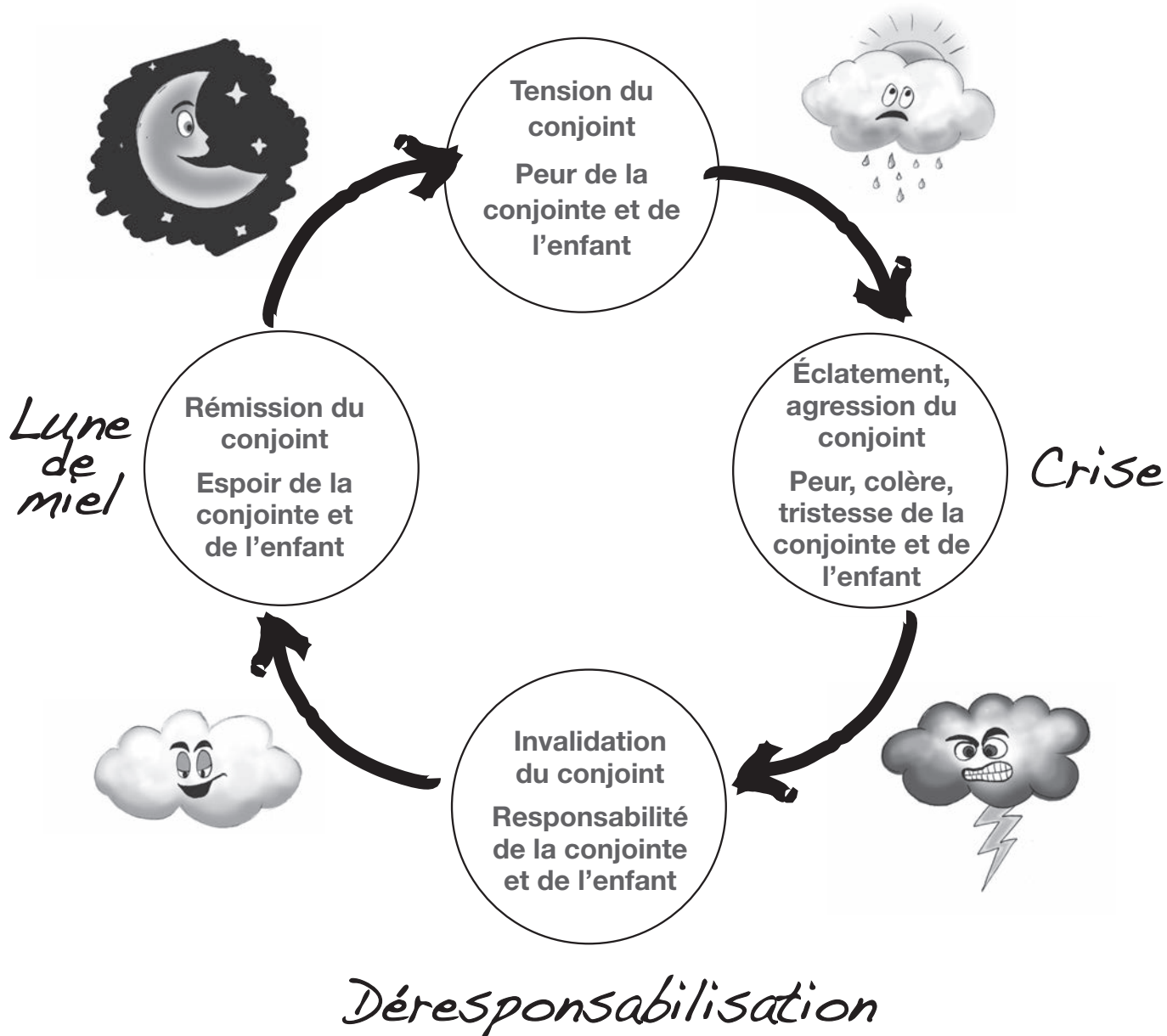
La violence conjugale est caractérisée par la présence d'un cycle répétitif. Ce cycle est un cercle vicieux comprenant quatre phases : la phase de tension, d'agression, de déresponsabilisation du conjoint et de rémission qu'on appelle aussi « lune de miel »²⁵. Lors de cette dernière phase, la femme a l'impression que le conjoint a changé, qu'il regrette son acte et qu'il ne recommencera plus. Elle a tendance à minimiser ou même à nier la violence qu'elle a vécue. Elle aura besoin d'un certain temps pour accepter et assimiler tout ce processus. Si le conjoint n'a pas peur que la conjointe quitte le foyer familial, il se sentira en contrôle. Tôt ou tard, la femme sentira une menace d'agression et de tension peser sur elle. Le cycle recommence. Les épisodes de violence seront probablement de plus en plus fréquents, et la « lune de miel » sera de moins en moins longue et deviendra même inexistante avec le temps.

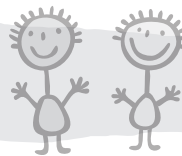


Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Climat de tension





Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...



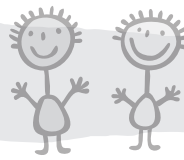
Phases du cycle de la violence conjugale illustrées par l'histoire d'Annie

Phases du cycle de la violence conjugale	L'histoire d'Annie
<p>Phase de tension</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « La première fois que je n'ai pas touché à la vaisselle sale, il ne m'a pas parlé pendant deux jours. » • « Denis ne supporte pas que les choses soient déplacées à la maison, qu'il y ait de la poussière sur les meubles, tout doit être rangé et propre, et les garçons aussi... » • « Je me rends compte que j'ai peur de Denis, de ses réactions, de son silence menaçant, de ses crises de jalousie. »
<p>Phase d'agression</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Maintenant, chaque fois que j'aborde le sujet, il se fâche et j'ai peur de lui. Une fois, il était tellement en colère qu'il a défoncé le mur avec son poing. » • Fou de rage, Denis a détruit ce que j'avais de plus précieux au monde : la photo de noces de mes grands-parents [...] ». • Quand il a mis ses mains autour de ma gorge, je ne pouvais plus respirer. J'ai fait semblant de rêver, j'étais totalement paniquée... Il a lâché la pression sur mon cou, et j'ai fait semblant d'être morte... pour ne pas qu'il recommence.
<p>Phase de justification ou de déresponsabilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Je crois entendre de sa propre voix que s'il me traite comme il le fait, c'est pour le bien de notre couple et c'est moi qui le provoque. J'ai juste à faire comme du monde et à l'aimer comme il faut... »
<p>Phase « lune de miel »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Il est devenu le garçon charmant et doux que je connaissais. Il m'a retenue longuement entre ses bras et s'est excusé : " Sincèrement, ces mots sont sortis de ma bouche sans que je réfléchisse. C'est parce que je t'aime trop et que je te veux tout à moi ! ". Ça m'a fait plaisir et ça m'a complètement rassurée, moi qui déteste tant les chicanes. » • « J'ai quand senti qu'il voulait comme s'excuser en m'invitant au restaurant le samedi suivant. » • « Il m'a soignée [...] Cette accalmie m'a fait espérer une relation plus harmonieuse, un revirement de situation, et que jamais, au grand jamais, on ne retournerait en arrière. »



PHASES CYCLE DE VIOLENCE	RÉACTIONS		
	HOMME AUX COMPORTEMENTS VIOLENTS	FEMME VICTIME DE VIOLENCE	ENFANT EXPOSÉ À LA VIOLENCE
TENSION monte graduellement	<ul style="list-style-type: none"> L'homme peut faire des menaces, crier, garder le silence, s'absenter, etc. Il exprime ses contrariétés, ses frustrations, ses insatisfactions. 	<ul style="list-style-type: none"> La femme craint de plus en plus son conjoint, elle a peur de bouger. Elle peut même avoir peur qu'il l'assassine. Graduellement, elle se centre sur les besoins du conjoint et non sur les siens afin d'assurer sa sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant vit dans la peur, n'invite pas d'ami-e-s à la maison, il s'isole, il fait tout pour ne pas provoquer la colère de son père.
CRISE, AGRESSION généralement plus courte que la première	<ul style="list-style-type: none"> L'homme passe à l'acte de violence, qu'elle soit physique, psychologique ou autre. Une raison banale déclenchera la crise. Il prend le contrôle, il ne le perd pas. 	<ul style="list-style-type: none"> La femme éprouve de la peur, de la colère ou de la tristesse et souvent, une impression d'impasse. À cette étape, il lui arrive de chercher de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant est terrifié : soit il se cache, soit il s'interpose entre ses parents pour protéger sa mère.
JUSTIFICATION ou déresponsabilisation du conjoint	<ul style="list-style-type: none"> L'homme se déresponsabilise de ses comportements violents. Il minimise la violence. Toutes les excuses sont bonnes : l'alcool, les drogues, le stress, les médicaments. Il va même jusqu'à rendre responsable sa conjointe qui, selon lui, l'a provoqué. 	<ul style="list-style-type: none"> Avec le temps, la femme finit par croire qu'elle est responsable, qu'elle provoque la violence de son conjoint, elle se sent coupable, se dénigre, se dévalorise. 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant se sent souvent responsable. Il ne sait pas qui a vraiment occasionné la crise.
RÉMISSION ou « lune de miel »	<ul style="list-style-type: none"> L'homme manifeste du regret, s'excuse, promet qu'il ne recommencera plus. Il est gentil et généreux avec sa conjointe. D'une crise à l'autre, il ajoute un élément nouveau pour alimenter l'espoir de la conjointe. 	<ul style="list-style-type: none"> La femme se sent aimée et appréciée, s'accroche à la relation. Elle n'envisage pas la rupture du couple. Elle reprend espoir et développe une tolérance à la violence. 	<ul style="list-style-type: none"> Le calme est revenu dans la maison. L'enfant garde espoir qu'il n'y aura plus de violence...

Malheureusement, ce n'est que partie remise, la tension se réinstalle et le cycle recommence.



1.2.10 ÉTAPES TRAVERSÉES PAR UNE FEMME VIVANT DE LA VIOLENCE CONJUGALE

1. Dénier de la violence

La femme ne comprend pas ce qui lui arrive. Elle est anxieuse et peut même, dans le cas d'une première agression, être en état de choc. La situation la laisse incrédule et elle a du mal à l'accepter. Elle considère souvent que son conjoint avait raison de la corriger et tentera dorénavant de s'améliorer. Elle veut garder le secret et s'isole. Elle peut nier vivre dans un contexte de violence conjugale ou ne pas en être consciente.

2. Colère et anxiété

Malgré tous ses efforts, la femme n'arrive pas à satisfaire les désirs de son conjoint et s'épuise. Constatant qu'elle n'en fait jamais assez, elle ressent colère et anxiété. À cette étape, parfois très longue, plusieurs femmes peuvent éprouver des problèmes de santé et avoir des réactions physiologiques.

3. Dépression

La femme fait de son mieux, mais continue d'être violentée. Elle risque alors de faire une dépression, de sombrer dans l'abus d'alcool ou de médicaments, de somatiser ou de tenter de se suicider. Toutefois, les intervenantes font **rarement** l'association entre ces problèmes et la violence conjugale. Selon certains auteurs, 45 % des femmes qui ont des problèmes d'abus d'alcool les développent à la suite d'actes de violence conjugale²⁷.

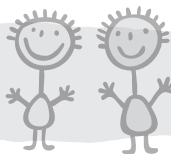
4. Ambiguïté

Même si la femme finit par se reconnaître comme une victime de violence, elle éprouve un sentiment d'ambiguïté. Dans la plupart des cas, plusieurs crises précéderont la décision de quitter le conjoint. Les intervenantes ont souvent du mal à comprendre pourquoi les femmes restent avec un conjoint agresseur. Toutefois, plusieurs raisons contribuent à les garder prisonnières du cycle de la violence conjugale.

5. Résignation ou refus de la violence

À ce stade, la femme se résigne ou rejette sa situation. Elle décide de rester malgré la violence qu'elle subira. Elle sait que rien ne changera et que la situation perdurera. Elle n'évite plus de se placer dans une situation dangereuse et n'utilise plus ses mécanismes de défense. À cette étape, le danger est très grand pour elle, on peut craindre l'homicide ou le suicide.

À l'opposé, elle peut décider de refuser la violence et d'utiliser ses ressources personnelles afin de tenter d'améliorer la situation. Une femme peut quitter son conjoint jusqu'à sept ou huit fois avant de partir définitivement. Toutefois, même temporaire, tout départ vers un milieu spécialisé ébranle le conjoint et permet à la femme de négocier des conditions de retour. Ce qu'elle aura appris de cette expérience de séparation augmentera ses atouts. Un retour **ne doit donc pas** être perçu comme un échec; ce qu'elle sera pourtant portée à conclure.



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

La femme peut enfin décider de quitter définitivement son conjoint. La rupture sera plus rapide si elle est autonome financièrement et si elle a encore une bonne estime de soi. Toutefois, ce n'est pas parce qu'elle quitte son conjoint que la violence cesse pour autant. Elle peut se poursuivre de plusieurs façons. Ainsi, les statistiques démontrent que c'est au cours de la période de rupture que les femmes et leurs enfants sont le plus en danger d'être tués par le conjoint ayant des comportements violents. Il est donc essentiel qu'en cas de rupture, les femmes obtiennent tout le soutien nécessaire. Il est important de souligner que c'est l'accroissement de la fréquence de la violence qui augmente le risque de violence grave, peu importe si la femme demeure ou non avec le conjoint. Aussi, la médiation doit être évitée, car l'agresseur possède un très grand pouvoir sur la victime et il peut facilement la contrôler en utilisant des signaux connus seulement du couple. Afin de se protéger, la femme pourrait laisser croire au thérapeute qu'elle est d'accord avec le règlement de la médiation.

1.2.11 PRINCIPALES RAISONS POUR RESTER DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE²⁸

Les enfants

- Les mères se sentent responsables de l'unité familiale. Elles ne veulent pas priver leurs enfants d'un père, car cela leur apparaît plus néfaste que de vivre dans la violence. D'autres mères ont peur de perdre leurs enfants à la suite des menaces du conjoint.

La dépendance économique

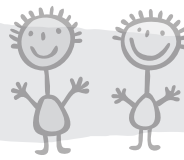
- La femme peut avoir peur de se retrouver seule et dans des conditions économiques difficiles. La séparation signifie la pauvreté pour les femmes. En effet, dans 51 % des cas, elles doivent avoir recours à l'aide sociale. Cette baisse du niveau de vie affecte les enfants et souvent, pour leur éviter cette situation, la mère restera (ou renouera) avec son conjoint. Il se peut qu'elle n'ait pas confiance en ses capacités à se réorganiser sur le plan matériel et à devenir autonome financièrement.

L'espoir que le conjoint change

- Après chaque cycle, le conjoint dit qu'il regrette ses paroles et ses gestes et il promet de ne plus recommencer. Elle espère qu'avec le temps, il finira par changer.

L'entourage

- Les femmes craignent le rejet et le jugement des personnes qu'elles aiment. Les parents et amis ne les croient pas toujours lorsqu'elles se confient. De plus, ils encouragent le maintien de la famille et leur demandent ainsi de comprendre, de pardonner et de s'ajuster au comportement de leur conjoint, qu'elles le reconnaissent comme violent ou non. D'autres n'hésitent pas à juger celles qui restent auprès d'un conjoint aux comportements violents. Or mettre fin à une relation de violence exige des démarches ardues qui doivent être soutenues concrètement par l'entourage. On retrouve parfois l'absence totale de soutien familial et social.



Section 1: L'histoire d'Annie, la mère de...

L'escalade de l'engagement²⁹

- L'engagement consiste à persévérer dans un comportement qui s'avère néfaste et désastreux. Par exemple, le joueur de casino qui, perte après perte, misera de plus en plus dans le faux espoir de se refaire. De même, la femme investira dans son couple. Tout se passe comme si elle était aveuglée par le sentiment d'avoir trop investi pour abandonner.

La peur

- Pour la femme, quitter le conjoint ne représente en aucun cas une assurance que la violence conjugale cessera. En effet, lorsque la conjointe décide de rompre, ceci augmente dangereusement le potentiel de violence du conjoint qui perd du pouvoir sur elle. C'est d'ailleurs à ce moment que la femme court le plus grand danger d'être harcelée, violentée ou tuée par son conjoint. La peur causée par le harcèlement, les menaces (parfois des menaces de mort) l'empêchent d'agir et contribuent à perpétuer la violence. À la peur s'ajoutent la honte d'être victime et le secret gardé sur ce qu'elle vit, ce qui augmente l'isolement de la femme et rend plus difficile le dépassement de la peur. Des recherches indiquent cependant qu'une femme est plus à risque à long terme si elle demeure avec le conjoint.

Les conséquences psychologiques

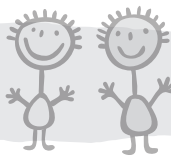
- La violence conjugale peut entraîner diverses conséquences telles que la perte d'estime et de confiance en soi, un état dépressif, un sentiment d'incapacité, des problèmes de consommation, des sentiments de honte, de culpabilité, etc. Ces conséquences peuvent empêcher la femme de quitter son conjoint.

Les conséquences physiques

- La santé physique peut devenir précaire en raison de la violence subie. La femme peut manquer d'énergie pour quitter la situation de violence.

1.2.12 TROIS PRINCIPALES RAISONS QUI CONDUISENT UNE FEMME À QUITTER DÉFINITIVEMENT UNE SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE

- Savoir que de l'aide est disponible;
- Connaître l'impact négatif de l'exposition à la violence sur ses enfants;
- Atteindre un niveau de violence qui dépasse un seuil critique³⁰.



1.3 Particularités

1.3.1 PARTICULARITÉS DU VÉCU DE VIOLENCE CONJUGALE EN MILIEU AUTOCHTONE

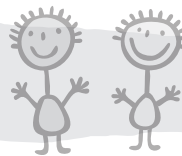
Les particularités de la réalité des familles autochtones sont souvent : les conditions socio-économiques difficiles, la sous-scolarisation, les barrières linguistiques et culturelles, l'incompréhension des normes de la société majoritairement non autochtone et l'isolement social. Le cumul de ces particularités rend les enfants très vulnérables parce qu'en plus de l'exposition à la violence conjugale, ils ressentent une insécurité causée par le manque de constance dans leur vie et dans leurs relations humaines, ce qui augmente le sentiment d'impuissance qu'ils éprouvent déjà.

La migration continue des familles peut ajouter à ces difficultés. En effet, les enfants autochtones peuvent quitter subitement le milieu urbain dans lequel ils ont développé des amitiés pour retourner dans leur communauté d'origine, et vice versa. Dans les deux cas, ces enfants vivent un changement de vie et d'environnement qui ne leur est pas toujours bénéfique. Bien que certains soient protégés, écoutés et pris en charge par la famille élargie, d'autres se retrouvent dans une détresse plus grande.

La quasi-totalité des familles autochtones desservies par les organismes est monoparentale. Ce phénomène a pour effet de rendre les enfants plus empathiques aux difficultés de leur mère ou plus critiques quant à ses fréquentations. Ils ressentent de la colère à l'égard de celui qui est brutal et semblent vivre moins intensément le conflit de loyauté puisqu'ils sont peu, ou moins engagés en ce qui concerne le côté affectif avec l'homme violent que fréquente leur mère. Cependant, certains sont tout de même déchirés entre l'attachement et la confiance qu'ils ont établis avec le conjoint de leur mère et la violence qui augmente.

1.3.2 PARTICULARITÉS DU VÉCU DES FEMMES IMMIGRANTES

Selon la Loi sur l'immigration du Canada la femme immigrante au Québec doit avoir un répondant qui s'engage pour les trois premières années à subvenir à ses besoins. Le plus souvent, ce sera son conjoint. Le parrainage l'empêche d'être autonome, ce qui la rend vulnérable. Aussi, le statut de réfugiée, qui permet de faire une demande de résidence permanente parrainée, la rend vulnérable puisque si son conjoint se fait expulser, toute la famille subira le même sort. Elle s'empêche de dénoncer la violence par peur des conséquences migratoires ainsi que par crainte de la menace possible d'enlèvement de ses enfants. En effet, selon le ministère des Affaires étrangères du Canada, les risques sont plus élevés si le père entretient des liens avec sa famille ou d'autres personnes dans un pays étranger³¹.



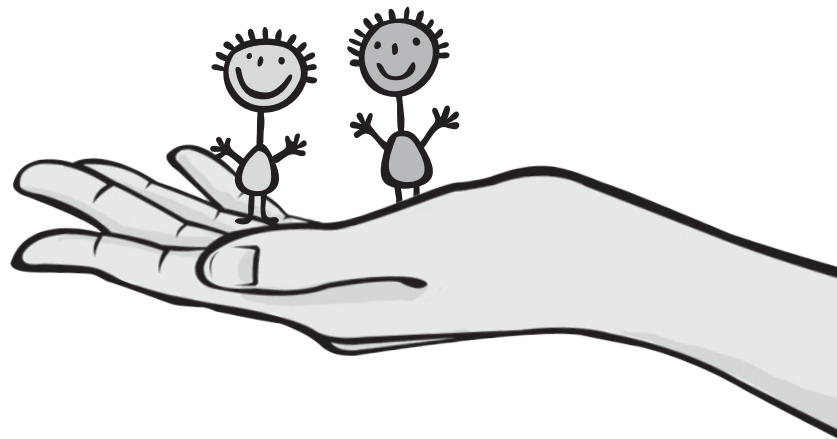
1.3.3 PARTICULARITÉS DU VÉCU DES FEMMES VIVANT EN MILIEU RURAL

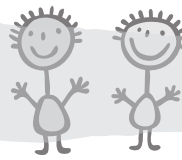
Les obstacles	Les conséquences
<ul style="list-style-type: none"> • Double isolement en raison de la localisation géographique d'une part et, d'autre part, de l'expérience de domination et du contrôle exercé par le conjoint (isolement psychologique et social). 	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuation de l'isolement. Garde la famille dans le climat de violence.
<ul style="list-style-type: none"> • Distances importantes à parcourir. Problèmes de mobilité en raison des distances et du temps nécessaire pour se déplacer. Distance des services et des réseaux de soutien. • Rareté et coût élevé des moyens de transport. Manque d'accès à un véhicule si la nécessité de quitter rapidement le domicile survient (quand la famille possède un seul véhicule) et inaccessibilité au voisinage pour obtenir de l'aide (voisins trop éloignés). Obligation d'aller chercher de l'aide en milieu urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impossible pour les enfants d'aller chercher de l'aide rapidement lorsque la tension éclate. • Difficulté d'assurer la continuité de la démarche d'aide. Difficulté d'implanter des groupes d'entraide.
<ul style="list-style-type: none"> • Réponse plus longue à obtenir lors d'une demande d'aide (policiers, services ambulanciers, etc.) • Rareté des ressources médicales, des services sociaux et des organismes communautaires. Absence des ressources spécialisées en violence conjugale (ex. : hébergement). Manque d'information sur les ressources en milieu urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hésitation à demander de l'aide ou impossibilité de la recevoir à temps. • Difficulté à rencontrer la femme, d'amorcer la démarche d'aide avec elle et d'obtenir son implication en dehors de la période de choc. Difficulté d'assurer un suivi régulier. • Application difficile des protocoles d'intervention connus et éprouvés en milieu urbain.
<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'anonymat et de confidentialité. • Lien de parenté étendu. Pression de la part de l'entourage. • Mentalité de petites villes ou des communautés rurales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact important sur l'accessibilité aux services de peur que la situation de violence soit largement rapportée dans le milieu. • Hésitation à rechercher de l'aide. • Réticence à dévoiler son problème en groupe. • Absence ou peu de soutien de la part du réseau de soutien social. Proches hésitent à s'impliquer personnellement.
<ul style="list-style-type: none"> • Obligation de quitter le milieu de vie pour vivre en sécurité. • Inquiétude par rapport à la vie en milieu urbain. • Déni et blâme de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'adaptation à la ville pour la femme, absence de soutien de son réseau social. • Au retour avec le conjoint aux comportements violents, blâme de l'entourage pour avoir « trahi le clan ».

SECTION 2

Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

L'enfant, une éponge...

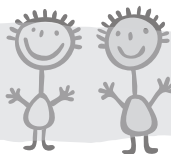




Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

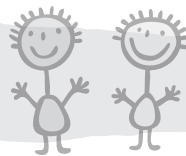
2.1 Jeu du vrai ou faux³²

1	Les enfants exposés à la violence conjugale sont souvent dans la même pièce ou dans celle d'à côté au moment où les actes de violence sont posés.	Vrai. 90 % des enfants exposés à la violence conjugale sont dans la même pièce ou dans celle d'à côté au moment où les actes de violence sont posés.
2	Il est nécessaire que la famille demeure unie, dans les situations de violence conjugale, parce que les enfants ont besoin de leur père.	Faux. Vivre dans un climat de violence conjugale a des répercussions sur les enfants. Cependant, il appartient à chaque mère victime de violence conjugale de prendre la décision de rester ou de partir. La sécurité pour elle et ses enfants doit être à la base de cette décision. Les femmes qui mettent fin à la relation se sont séparées sept fois en moyenne.
3	Les enfants et les adolescents qui sont exposés à la violence envers leur mère éprouvent des problèmes affectifs et de comportements différents de ceux des enfants qui sont eux-mêmes soumis à de mauvais traitements physiques.	Faux. Les enfants et les adolescents qui sont témoins de violence envers leur mère éprouvent des problèmes affectifs et de comportements analogues à ceux des enfants qui sont eux-mêmes soumis à de mauvais traitements physiques.
4	Les enfants qui sont exposés à la violence souffrent souvent du syndrome de stress post-traumatique.	Vrai. En fait, près de 60 % des enfants qui sont exposés à la violence conjugale en souffrent.
5	Les enfants et les adolescents qui ont été exposés à des actes de violence familiale sont souvent considérés, à tort, comme souffrant d'un trouble déficitaire de l'attention, parce qu'on ne leur a pas demandé ce qu'ils vivent.	Vrai. Plusieurs symptômes du syndrome de stress post-traumatique sont les mêmes que ceux du trouble déficitaire d'attention.
6	Les enfants exposés à la violence vont en parler.	Faux. Les enfants hésitent à en parler à cause du secret qui entoure la violence ou par peur des conséquences (menaces).
7	Les enfants sont forts, ils surmontent facilement le traumatisme de l'exposition en grandissant.	Faux. Les enfants n'oublient pas le traumatisme qui leur est imposé. Au contraire, ils intègrent profondément ce qu'on leur apprend dans leur enfance.
8	La violence dans le couple est peu fréquente chez les adolescents.	Faux. La violence est très présente chez les jeunes couples. Cependant, les statistiques varient d'une recherche à l'autre. Les pourcentages les plus conservateurs évaluent à plus de 10 % le nombre de jeunes filles victimisées à l'intérieur d'une relation amoureuse.



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

9	L'alcool est souvent la cause de la violence conjugale.	Faux. L'alcool peut être un facteur déclencheur que l'homme utilise pour se justifier et se déresponsabiliser. Même s'il cesse de prendre de l'alcool, il va continuer à être violent envers sa conjointe.
10	La thérapie conjugale est une mesure appropriée lors d'une première intervention en contexte de violence conjugale.	Faux. En contexte de violence conjugale, il n'est pas approprié de référer le couple en thérapie. Le rapport de force étant inégal, les divulgations effectuées par les femmes au thérapeute risquent de ne pas être acceptées par le conjoint et, par le fait même, d'augmenter la possibilité d'incidents violents.
11	Les femmes ayant un problème de consommation participent souvent à la dynamique de la violence dans le couple.	Faux. Il serait très imprudent de conclure qu'une femme ayant un problème de consommation est en partie responsable de l'agression subie. Néanmoins, il est connu qu'un contexte de violence conjugale entraîne une grande vulnérabilité pouvant mener à un problème de consommation.
12	La violence envers la conjointe est une perte de contrôle.	Faux. C'est au contraire une prise de contrôle. Il appert que la majorité des hommes aux comportements violents n'ont pas un comportement de violence généralisé. La violence est exercée spécifiquement à l'endroit de la conjointe et souvent à l'intérieur de la résidence familiale et aux heures où, généralement, il n'y a pas d'autres témoins (à l'exception des enfants). Ainsi, les hommes pourraient ne pas accepter l'attitude de la conjointe lors d'une fête d'amis, boire davantage et attendre que tous aient quitté le domicile avant d'agir et de la violenter. En fait, la violence conjugale représente bien plus une prise de contrôle envers la conjointe, tout en présumant qu'elle acceptera cette violence par crainte, dépendance, soumission ou amour.
13	Une femme qui aime ses enfants quitterait toute relation violente pour les protéger.	Faux. Certaines femmes restent dans une relation violente pour protéger leurs enfants ³³ .
14	Les enfants reconnaissent leur mère comme une victime et leur père comme la cause des problèmes et de la violence.	Faux. Les enfants peuvent blâmer aussi bien leur mère que leur père.
15	Les enfants détestent un père qui les maltraite ou qui maltraite leur mère.	Faux. Certains enfants pensent que la séparation est causée par la mère, plutôt que par le père qui a rendu la relation insupportable et dangereuse.



2.2 Exposition à la violence conjugale : un problème important

La violence conjugale touche non seulement les conjoints, qu'ils soient victimes ou agresseurs, mais elle affecte également les enfants qui y sont exposés. Au Canada, entre 11 et 23 % de tous les enfants sont exposés à la violence conjugale³⁴. Les conséquences de cette exposition sont très importantes, tant sur le plan de leur santé physique et mentale que sur le plan de leur développement et de leur comportement social.

L'expression « être exposé » est à privilégier pour montrer que l'enfant vit le phénomène de l'intérieur, plutôt qu'« être témoin », expression qui renvoie à l'exposition extérieure et neutre. Par analogie, c'est la même différence qui existe entre une personne qui est impliquée dans un accident automobile et une autre qui est témoin de cet accident.

Tous les enfants qui vivent dans une famille où leur mère est violentée par le conjoint sont des enfants exposés à la violence conjugale.

Ainsi, il leur arrive :

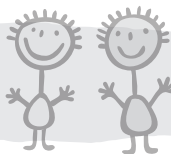
- **d'assister** à des scènes de violence conjugale;
- **d'entendre** des éclats de voix et des cris;
- **de voir** des marques de coups portés;
- **de percevoir** la détresse du parent agressé;
- **de vivre** dans un climat de tension, de peur et d'insécurité.

L'enfant exposé à la violence conjugale n'est pas neutre. Souvent, il est à la fois POUR sa mère et POUR son père, et c'est justement ce qui le rend si ambivalent. Cette ambivalence est accentuée lorsque les parents cherchent à utiliser l'enfant pour leur bénéfice personnel. Tous les enfants exposés à la violence conjugale souffrent de cette situation : « Ça fait très mal de voir souffrir quelqu'un qu'on aime » et c'est encore plus dur quand l'agresseur est aussi quelqu'un qu'on aime. Voir quelqu'un qu'on aime souffrir aux mains d'un autre (ou le fait de le savoir) est une violence psychologique grave.

Qu'ils assistent ou non aux actes de violence, les enfants sont toujours affectés par le climat qu'engendre la violence.

Cette exposition est directe et indirecte. De manière directe, l'enfant est présent au cours de scènes de violence, entend des éclats de voix, des cris ou des coups. De manière indirecte, il percevra la détresse dans le regard du parent et constatera les conséquences après coup de la domination d'un conjoint sur l'autre³⁵.

Selon plusieurs études, ces enfants courent davantage de risques d'être violentés physiquement ou sexuellement par l'agresseur de leur mère. De plus, la violence exercée contre la mère peut influencer sur sa capacité à offrir à ses enfants la sécurité et les soins adéquats³⁶.



2.3 *Reproduction intergénérationnelle*

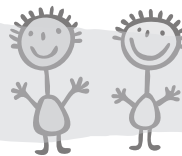
Quelque 75 % des hommes qui maltraitent leur conjointe ont été témoins d'actes de violence entre leurs parents lorsqu'ils étaient enfants³⁷. Précisons que les garçons exposés à la violence conjugale ne deviennent pas tous violents et les filles, pas toutes victimes. Il faut éviter d'apposer aux enfants une étiquette de « victime » ou d'« agresseur », car ils risquent fort de se percevoir ainsi toute leur vie, en se disant que leur blessure est irréparable. Il leur serait alors plus difficile de devenir résilient.

Les apprentissages réalisés pendant leur enfance peuvent amener les enfants exposés à la violence conjugale à reproduire la violence ou la victimisation dans leurs relations amoureuses à l'adolescence et conduire à une relation de couple basée sur la violence à l'âge adulte. On parle alors de reproduction intergénérationnelle de la violence conjugale³⁸.

Sachant que les comportements agressifs problématiques prennent racine dans la petite enfance, il est impératif d'intervenir le plus tôt possible.

*« Quand on suit quelqu'un de bon, on apprend à devenir bon :
quand on suit un tigre, on apprend à mordre. »*

PROVERBE CHINOIS



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

2.4 Cycle de la violence vécu par les enfants exposés à la violence conjugale

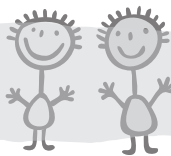
Les enfants ne sont pas des témoins externes de ce processus. Au même titre que leur mère, ils vivent le cycle de la violence : ils sentent la tension, éprouvent les effets de l'éclatement, s'estiment responsables et gardent espoir que la violence ne se reproduira pas.

LA TEMPÊTE³⁹

Tension	Éclatement-agression	Justification	Rémission-lune de miel
Le vent se lève, les feuilles s'agitent dans les arbres. Le ciel s'ennuage. Le temps est gris, maussade et frisquet. Des gouttes de pluie tombent.	Il y a des rafales de vent. Le ciel devient de plus en plus noir et menaçant. Le tonnerre gronde, les éclairs apparaissent. L'orage se déchaîne. C'est la tempête.	La pluie diminue, le tonnerre se fait encore entendre, mais il est moins bruyant. Le soleil cherche à percer les nuages.	Le ciel redevient bleu. Le soleil brille et ses rayons nous réchauffent. Une légère brise nous rafraîchit. Les oiseaux gazouillent. Il fait beau.
<i>À la maison, des tensions s'installent. J'entends crier. Papa n'est pas content. Il ne faut pas le contrarier. J'ai avantage à me taire. Je tente d'empêcher l'explosion en donnant un coup de main à mes parents ou en leur rendant service. Je suis inquiet. J'ai peur.</i>	<i>À la maison, papa crie, insulte maman, lui serre les bras, bourrasse, brasse les objets. Je tente de me protéger. Je reste dans ma chambre. Je me mets les mains sur les oreilles. Je téléphone à un parent ou je me réfugie chez un voisin. Je suis triste, terrifié, en colère. Je me sens impuissant.</i>	<i>À la maison, le climat est moins tendu, mais je demeure vigilant. Papa est plus calme. Il avoue qu'il s'est peut-être un peu trop fâché, mais il dit que c'est maman qui l'a provoqué. Je me sens coupable, que ce soit d'avoir parlé ou de n'avoir rien dit, d'avoir réagi ou de ne pas avoir réagi. Je doute en entendant les paroles de papa. Je ne sais plus qui a vraiment occasionné la tempête</i>	<i>À la maison, le climat est serein. Papa nous taquine et joue avec nous. Il nous offre de petites gâteries. Je suis soulagé, heureux, content. J'espère que le soleil sera toujours présent et qu'il n'y aura plus de tempêtes.</i>

C'est vrai la tempête, mais moi je voyais leurs chicanes comme le jeu de serpents et d'échelles. Les serpents étaient comme les sacres et les coups de poing que papa donnait à maman. Maman dégringolait les échelles et papa était le gagnant. Joëlle, 12 ans.

Joëlle apprendra qu'au jeu de la violence, il n'y a que des perdants⁴⁰.



2.5 Émotions vécues par les enfants exposés à la violence conjugale

Les enfants exposés à la violence conjugale passent par toute une gamme d'émotions vécues à divers degrés d'intensité et propres à chacun. Ils vivent de « la peur et même de la terreur, de la peine, de l'impuissance, de la confusion, de la colère, de la culpabilité et de la désillusion⁴¹ ». Ils peuvent vivre simultanément des sentiments contradictoires : haine et amour, colère et peine, etc. « Plus l'enfant est exposé à des violences fréquentes et sévères, plus il se sent menacé par la violence et vit de l'impuissance⁴². » Par ailleurs, « le sentiment de sécurité de l'enfant n'est pas associé uniquement à la qualité de la relation d'attachement établie avec le parent, mais également à la qualité de la relation qu'il perçoit entre ses parents⁴³ ».

2.6 Réalité des enfants exposés à la violence conjugale⁴⁴

L'exposition à la violence conjugale est une expérience complexe, puisqu'elle peut être ressentie de multiples façons. Les principales sont :

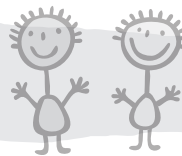
- vivre avec le secret;
- vivre des conflits de loyauté;
- vivre dans la crainte et la terreur;
- vivre dans un contexte basé sur la domination et l'agressivité.

2.6.1 ENFANTS VIVANT AVEC LE SECRET

Dans un premier temps, les enfants ne considèrent pas les assauts comme des comportements de violence. Cependant, ils en subissent tout de même les conséquences et les souvenirs d'événements violents sont ancrés dans leur mémoire⁴⁵. Les enfants finissent par croire qu'il est risqué de faire face à la réalité en admettant l'existence de la violence et préfèrent se fermer les yeux et garder le secret plutôt que d'ébranler les fondations familiales et se sentir coupables par la suite. Dans ces familles, le déni est généralisé et devient une stratégie permettant de surmonter les situations stressantes. Sur le plan affectif, ce secret renforce le caractère d'irréalité vis-à-vis de la violence et entrave la capacité des enfants à faire face à la crise et au danger imminent qui lui est associé⁴⁶. Comme le secret est gardé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille, les enfants qui veulent se débarrasser de leurs « mauvais sentiments » et comprendre cette situation, qui leur apparaît comme de la violence, se retrouvent seuls pour le faire⁴⁷.

2.6.2 ENFANTS VIVANT DES CONFLITS DE LOYAUTÉ

Ces enfants savent que la violence est présente dans leur famille, mais sont incapables de prendre position clairement. La souffrance de leur mère peut leur inspirer de l'empathie et les comportements violents de leur père, de la colère. En même temps, ils peuvent éprouver du mépris envers leur mère en raison de ce qui leur apparaît comme de la faiblesse et être tentés de s'associer au père, la personne qui leur semble avoir le pouvoir dans la famille. De plus, la femme perd le respect des enfants lorsqu'elle est décrite par l'agresseur comme une mère incompetente. Par ailleurs, ils peuvent percevoir les efforts



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

de leur mère pour mettre fin à la violence comme étant la cause de la séparation de la famille et prendre le parti du père parce qu'il doit quitter la famille, vivre seul, ou peut-être même aller en prison⁴⁸. Ainsi, l'enfant éprouvera simultanément des sentiments contradictoires (amour et haine, attachement et détachement, proximité et rejet) à l'égard de l'une ou l'autre des deux personnes les plus importantes pour lui : ses parents⁴⁹.

2.6.3 ENFANTS VIVANT DANS LA CRAINTE ET LA TERREUR

Les enfants sont de bons observateurs. Leurs petits yeux captent tout signe annonçant le conflit. Ils associent facilement les bouteilles d'alcool vides à la violence; l'enfant est triste et il a peur. Leurs petites oreilles traduisent aisément les haussements de voix par; *Je dois rassembler mes petites sœurs et mes petits frères et sortir au plus vite de là...* Ils demeurent continuellement aux aguets, sur le qui-vive, en attente d'une prochaine querelle...

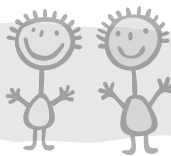
Les enfants sont tout à fait conscients de la violence existant entre leurs parents et ils s'identifient habituellement à la victime, généralement leur mère. De cette identification résultent des sentiments de crainte, de peur et de terreur pour eux-mêmes et pour leur mère. Ces sentiments sont justifiés parce que les enfants sont souvent violentés à la suite d'un épisode de violence infligé à leur mère⁵⁰. La violence actuelle et future crée un environnement dans lequel l'expectative de la violence et de la terreur qui s'ensuit fait partie de la réalité quotidienne, indépendamment de la phase du cycle de la violence conjugale. Aux yeux des enfants, la famille est divisée entre l'agresseur perçu comme puissant et brutal, habituellement le père, et la victime souffrante et sans aide, habituellement la mère. Leur compréhension de la situation peut amener les enfants à croire que le monde est dangereux et qu'ils doivent s'attendre à être terrorisés. Cette situation peut conduire à un sentiment d'impuissance, à une dépression, à un manque généralisé de confiance et à une hypervigilance⁵¹.

« Le tonnerre gronde... papa aussi. Les éclairs tuent parfois... les papas aussi. »

2.6.4 ENFANTS VIVANT DANS UN CONTEXTE BASÉ SUR LA DOMINATION ET L'AGRESSIVITÉ

Certains enfants s'associent à l'agresseur en acceptant et en utilisant les mêmes comportements de violence dans leurs relations interpersonnelles. Les enfants, surtout les garçons, constatent que lorsque les conflits entre leurs parents sont résolus par la violence, il y a des gagnants et des perdants. Ils reconnaissent et apprécient leur père pour sa supériorité et s'en prennent à leur mère qu'ils perçoivent comme la victime⁵². Les sentiments de colère et de rage dominant leur monde émotionnel. Ils courent le risque de devenir eux-mêmes des adultes agresseurs ou victimes de violence⁵³.

Ces quatre réalités ne s'inscrivent pas forcément dans un continuum. En effet, un même enfant ne vit pas consécutivement le secret, le conflit de loyauté, la crainte et la peur et enfin, la reproduction de la violence. Il peut éprouver une réalité plus intensément qu'une autre, selon la dynamique qui s'installe dans la famille, son âge, ses caractéristiques individuelles. Il peut aussi vivre dans deux réalités à la fois. Quoi qu'il en soit, l'exposition à la violence conjugale demeure un phénomène complexe qui a à coup sûr d'importantes répercussions sur les enfants.



2.7 Concomitance : violence conjugale et maltraitance

Selon la Stratégie nationale de la prévention du crime (SNPC), « [...] il est solidement établi aujourd'hui que les enfants qui habitent dans une famille caractérisée par de la violence interparentale courent eux-mêmes un risque plus élevé d'être maltraités. À vrai dire, la fréquence est extrêmement élevée⁵⁴ ». On a tenté d'établir la prévalence de la concomitance de l'exposition à la violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants. Apple et Holden (1998) ont recensé 35 recherches portant sur les mauvais traitements envers les enfants et la violence conjugale menées au cours des vingt dernières années qui quantifient la concomitance de cette problématique. Toutes méthodologies confondues, le taux de concomitance moyen se situerait entre 30 et 60 %⁵⁵. Par ailleurs, une étude de Browne et Hamilton (1999) révèle que dans 91 % des familles où il y avait présence de violence conjugale sévère, les enfants étaient aussi violentés. Les enfants étaient maltraités dans toutes les familles où les policiers sont intervenus à plus de cinq reprises pour des incidents de violence conjugale⁵⁶.

Au fur et à mesure que la violence faite à une mère s'accroît, la violence envers les enfants augmente également⁵⁷.

Les intervenantes doivent savoir que lorsque l'exposition à la violence conjugale n'est pas décelée, les enfants risquent davantage d'être maltraités. Les bambins et les enfants en bas âge sont particulièrement à risque d'être victimes de coups lorsqu'ils sont dans les bras de leur mère au moment où elle est agressée. Dans les situations extrêmes, les enfants peuvent être entraînés dans la mort en même temps que leur mère ou leur père. Même lorsque les enfants ne sont pas abusés physiquement, le stress associé à l'exposition à la violence conjugale peut avoir de sérieuses conséquences sur le développement de l'enfant.

2.8 Perturbations des rôles familiaux dans un contexte de violence conjugale

Tous reconnaissent l'importance du rôle du père pour favoriser le développement de l'enfant, sauf dans un contexte de violence conjugale.

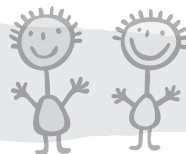
2.8.1 ATTITUDES POSSIBLES DU CONJOINT

À noter : La plupart des citations en italique proviennent d'intervenantes terrain.

Les pères ou conjoints présentent souvent les caractéristiques suivantes :

Autoritarisme⁵⁸

Si un homme aux comportements violents s'implique dans la discipline, il aura souvent des attentes inflexibles, peu d'empathie et un style coléreux de châtement accompagné de force physique et verbale. Pour lui, la sanction disciplinaire est une solution simple à un problème immédiat, au lieu d'être une stratégie réfléchie, fondée sur des attentes raisonnables et appropriées pour l'âge de chaque enfant. Il se considère souvent comme le meilleur parent et n'écoute pas ce que dit sa partenaire. Il oscille entre l'autoritarisme et une attitude permissive ou même négligente.



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

« Il s'attend à ce qu'ils soient parfaits comme des adultes, mais ils ne sont que des enfants. »

« La plupart du temps, il ne s'occupe tout simplement pas des enfants, mais, s'il est de mauvaise humeur, il s'enrage contre eux sans raison. »

Faible participation, négligence et irresponsabilité par rapport aux enfants

Même si les enfants doivent respecter l'autorité du père, c'est habituellement la mère qui s'occupe d'eux chaque jour. C'est elle qui est responsable de la routine ou des tâches moins agréables comme changer les couches et aider aux devoirs. Le père peut manquer d'affection à l'égard de ses enfants et trouver des excuses pour ne pas revenir assez tôt à la maison après le travail. Ses louanges ou ses compliments, rarement accordés, pourraient être très appréciés des enfants.

« Avec ce qu'il laisse en pourboires au bar en une soirée, je pourrais acheter un paquet de couches. Ensuite, il dit que le bébé souffre d'une éruption sur les fesses parce que je ne change pas sa couche assez souvent. »

« J'ai trouvé un emploi, mais j'ai dû mentir pour conserver le soutien du programme au travail. Il prenait mon chèque de paie, mais moi je devais malgré tout nourrir mes enfants d'une manière ou d'une autre. »

Dévalorisation de la mère

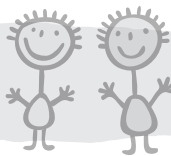
Le père change régulièrement les décisions de la mère, la ridiculise devant leurs enfants et se présente comme étant la seule autorité parentale légitime. Le mépris qu'il manifeste envers sa partenaire montre aux enfants que c'est acceptable d'insulter leur mère et même de la maltraiter physiquement.

« J'essaie de tout organiser... les devoirs et les bains, puis le coucher à l'heure prévue, mais quand il dit que c'est correct de regarder une émission assez tard à la télévision, c'est moi qui ai l'air d'être la méchante qui chialle toujours. »

« Mon fils commence à me traiter exactement comme son père me traitait. »

Égocentrisme

Il s'attend égoïstement à bénéficier de l'honneur d'être père et de la satisfaction qui devrait l'accompagner, mais sans faire de compromis ni accepter les responsabilités. Il peut refuser de changer sa manière de vivre lorsqu'un bébé arrive. Le comportement normal d'un bébé qui pleure pourrait l'enrager. Il exige que ses enfants respectent ses besoins (ex. : en écoutant le récit de ses difficultés, en faisant preuve d'affection ou en lui tenant compagnie lorsqu'il est de bonne humeur).



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

« Quand le bébé pleurait, il croyait vraiment qu'il le faisait exprès pour l'agacer. »

« Il ne connaissait pas la date de naissance de nos enfants, ni le nom de leurs enseignantes. Il ne s'intéressait aucunement à ce que les enfants faisaient, sauf s'il était d'humeur à lancer une balle dans la cour ou à s'amuser autrement. »

Capacité manipulatrice

La manipulation et l'aliénation parentale sont des sources de confusion pour les enfants qui ne savent pas qui blâmer pour la violence.

« Depuis que je l'ai quitté, il répète aux enfants que c'est moi qui ai provoqué le divorce parce que je voulais sortir avec d'autres hommes et faire la fête. Ils commencent à le croire. »

Habilité à bien performer sous observation

Durant des évaluations professionnelles ou dans des situations sociales, il y a des hommes aux comportements violents qui sont capables de donner l'impression qu'ils sont des pères attentifs et affectueux. Le contraste entre leur comportement en public et leur conduite à la maison est frappant. Il se pourrait que les enfants se sentent très confortables avec lui en public.

« Lorsque nous sommes avec sa famille ou ses collègues de travail, on serait tenté de lui décerner le trophée du père de l'année. »

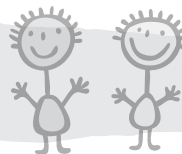
« Le juge nous a demandé de nous soumettre à une évaluation. Il a sorti tout son charme et c'est moi qui ai eu l'air d'une menteuse. »

Des vérités qu'il ne faut pas oublier

- Plus un homme fait preuve de violence envers sa conjointe, plus il est probable qu'il maltraitera aussi ses enfants.
- Les enfants peuvent subir des blessures quand leur mère est attaquée (ex. : un bébé dans ses bras au moment de l'agression).
- La violence psychologique, qui accompagne presque toujours la violence physique, exercera un effet profondément négatif sur les enfants.
- Tout enfant fait face à d'énormes obstacles pour révéler les mauvais traitements dont il est l'objet à la maison.

Il y a des conjoints maltraitants qui peuvent sembler être des parents aimables et fiables

« La sécurité et la protection des enfants et des mères doivent être évaluées très minutieusement avant de statuer sur les droits de garde et d'accès aux enfants. L'application de ces droits est contre-indiquée en contexte de violence physique et psychologique ou d'hostilité entre les parents⁵⁹. »

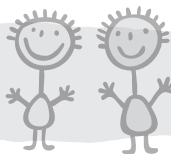


Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

2.8.2 CONSÉQUENCES POSSIBLES SUR LA DYNAMIQUE FAMILIALE⁶⁰

Le conjoint encourage un manque de respect envers la mère et son autorité parentale

Effets de la violence physique, de la violence verbale et de l'attribution du blâme à la victime	Les enfants voient leur mère comme étant impuissante, opprimée et stupide. Ils peuvent acquérir de son agresseur l'idée que la femme est indigne de respect et, dans certains cas, une cible légitime de mauvais traitements.
Tactiques délibérées	Il entrave les efforts de la mère quand elle tente de rétablir une structure familiale, il contredit ses décisions, il récompense le comportement irrespectueux des enfants envers leur mère, il ridiculise la mère et il la décrit devant les enfants comme étant incompetente.
Après la séparation	Il s'efforce de gagner la loyauté des enfants en faisant de sa résidence un lieu attrayant où il n'y a pas de règles de conduite, il permet des activités que la mère n'approuve pas (ex. : vidéos avec violence), il peut tenter d'éloigner les enfants de leur mère et il peut vouloir la garde légale pour se venger.



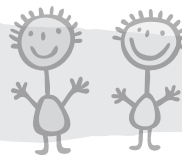
Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

Le conjoint influence négativement les rapports mère-enfants

Ingérence directe	Le conjoint peut empêcher la mère de reconforter un enfant angoissé, il peut lui interdire l'emploi d'une méthode de contraception pour que les enfants naissent l'un après l'autre et il peut créer l'isolement social pour limiter les chances de faire participer les enfants à des activités parascolaires.
Ingérence indirecte	La violence du conjoint envers la mère devient pour elle une source de dépression, d'anxiété, d'insomnie, de rage et de perte de confiance. Cela peut accroître la consommation d'alcool ou de drogue, de laisser-aller et même de négligence parentale.
Enfants distants de leur mère	Cela est plus fréquent chez les garçons et chez les adolescents. Ils ont honte de leur mère et commencent à la mépriser.
Violence de la part des enfants contre leur mère	Encore une fois, ce sont surtout les garçons qui réagissent ainsi. Souvent, à la suite d'une séparation, un enfant assume le rôle de maltraitant, parfois pour obtenir l'approbation du père absent.

Le conjoint se sert de l'enfant pour atteindre la mère

Durant la vie conjugale	Le conjoint donne de mauvais traitements à l'enfant, le néglige ou lui manifeste d'autres comportements pernicious pour faire de la peine à la mère. Il demande à l'enfant d'espionner sa mère, il met délibérément l'enfant en danger, il menace de faire du mal à l'enfant, de l'enlever, de le tuer, de laisser la famille dans la misère ou d'appeler la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).
Après la séparation	Il blâme la mère pour la séparation, il s'assure que l'enfant va prendre parti pour lui pour tenter de forcer la mère à se réconcilier avec lui, il se sert de l'enfant pour communiquer avec la mère ou pour l'espionner et il dit vouloir obtenir la garde de l'enfant.



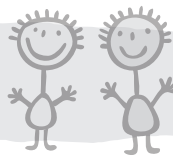
Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

L'impact sur le fonctionnement de la famille

Discorde	Le conjoint encourage des membres de la famille à s'entredéchirer ou il crée des alliances entre certains contre d'autres. Par exemple, il favorise un enfant plus que les autres, il ment, il dévoile des secrets, il punit tous les enfants pour la mauvaise conduite d'un seul, etc.
Enfant devient le bouc émissaire	Il blâme un seul enfant pour tous les problèmes qui touchent la famille.
Peur chronique	La peur chronique intensifie une dynamique malsaine au sein de la famille.
Carence affective	Les enfants rivalisent pour attirer l'attention de l'agresseur parce qu'il est rarement attentif ou affectueux.
Renversement des rôles	La parentification d'un enfant (c'est-à-dire l'adoption ou l'attribution d'un rôle parental au sein de la famille) et l'infantilisation de la mère (ex. : en la traitant comme un enfant) ont un effet pervers à la longue : l'enfant en vient à protéger sa mère et il peut alors tenter de prédire et de prévenir la violence perpétrée par l'agresseur.

Tactiques dans les conflits portant sur la garde

Emploi de tactiques injustes	Le conjoint projette une image d'homme raisonnable et paisible, il se sert d'une nouvelle conjointe comme référence morale, il utilise la méfiance ou la colère de la mère pour discréditer ses accusations, il se présente comme étant toujours prêt à communiquer, il manipule le processus de médiation, il a recours au système judiciaire d'une manière abusive et il fait appel à ses parents pour obtenir le privilège de visiter les enfants.
-------------------------------------	---



2.8.3 TACTIQUES DE POUVOIR ET DE CONTRÔLE SUR UNE FEMME, AFFECTANT SON RÔLE DE MÈRE

La femme croit qu'elle ne remplit pas adéquatement son rôle de parent

- Elle est décrite par son agresseur comme une mère incompetente, comme étant la cause des déficits ou problèmes de ses enfants.
- Elle craint que la DPJ lui enlève ses enfants.
- Elle tente en vain de créer une structure familiale ou d'être cohérente et constante.
- Elle pense ne pas être une bonne mère si les enfants éprouvent des difficultés à l'école ou dans le voisinage.

La femme perd le respect de certains de ses enfants ou de tous ses enfants

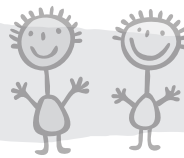
- Les enfants peuvent la considérer comme une cible légitime de mauvais traitements.
- Les enfants ne tiennent pas compte de son autorité parentale et n'observent pas les règles qu'elle tente de mettre en place.
- Les enfants grandissent en dévalorisant leur mère ou en ayant honte d'elle.

La femme croit les excuses farfelues que l'agresseur utilise pour justifier son comportement

- Elle se croit responsable de mauvais traitements qu'elle doit endurer et elle tente alors de modifier son comportement.
- Elle croit que la violence dont elle est l'objet est de sa faute et elle se sent coupable de ses effets sur les enfants.
- Elle pense que les mauvais traitements sont liés à l'alcool ou au stress vécu par le conjoint.
- Elle croit que ce genre de violence est acceptable dans son milieu culturel ou religieux.

La femme modifie son style parental en réaction à celui de l'agresseur

- Elle devient trop permissive afin de contrebalancer l'autoritarisme de l'agresseur.
- Elle devient trop sévère pour tenter d'empêcher les enfants d'agacer ou de provoquer l'agresseur.
- Elle exige des enfants des comportements inappropriés dans le but de calmer l'agresseur.
- Elle hésite à punir les enfants, car elle croit qu'ils ont déjà assez souffert.
- Elle doit s'occuper de tous les volets difficiles du rôle parental, tandis qu'il se contente des activités agréables.



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

La femme a de la difficulté à répondre à tous les besoins de la famille

- La dépression, l'anxiété, l'insomnie et l'épuisement peuvent compromettre sa capacité de prendre soin de ses enfants et de pourvoir à leurs besoins quotidiens.
- Elle ne reçoit peut-être pas assez d'argent pour satisfaire aux besoins de base de ses enfants.

Les liens affectifs de la femme avec ses enfants sont compromis

- La mère n'a pas pu les protéger ou si elle a expulsé l'agresseur, il se peut que les enfants soient fâchés contre elle.
- La mère est empêchée de reconforter un enfant angoissé.
- Un enfant décide que c'est lui qui doit prendre soin de sa mère.
- Les enfants, s'ils croient que leur mère partira, peuvent devenir anxieux ou s'en distancer affectivement dans le but de se protéger contre cette perte imminente.

La femme se laisse entraîner dans une compétition pour la loyauté des enfants

- L'agresseur tente de façonner positivement l'idée que l'enfant a de lui, et négativement celle qu'il a de sa mère.
- L'agresseur est le parent agréable qui n'impose aucune règle ou discipline.
- L'agresseur, après la séparation, réussit à convaincre les enfants d'appuyer sa demande de garde en leur promettant une vie fantastique chez lui.
- L'agresseur a souvent plus d'argent et peut donc offrir plus de biens matériels.

2.8.4 RÔLES POSSIBLES ADOPTÉS PAR LES ENFANTS⁶¹

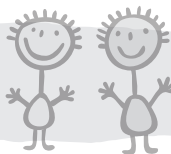
Chaque enfant développe un rôle propre dans la dynamique familiale. Ainsi, on retrouve le bébé de la famille, le mouton noir, le petit chou, etc. Il est important de cerner les différents rôles qu'un enfant s'approprie afin de comprendre comment il affronte et interprète la violence pour intervenir efficacement.

Le gardien protecteur

C'est l'enfant qui se comporte comme un parent envers les autres membres de la famille à protéger. Il supervise les tâches journalières, il sécurise et reconforte les autres membres durant et après un incident violent.

Confident de la mère

C'est le complice de la mère. Il est au courant de ses sentiments, de ses inquiétudes et de ses plans. Il pourra servir de témoin si l'agresseur tente de nier la violence qu'il aura fait subir à sa famille.



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

Le confident de l'agresseur

C'est le complice de l'agresseur. Ce dernier l'utilise pour soutirer des informations sur la mère et pour justifier la violence qu'il exerce sur elle. Il lui donnera des privilèges ou s'abstiendra de lui faire subir de mauvais traitements.

L'allié de l'agresseur

C'est celui qui sera recruté pour participer à la violence (en frappant la mère par exemple ou en l'humiliant).

L'enfant parfait

C'est celui qui évitera de déclencher des éléments qu'il croit générateurs de la violence en excellant à l'école, en évitant d'argumenter, de mal se conduire, ou de demander de l'aide pour lui-même.

L'arbitre

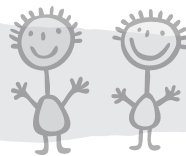
C'est l'enfant qui tentera de maintenir la paix dans la famille.

Le bouc émissaire

Les problèmes reposent sur l'enfant. Le père justifiera sa violence en accusant les comportements de cet enfant.

L'enfant continuera de jouer ces rôles, même après la rupture des parents. Le gardien protecteur aura de la difficulté à retrouver son rôle d'enfant; le confident de la mère poursuivra le rôle inversé (c'est-à-dire que c'est la mère qui doit être la confidente de son enfant et non l'inverse); l'allié de l'agresseur jouera le rôle de l'agresseur; l'enfant parfait deviendra impatient envers ses frères et sœurs, dont la conduite aurait été l'élément déclencheur de la violence; le bouc émissaire se sentira davantage coupable, car il croira qu'il est responsable de la rupture.

En expliquant à la mère le phénomène des rôles que l'enfant s'attribue, elle pourra comprendre les tensions qui peuvent exister au sein de la famille et, par le fait même, les conséquences dévastatrices de la violence.



2.9 Stratégies de survie⁶²

Les enfants et les adolescents qui ont vécu dans la violence ou la maltraitance développeront des stratégies de survie qui varieront selon l'âge.

Blocage psychologique ou déconnexion émotionnelle

- en engourdissant leurs émotions ou en bloquant certaines pensées;
- en n'écoutant plus le bruit ou les disputes, en apprenant à ne pas les entendre;
- en essayant bien fort de croire qu'ils sont ailleurs;
- en consommant de l'alcool ou des drogues.

Création d'une situation imaginaire

- en pensant à se venger de l'agresseur, en rêvant de le tuer;
- en imaginant une vie plus heureuse, avec une autre famille par exemple;
- en rêvant de ce que serait la vie après un divorce ou après le départ de l'agresseur;
- en imaginant que l'agresseur se fasse « écraser par un autobus »;
- en espérant être sauvé par un super héros, la police ou un « prince charmant ».

Évitement physique

- en allant dans une autre pièce, en quittant la maison durant un conflit;
- en trouvant des excuses pour ne pas revenir à la maison;
- en faisant une fugue.

Recherche d'amour et d'acceptation

- en fréquentant des amis aux comportements délinquants;
- en participant à des activités sexuelles pour l'intimité et la chaleur humaine;
- en voulant un enfant durant l'adolescence afin d'avoir un être humain qui l'aimera.

Prise en charge comme gardien protecteur

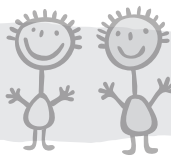
- en protégeant ses frères et sœurs contre le danger;
- en adoptant un rôle de parent auprès de ses frères et sœurs;
- en se dévouant complètement pour sa mère.

Demande normale d'aide

- en s'adressant à un-e enseignant-e, ou à la mère d'un ami;
- en appelant la police;
- en parlant à ses frères et sœurs, à des ami-e-s ou à des adultes qui peuvent aider.

Demande désespérée d'aide

- en posant des gestes suicidaires;
- en s'automutilant;
- en montrant de l'agressivité, en se battant.



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

Réorientation des émotions vers des activités positives

- en pratiquant des sports, en faisant du conditionnement physique;
- en s'intéressant à l'écriture, à un journal, au dessin, au théâtre, à des activités créatrices;
- en excellant à l'école.

Tentatives de prédire, d'expliquer, de prévenir le comportement d'un agresseur

- en pensant que « maman a été méchante » ou « j'ai mal agi » ou « papa éprouve beaucoup de stress au travail »;
- en pensant que « je peux cesser la violence en changeant mon comportement » ou « je peux prédire la violence »;
- en essayant d'être un enfant parfait;
- en mentant pour dissimuler des choses désagréables (ex. : un mauvais résultat scolaire) pour éviter des récriminations ou pire.

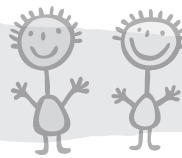
Certaines stratégies pourraient être efficaces durant une crise, mais nuisibles à la longue comme l'engourdissement émotionnel, l'automutilation, l'abus d'intoxicants, une grossesse pour échapper à la famille ou le fait de prendre soin affectivement d'un parent. Plus on utilise une certaine stratégie, ou plus elle s'avère efficace pour protéger un jeune contre des émotions écrasantes, plus il devient difficile de l'abandonner. Une fois que la famille est en sécurité, l'abandon graduel des stratégies qui produisent des effets négatifs et leur remplacement par des stratégies plus salutaires pourrait être la meilleure solution pour aider les enfants qui ont subi de la violence.

2.10 Conséquences de l'exposition à la violence conjugale

Les conséquences de l'exposition à la violence conjugale peuvent être de précieux indicateurs pour déceler la présence de violence conjugale.

Il est à noter que les conséquences présentées ne se retrouvent pas systématiquement chez tous les enfants exposés à la violence conjugale. En fonction de sa santé physique et psychologique, de même que de la dynamique de violence qui s'installe dans sa famille, y compris la durée d'exposition et l'intensité, l'enfant subira différentes conséquences. De plus, l'âge de l'enfant, son attachement à la mère, la présence de personnes significatives exerçant une influence positive, ses réussites, ses points forts et ses points faibles sont autant de facteurs qui contribuent à l'importance plus ou moins grande des conséquences de son exposition à la violence conjugale. Par ailleurs, peu importe son âge, l'enfant peut servir d'objet d'intimidation ou de menace de la part de l'agresseur auprès de la mère.

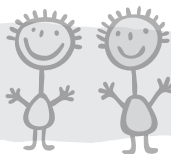
De manière générale, les filles présentent plus de problèmes intériorisés tandis que les garçons, plus de problèmes extériorisés. Ainsi, bien que souvent moins visibles que chez les jeunes garçons, les conséquences chez les filles semblent s'aggraver lorsqu'elles atteignent l'adolescence⁶³. Au début de l'âge adulte, les femmes ayant été exposées à la violence conjugale durant leur enfance sont plus dépressives et ont une plus faible estime de soi lorsqu'on les compare à des hommes ayant vécu la même expérience⁶⁴.



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

Conséquences possibles pouvant servir d'indicateurs de violence conjugale

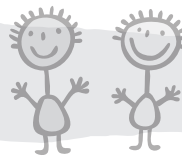
	Femme	Enfant exposé à la violence conjugale	Conjoint aux comportements violents
Traumatismes physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Blessures (tête, tympan, visage, cou, thorax, sein, abdomen, parties génitales, etc.) • Ecchymoses, commotions, brûlures, fractures, contusions • Traumatismes répétés • Lésions non conformes à un accident (strangulation, brûlures, morsures, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Blessures à des tissus mous ou osseux (fractures du crâne, luxations) • Blessures anciennes et récentes • Morsures, brûlures • Gravité des blessures augmentant à chaque visite 	<ul style="list-style-type: none"> • Traces indiquant que la victime s'est défendue (coups de griffes au visage, blessures aux mains)
Problèmes physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé reliés au stress (hyperventilation, céphalées, insomnie, troubles digestifs fonctionnels, douleurs gynécologiques ou abdominales vagues, maux de dos) • Étourdissements • Fatigue générale • Palpitations • Pertes de mémoire • Troubles du sommeil, souvenirs envahissants, rêves récurrents • Automutilation • Avortement ou menace d'avortement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise résistance à la maladie (affections ou rhumes fréquents) • Insuffisance pondérale pour son âge • Anémie • Grossesse à l'adolescence • Maladies psychosomatiques (douleurs abdominales) 	



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

Conséquences possibles pouvant servir d'indicateurs de violence conjugale (suite 1)

	Femme	Enfant exposé à la violence conjugale	Conjoint aux comportements violents
Indicateurs de type psychologique	<ul style="list-style-type: none"> • Peur • Ambivalence • Blâme personnel • Colère exprimée ou refoulée • Déception • Honte • Sentiment d'impuissance • Manque de confiance en soi • Faible estime de soi • Insécurité • Résignation • Tristesse • Attaques de panique • Perte d'appétit • Repli sur soi • Réactions ou symptômes associés au syndrome de stress post-traumatique • Dépression, anxiété, tentatives suicidaires • Usage de tranquillisants, drogue, alcool • Repli sur soi • État d'alerte • Regard fuyant • Passé de violence comme témoin ou victime • Sentiments d'être fautive, coupable, croit qu'elle a mérité le geste violent • Intégration des stéréotypes sexuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'amour propre • Dépression, tentatives suicidaires • Usage de drogues, alcool • Repli sur soi (surtout chez les filles) • Difficultés d'apprentissage et de langage • Mûr pour son âge • Sentiment d'être fautif • Symptômes ressemblant au trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (THADA) • Comportements agressifs, destructeurs, violents (surtout chez les garçons) <p>« Plus de 75 % des enfants aux comportements agressifs à l'âge de 5 ans ne finissent pas leur secondaire alors que 70 % de ceux dont le degré d'agressivité est faible ou nul en obtiennent un. »</p> <p>Richard E. Tremblay, Université de Montréal, 1999.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fort sentiment d'insécurité, difficulté d'affirmation • Stress • Dépression, menaces suicidaires • Usage excessif de drogues et d'alcool • Difficulté d'expression des émotions, sauf la colère • Passé de violence comme témoin ou victime • Tendance à blâmer les autres • Perception de l'idée qu'il se conduit d'une façon brusque avec les enfants et la conjointe • Intégration des stéréotypes sexuels • Consommation de pornographie

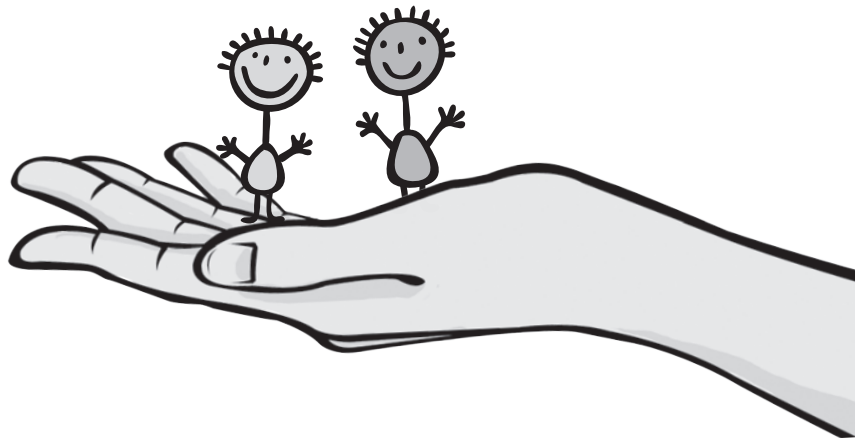


Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

Conséquences possibles pouvant servir d'indicateurs de violence conjugale (suite 2)

	Femme	Enfant exposé à la violence conjugale	Conjoint aux comportements violents
Attitude relationnelle avec le médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Discordance entre les blessures et les faits relatés par la patiente • Délai de consultation inexplicable • Consultations répétées auprès de plusieurs médecins • Plaintes et réponses vagues 	<ul style="list-style-type: none"> • Discordance entre les blessures et les faits relatés par l'enfant ou le parent • Attachement excessif pour la personne soignante • Enfant secret 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance à minimiser les blessures ou à les nier • Attitude menaçante • Questions voilées • Conjoint insiste pour rester près de sa conjointe • Conjoint répond aux questions à la place de sa conjointe • Surprotecteur par rapport à sa conjointe en consultation
Attitude relationnelle avec le conjoint ou avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Crainte du conjoint, le consulte avant de répondre, se fait discrète, silencieuse en sa présence • Défense de son conjoint • Utilisation de la violence envers le conjoint (souvent pour se protéger) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peur quand on évoque le parent • Crainte des représailles 	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude menaçante ou grande familiarité • Exigence envers sa conjointe • Contrôlant • Jalousie excessive
Indicateurs circonstanciels	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement • Bris de liens avec ses proches • Problèmes avec les enfants (santé, apprentissage, etc.) • Dépendance économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fait des fugues • Changements dans ses résultats scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Chômage, difficultés économiques • Situation de rupture de couple • Casier judiciaire

L'ENFANT,
CETTE ÉPONGE QUI SE NOURRIT DE CE QU'IL VOIT
ET REÇOIT DE SES PARENTS

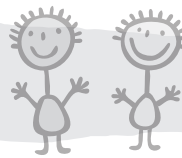


Conséquences possibles d'exposition à la violence conjugale selon l'âge

Bébés âgés de moins de 2 ans	Enfants âgés de 2 à 4 ans	Enfants âgés de 5 à 12 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du jeu, des habitudes d'alimentation et de sommeil • Gémissements, crises ou pleurs excessifs • Retard staturo-pondéral • Inattention • Retard du développement • Manifestation de régression • Retard de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété • Tristesse • Peurs et terreur en raison du danger • Crainte de la noirceur • Cauchemars • Insécurité, inquiétude par rapport à l'avenir • Dépendance exagérée envers la mère • Recherche continuelle d'attention • Déficience des habiletés verbales intellectuelles et motrices • Agressivité, irritabilité • Agressivité envers les ami-e-s, les frères et sœurs, les parents et autres adultes • Cruauté envers les animaux • Destruction de biens • Plaintes somatiques (maux de tête, de ventre, etc.) • Symptômes du stress post-traumatique • Baisse de l'estime et de la confiance en soi • Comportements régressifs • Différenciation des sexes : l'homme est violent, la femme est victime • Manifestation de régression • Tenue négligée, malpropreté • Présences d'ecchymoses 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété • Tristesse • Agressivité envers les amis, les frères et sœurs, les parents et autres adultes • Tristesse • Crainte de la noirceur • Peurs et terreur en raison du danger • Confusion et ambivalence • Honte • Conflit de loyauté • Inquiétude par rapport à l'avenir • Crainte d'être violenté ou abandonné • Sentiment d'être responsable de la violence et de devoir agir • Sentiment d'impuissance • Crainte d'amener des ami-e-s à la maison • Embarras, timidité • Dépression • Repli sur soi • Problèmes dans les apprentissages scolaires • Difficultés de concentration • Mauvais résultats scolaires, absentéisme scolaire • Redoublement d'année • Comportement de séduction, de manipulation ou d'opposition • Convictions stéréotypées du rôle des hommes et des femmes • Manque de respect à l'égard des femmes • Agressivité • Destruction de biens • Cruauté envers les animaux • Plaintes somatiques • Symptômes du stress post-traumatique • Brutalité envers autrui • Rationalisation et explication de la violence comme étant naturelle • Énurésie • Tenue négligée, malpropreté • Renversement des rôles • Détachement émotif • Crainte anormale d'un parent • Hyper-vigilance • Obéissance et passivité excessives • Fabulation

Conséquences possibles d'exposition à la violence conjugale selon l'âge (suite)

Adolescents âgés de 12 à 18 ans	De façon générale chez les enfants âgés de 0 à 17 ans	Adultes
<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété • Tristesse • Peurs et terreur en raison du danger • Difficulté de concentration • Problèmes dans les apprentissages scolaires • Baisse soudaine des résultats scolaires • Décrochage scolaire • Dépression • Honte • Conflit de loyauté • Idées suicidaires, tentatives de suicide, suicide • Abus de drogues, d'alcool • Délinquance • Cruauté envers les animaux • Grossesse à l'adolescence • Crainte d'amener des ami-e-s à la maison • Fugues • Comportement de séduction, de manipulation ou d'opposition • Brutalité envers les ami-e-s, les frères et sœurs, les parents et autres adultes • Violence dans les relations amoureuses • Prostitution, délinquance • Violence envers autrui • Convictions stéréotypées du rôle des hommes et des femmes • Manque de respect à l'égard des femmes • Problèmes somatiques • Symptômes du stress post-traumatique • Faible estime de soi • Tendance à tourner en dérision les sentiments (affection, l'amour, etc.) • Conflit de loyauté • Eczéma, urticaire • Fatigue chronique • Isolement social 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de peau • Allergies : réactions plus fortes et plus nombreuses • Déclenchement de crises d'asthme, aggravation de l'état asthmatique • Blessures lors de l'agression dirigée contre la mère • Victimisation directe : violence corporelle, sexuelle, négligence parentale • Décès par homicide • Nervosité, anxiété, angoisse 	<ul style="list-style-type: none"> • Union précoce • Faibles habiletés parentales • Reproduction de la violence conjugale et de la victimisation • Criminalité • Homicide • Idées suicidaires, tentatives de suicide, suicide • Symptômes du stress post-traumatique (SSPT)



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

2.10.1 STRESS ET DÉVELOPPEMENT DU CERVEAU

La période la plus importante pour le développement du cerveau s'étend de la grossesse à cinq ans. Lors de la naissance, le cerveau du bébé pèse 25 % du poids de celui d'un adulte et à cinq ans, 90 %. Les expériences vécues ont une profonde influence sur la production de neurones et de câblage du cerveau. Les capacités d'apprentissage et d'adaptation ainsi que la santé future du bébé seront déterminées par ses expériences vécues durant cette période⁶⁶. Le cerveau atteint son apogée au niveau de sa plasticité à l'âge de cinq ans, moment où il absorbe tout ce qui se passe autour de lui, comme une éponge. « La plasticité du jeune cerveau signifie qu'il est plus facile et plus efficace d'influencer le développement de l'architecture du cerveau d'un bébé que de reconfigurer certains de ses circuits à l'adolescence ou à l'âge adulte.⁶⁷ »

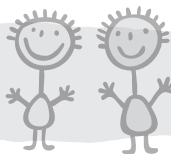
Ainsi, l'architecture de base du cerveau prend forme avant la naissance et se poursuit à l'âge adulte. Au cours de la petite enfance, la qualité des fondations de cette structure sera déterminée. Ces fondations de l'apprentissage, de la santé et du comportement seront solides ou fragiles⁶⁸. La capacité du cerveau à s'habituer aux changements diminue avec l'âge. Avant la fin de la première année par exemple, les zones du cerveau qui différencient les sons commencent à se spécialiser en fonction de la langue maternelle. Le cerveau perd alors son habileté à reconnaître les sons d'autres langues et ses circuits se modifient de plus en plus difficilement au fil du temps.

Il est normal pour un enfant d'éprouver un peu de stress, mais le stress devient traumatisant et dommageable lorsque l'enfant subit des périodes fréquentes et prolongées de fortes émotions négatives, sans être réconforté par un adulte. Les torts physiques et psychologiques causés par une détresse insupportable répétée nuisent profondément au développement du jeune enfant⁶⁹. Un stress prolongé et répété peut avoir des effets toxiques, c'est ce que l'on appelle le stress toxique. Les effets persistants se feront sentir aux systèmes nerveux et hormonal, endommageant la structure cérébrale. Le nourrisson qui le subit peut connaître des retards par rapport aux étapes du développement (s'asseoir, marcher, parler, etc.). En plus d'une diminution du volume du cerveau, le stress toxique peut favoriser le développement de problèmes d'apprentissage, de comportement et d'affectivité à court et à long terme et ainsi augmenter les risques de psychopathologie (tel le risque de se suicider) et de troubles de santé physique (comme les maladies cardiovasculaires et le diabète à l'âge adulte). Les effets secondaires du stress toxique seront grandement amoindris si l'enfant reçoit des soins réconfortants et sécurisants d'un adulte lorsqu'il fait face à un agent stressant⁷⁰.

« Un lien existe entre le type de trouble dont peut souffrir une personne et les moments dans sa vie où elle a été exposée à un stress chronique. Par exemple, un enfant qui a vécu de la violence familiale de 0 à 2 ans, soit au cours du développement de son hippocampe, risque d'avoir plus tard des problèmes d'apprentissage compte tenu du rôle joué par cette région du cerveau dans la mémoire déclarative⁷¹. »

2.10.2 PERTURBATION DU SOMMEIL

Vivre dans un climat de violence conduit souvent à des troubles du sommeil. Celui-ci est l'assise silencieuse, mais essentielle d'un développement physique et intellectuel sain. Ainsi, un trouble du



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

sommeil peut avoir des conséquences très diversifiées et ses effets pourront se faire sentir dans les domaines cognitif (ex. : capacité de concentration, raisonnement logique), socio-affectif (ex. : contrôle des émotions) et physique (ex. : croissance). Malheureusement, le rôle du sommeil est souvent sous-estimé. Un nombre croissant de recherches montre qu'un court ou mauvais sommeil chez l'adulte a un impact sur les plans cardiovasculaire, métabolique et cognitif en plus d'accentuer les problèmes de santé déjà existants. Ces conséquences sont d'autant plus importantes chez l'enfant dont l'organisme est en plein développement : acquisition du vocabulaire, hyperactivité et surplus de poids. Par ailleurs, les problèmes de sommeil représentent un des motifs de consultation les plus fréquents en pédiatrie clinique. Le médecin doit effectivement être vigilant, car un problème de sommeil en bas âge non traité risque de persister longtemps⁷².

2.10.3 SYMPTÔMES COMMUNS ENTRE LE TROUBLE DÉFICITAIRE DE L'ATTENTION AVEC HYPERACTIVITÉ (TDAH) ET LE SYNDROME POST-TRAUMATIQUE (SSPT) DÛ À L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE

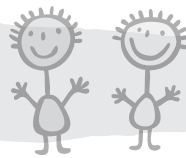
Hyperactivité d'un enfant et exposition à la violence conjugale

Des enfants exposés à la violence conjugale qui manifestent de l'hyperactivité sont parfois considérés, à tort, comme souffrant d'un trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (TDAH). En effet, l'éventualité de violence conjugale dans leur milieu familial n'est que rarement vérifiée, ce qui ne facilite pas la détection de la cause véritable de leurs symptômes, dont l'hyperactivité, et ne permet pas de poser un diagnostic différentiel éclairé. Ils pourraient être considérés comme étant de bons candidats pour une médication comme le Ritalin.

Dans le cas d'enfants exposés à la violence conjugale qui ne seraient pas reconnus rapidement et qui n'auraient pas développé de capacité de résilience, les auteurs s'accordent sur le fait qu'ils présenteront de plus en plus de problèmes de santé mentale allant même jusqu'au syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Une étude de Silva (2000) montre que la concomitance d'exposition à la violence conjugale et les mauvais traitements augmente de manière significative la gravité du SSPT. Or il appert que la majorité des cas d'exposition à la violence conjugale sont associés à de mauvais traitements⁷³. Quant à Lehmann (1997), il révélait que parmi un échantillonnage d'enfants exposés à la violence conjugale et vivant en maison d'hébergement, 56 % répondaient à tous les critères de diagnostic du SSPT et la majorité des autres présentait certains symptômes liés à ce syndrome.

Le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et l'exposition à la violence conjugale avec syndrome de stress post-traumatique présentent des symptômes communs (ex. : difficulté à se concentrer, anxiété, dépression), il s'avère essentiel que les professionnels de la santé soient sensibilisés à ces trois problèmes afin de poser le bon diagnostic et de prévoir les interventions adéquates.

Ainsi, lorsque l'on observe chez les enfants les symptômes suivants : difficulté de concentration, problèmes d'inattention, distraction dans les activités quotidiennes, irritabilité, comportements perturbateurs, troubles du sommeil, anxiété, dépression, idées suicidaires, il est essentiel de se poser la question : s'agit-il d'un enfant exposé à la violence conjugale (cause familiale) ou d'un enfant ayant un TDAH (cause biochimique)? Le traitement n'étant évidemment pas le même.



2.11 Contexte de l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale

L'intervention doit être en lien avec les besoins des enfants et les facteurs de protection dans le but de réduire les conséquences néfastes de l'exposition à la violence conjugale et de favoriser la résilience.

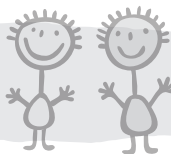
Selon Manciaux (2001), la résilience est la capacité, pour un individu, à continuer à se développer positivement malgré le stress, les chocs et les traumatismes qui peuvent être vécus. De nombreuses recherches démontrent que la violence conjugale est l'une des situations qui bouleversent le plus les enfants.

2.11.1 BESOINS DES ENFANTS

- dévoiler leur secret;
- exprimer et être accueillis dans leurs émotions;
- sentir que leur sécurité est assurée;
- comprendre la situation;
- être rassurés et soutenus par rapport aux solutions envisagées;
- être soutenus par la mère;
- être déresponsabilisés de la violence à laquelle ils sont exposés;
- vivre dans un climat familial non violent.

Par ailleurs, les mères de minorités ethniques ou autochtones et leurs enfants ont des besoins particuliers en raison des obstacles qui s'ajoutent pour sortir de la violence : valeurs socioculturelles, dépendance économique, langue, accès aux services, appartenance à la communauté.

Aucun organisme ou établissement ne peut répondre à tous les besoins ni satisfaire tous les objectifs d'intervention. C'est pourquoi, avec la permission de la mère, l'intervenante peut consulter les professeurs ou autres personnes concernées et développer des plans d'intervention collectifs.



Application de la pyramide de Maslow pour les enfants exposés à la violence conjugale⁷⁴

Réalisation de soi

Comprendre ce qu'il vit et l'aider à se déresponsabiliser

Apprendre que la violence est inacceptable et qu'il existe d'autres façons de résoudre les problèmes (développement des compétences sociales)

Se familiariser avec le principe de l'égalité dans les relations hommes-femmes et abolir les mythes entourant la violence envers les femmes

Estime de soi

Améliorer son estime, sa confiance en soi, son sentiment d'autonomie et de pouvoir d'agir sur sa vie

Amour et appartenance

Éprouver des sentiments clairs à l'égard de ses deux parents

Avoir une bonne relation d'attachement

Jouer un rôle d'enfant au sein de la famille et non avoir des responsabilités d'adulte

Entretenir une relation avec un adulte significatif en dehors de la famille

Rompre le silence par rapport à la violence

Reconnaître ses émotions, les exprimer, être écouté, entendu et compris

Protection et sécurité

Être protégé et apprendre à se protéger lors du conflit

Être rassuré et entouré après le conflit

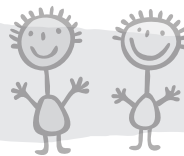
Bénéficier de la supervision, du soutien et de l'encadrement parental (sécurité émotionnelle)

Besoins essentiels

Manger, dormir et être vêtu convenablement

Se sentir aimé

Bénéficier d'une stabilité dans son milieu de vie

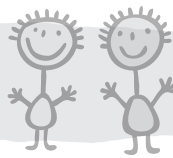


2.11.2 FACTEURS DE PROTECTION⁷⁵

Les chercheurs et les cliniciens s'entendent pour dire que les enfants ne réagissent pas tous de la même manière par rapport à la violence conjugale et qu'ils ne sont pas tous affectés dans la même mesure. Il semble donc exister des facteurs de protection qui permettent à certains enfants d'être moins touchés par la situation et qui facilitent l'adaptation. D'autres pourront devenir des adultes résilients. L'intervention doit donc être liée aux facteurs de protection si l'on veut réduire les conséquences néfastes de cette exposition. Ils sont principalement liés à l'enfant, à la famille et à l'environnement.

Facteurs de protection liés à l'enfant

- Facilité d'adaptation de l'enfant; il s'adapte plus facilement s'il est exposé moins longtemps et moins souvent, si la violence conjugale n'est pas trop sévère et si son milieu de vie demeure stable.
- Sentiment de compétence que l'enfant s'accorde dans les relations avec ses amis et dans les apprentissages scolaires.
- Estime de soi, sentiment de sa valeur personnelle, réalisation d'activités valorisantes.
- Force de caractère, tempérament facile, sociabilité.
- Style cognitif réfléchi, non impulsif, endurance et capacité de combattre le stress.
- Autonomie ou indépendance.
- Persévérance.
- Humeur positive, sens de l'humour.
- Flexibilité.
- Confiance, optimisme, espoir dans l'avenir, avoir un projet de vie.
- Capacité de résoudre des problèmes, sentiment qu'il a une influence sur le cours des événements, une maîtrise sur sa vie.
- Capacité de faire face au stress.
- Habilité à trouver du soutien.
- Présence de modèles positifs; l'enfant développe ainsi un sentiment de compétence grâce à une relation avec un adulte qui le reconnaît dans ses capacités.
- Certains traits particuliers de l'enfant peuvent augmenter sa vulnérabilité : introversion, anxiété, insécurité, difficulté à s'exprimer, déficit dans les habiletés sociales, habiletés intellectuelles restreintes.
- Âge et niveau de développement au début de la violence conjugale; les enfants de 0 à 4 ans présentent souvent une plus grande vulnérabilité, car ils sont plus dépendants et plus isolés (surtout s'ils ne fréquentent personne en dehors de la famille susceptible de dépister la violence).



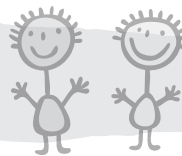
Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

Facteurs de protection liés à la famille

- Qualité de la relation mère-enfant :
- capacité de la mère à offrir à l'enfant compréhension, affection, soutien et soins appropriés;
- bonne supervision parentale, pratiques disciplinaires constantes et appropriées.
- Caractéristiques de la mère :
- bonne santé physique et mentale;
- stratégies d'adaptation qui lui permettent de bien prendre soin de ses enfants.
- Conscience chez la mère de la souffrance de l'enfant à la suite des effets néfastes de la violence, sinon les comportements (comme l'agressivité) pourraient être mal interprétés; par exemple, elle pourrait être tentée de croire que cette agressivité provient d'une cause héréditaire (il est bien comme son père).
- Présence de stratégies positives de résolution de conflits entre certains membres de la famille.
- Cessation de la violence envers l'enfant, lorsque présente.
- Cessation de la violence conjugale.

Facteurs de protection liés à l'environnement

- Relation affective significative avec au moins un adulte en dehors de la famille.
- Richesse du réseau social de soutien :
- famille élargie, voisinage;
- ressources communautaires et institutionnelles.
- Ressources nombreuses et communauté qui favorisent la non-violence. Après la famille, l'école et les services de garde font partie des sphères de développement les plus importantes pour les enfants; l'intervention dans le contexte scolaire peut donc constituer un facteur de protection.
- Participation à des activités communautaires, de loisirs ou autres. Des activités positives et distrayantes à l'extérieur de la maison permettent aux enfants de se distancier du conflit et de s'en dégager. Les jeunes en difficulté aiment qu'on leur demande de se rendre utiles; plus tard, ils pourront s'engager dans des métiers dits altruistes (ex. : éducation, psychologie, service social).
- Sentiment d'identification ou d'appartenance de l'enfant à la communauté.



Section 2 : Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale

2.11.3 SIGNALEMENT À LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

La Loi sur la protection de la jeunesse est entrée en vigueur au Québec en 1979. Elle vise à protéger les enfants dont la sécurité ou le développement est compromis, tout en aidant leurs parents à exercer leurs responsabilités.

En 2006, la Loi a été modifiée afin de regrouper les motifs de compromission selon six grandes problématiques, dont les mauvais traitements psychologiques qui sont maintenant reconnus explicitement dans la Loi et qui incluent, notamment, l'exposition à la violence conjugale et à la violence familiale.

L'obligation de signaler certaines situations visées par la Loi vise toutes les personnes, même celles liées par le secret professionnel.

Tout professionnel, employé d'un établissement, d'un milieu de garde, enseignant ou policier qui, dans l'exercice de ses fonctions, a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis est tenu de signaler sans délai la situation à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude que l'enfant a besoin de protection ni nécessaire de disposer de tous les éléments de preuve démontrant l'existence d'une situation de compromission.

La population en général est tenue de signaler les situations d'abus sexuels et de mauvais traitements physiques et peut signaler les autres situations.

Aucune poursuite ne peut être intentée contre une personne qui a fourni de bonne foi des renseignements lors d'un signalement. De plus, nul ne peut dévoiler l'identité de la personne qui signale, sans son consentement.

Comment signaler

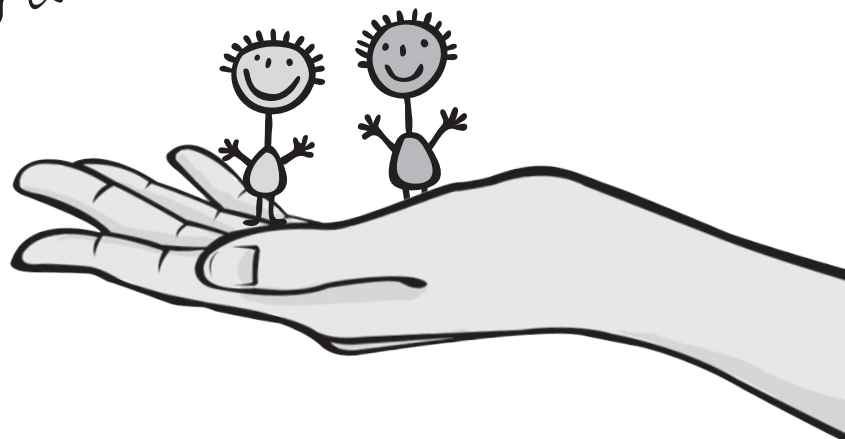
- Communiquer avec les services de réception et de traitement de signalements ou d'urgence sociale du centre jeunesse de sa région. Le numéro est en page deux de l'annuaire téléphonique à la rubrique Urgence sociale.
- Donner son identité (ce n'est cependant pas obligatoire).
- Fournir les renseignements connus pour identifier l'enfant : nom, date de naissance, adresse, nom des parents ou du tuteur.
- Transmettre les informations sur ce que vit l'enfant, idéalement en utilisant les propres termes de ce dernier.
- Noter le nom de la personne à la DPJ qui a pris le signalement.
- En cas de doute ou avant de décider de faire un signalement, toute personne peut s'adresser à une intervenante chargée de la réception et du traitement des signalements pour obtenir de l'information ou pour discuter d'une situation.

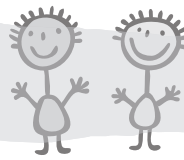
Le fait qu'un signalement n'ait pas été retenu, même pour des faits semblables, ne signifie pas qu'il n'est pas pertinent de faire un nouveau signalement. La situation de chaque enfant est particulière et chaque nouveau signalement peut avoir sa raison d'être.

SECTION 3

*L'intervention auprès
d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère*

L'enfant, une éponge...





3.1 Intervention basée sur des principes incontournables

Il est intéressant de retenir les principes suivants dans une intervention en violence conjugale :

- La violence conjugale est inacceptable, peu importe la forme de violence;
- Plusieurs formes de violence constituent des actes criminels : menaces, voies de fait, intimidation, tentatives de meurtre et meurtre;
- La violence conjugale est un problème social;
- La sécurité est prioritaire dans les interventions;
- L'agresseur est le seul responsable de ses gestes violents.

« Lorsque les enfants sont mineurs, on doit avoir l'autorisation et la collaboration de la mère (et, si exigée, celles du père) pour qu'ils soient orientés vers des services spécialisés, sauf s'ils font l'objet d'un signalement à la DPJ. »

3.2 Difficultés à reconnaître les cas d'enfants exposés à la violence conjugale⁷⁶

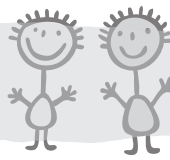
3.2.1 DIFFICULTÉS SUR LE PLAN SOCIAL

La violence conjugale demeure un sujet tabou et privé tant pour les victimes, les agresseurs, les enfants qui y sont exposés, les personnes qui en sont témoins que pour les intervenantes. Dans certaines situations, la langue, la culture et la religion peuvent augmenter les difficultés à reconnaître la violence conjugale.

3.2.2 DIFFICULTÉS SUR LE PLAN FAMILIAL

Selon l'âge des enfants et leur relation avec l'agresseur, les enfants ont de la difficulté à parler de leur situation pour les raisons suivantes⁷⁷ :

- ils croient que la violence est acceptable et normale;
- ils veulent protéger leur vie privée;
- ils ont été avertis de garder le secret;
- ils sont dans l'impossibilité d'entrer en contact avec des adultes qui pourraient les aider ou sont empêchés de le faire;
- ils ne font pas confiance aux adultes;
- ils croient qu'ils sont la cause de la violence;
- ils ont peur des conséquences pour leur famille (arrestation du père, divorce, violence faite à la mère) et pour eux-mêmes (devoir quitter la famille).



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Les mères victimes de violence conjugale n'en parleront pas pour plusieurs raisons :

- Ces femmes vivent dans la peur de leur partenaire et elles craignent les représailles envers elles ou leurs enfants, si le partenaire apprend qu'elles ont dévoilé la situation;
- l'emprise psychologique du partenaire aux comportements violents est très forte et peut amener certaines femmes à croire, comme leur partenaire l'affirme, qu'elles provoquent sa violence;
- la majorité des femmes ne se considèrent pas elles-mêmes comme étant victimes de violence conjugale;
- les femmes hésitent aussi à se confier par peur d'être jugées, incomprises ou poussées à quitter leur conjoint;
- certaines femmes ont peur de briser la famille, peur de perturber les enfants, peur des réactions de la famille élargie, etc.

De manière générale, les pères ou les conjoints ont une grande difficulté à admettre leurs comportements violents et à accepter tout type d'ingérence dans leur vie privée.

3.3 Réactions de l'enfant et soutien à lui offrir selon son âge⁷⁸

3.3.1 STADE PRÉNATAL

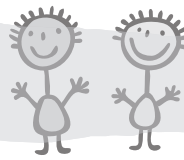
Souvent, la violence commence ou s'aggrave pendant la grossesse. L'ampleur exacte des effets de la violence sur le développement prénatal et la vie intra-utérine reste à étudier. Cependant, chez les femmes qui sont maltraitées et battues pendant leur grossesse, le fœtus court indiscutablement un risque accru de blessures physiques et psychologiques. Le quart des femmes qui consultent en obstétrique sont victimes de violence conjugale. La violence physique dans un contexte conjugal commence souvent lors d'une première grossesse⁷⁹.

3.3.2 DE LA NAISSANCE À DEUX ANS

Dès la naissance, les bébés ont besoin de chaleur, d'attention, de stimulation et d'interaction. Pendant les trois premières années de la vie, les démonstrations d'affection par le toucher, les soins attentifs et sensibles et le jeu, y compris celui de jouer à se battre, sont essentielles au développement adéquat des parties du cerveau responsables de la socialisation.

Le développement du langage joue également un rôle primordial au cours de cette période vitale. Sur le chemin de la socialisation, les jeunes enfants qui réussissent à mettre des mots sur leurs désirs, leur colère ou leur frustration ont une longueur d'avance appréciable sur ceux qui ont du mal à s'exprimer verbalement⁸⁰.

Même les enfants en bas âge réagissent aux conflits entre leurs parents en manifestant un stress mesurable d'après leur rythme cardiaque, leurs pleurs et leur détresse psychologique⁸¹. On pense que si les jeunes enfants sont exposés à des actes de violence familiale, parfois jumelés à la non-capacité



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

de la mère de bien s'occuper d'eux, il en résulte d'importantes difficultés à établir des relations et à s'épanouir. Les bébés courent également des risques physiques lorsque leur mère est maltraitée, car ils peuvent être frappés lorsqu'ils se trouvent dans ses bras ou près d'elle. Ils peuvent aussi être jetés au sol ou frappés par l'agresseur. Bien que d'autres recherches s'imposent dans ce domaine, les données actuelles montrent que la violence envers les femmes a un effet très grave sur les bébés et les jeunes enfants.

Aide à apporter à un bébé traumatisé

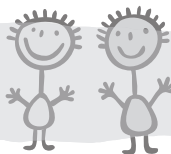
- Régler le problème de violence
- La mère et l'enfant doivent être en sécurité physique et psychologique. Le bébé ne fait généralement pas de distinction entre la victime et l'agresseur. Il se peut même qu'il développe de la peur à l'égard des deux parents. Il est possible que la mère et l'enfant aient des problèmes d'attachement.
- Faire appel à des spécialistes en soins de santé et en petite enfance
- L'intervenante peut faire appel à un professionnel de la santé pour évaluer l'état de santé de l'enfant ainsi que son développement.
- Atténuer les autres facteurs de risque :
Pour être efficace, une intervention doit réduire le niveau de stress au sein de la famille. On peut aider les membres de la famille en offrant, par exemple, une consultation en santé mentale auprès de spécialistes sensibilisés à la problématique de la violence conjugale, un logement sécuritaire et accessible, un emploi ou une garderie avec des soins de qualité.
- Planifier judicieusement afin d'éviter les placements multiples :
Il est primordial d'offrir aux nourrissons et aux jeunes enfants traumatisés un milieu de vie dans lequel on retrouve des relations saines et stables. Les changements fréquents peuvent avoir de graves répercussions. On doit tenir compte des besoins à long terme.

3.3.3 ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

Les enfants d'âge préscolaire, comme les bébés, sont gravement perturbés lorsqu'ils sont exposés aux conflits et à la violence entre leurs parents. Même lorsque le conflit est relativement mineur, ils arrêtent de jouer et d'explorer, ils manifestent leur détresse, ils cherchent à se rapprocher de leur mère. Il arrive aussi que certains de ces enfants imitent le comportement en attaquant leurs compagnons de jeu et leurs frères et sœurs⁸². Tout comme les nourrissons, ils ont peu ou pas de stratégies d'adaptation et ne peuvent compter ni sur le soutien de leurs pairs, ni parler de leurs émotions, ni sublimer en faisant du sport, par exemple.

L'enfant pourrait⁸³ :

- s'inquiéter pour sa propre sécurité et craindre de subir des blessures;
- se sentir responsable parce qu'il croit que tout ce qui se passe dans le monde est relié à son existence;
- espérer qu'un personnage de la télévision ou un super héros viendra le sauver;
- faire des cauchemars dans lesquels on le maltraite;
- tenter de mettre fin au problème en interpellant l'agresseur,



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Aide à apporter à l'enfant d'âge préscolaire

- Reprendre ou établir aussi vite que possible des routines familiales réconfortantes
- Répéter à l'enfant qu'il est aimé, lui donner beaucoup d'affection et d'attention
- Aider l'enfant à se convaincre qu'il n'est absolument pas responsable de ce qui s'est produit entre deux adultes
- Ne pas compter sur lui comme source de soutien émotionnel
- Établir des règles claires et des conséquences prévisibles en cas de manquement pour que l'enfant sache bien ce qu'on attend de lui
- Inscrire l'enfant dans une bonne garderie pour lui permettre de jouer et pour l'aider à se préparer pour l'école⁸⁴.

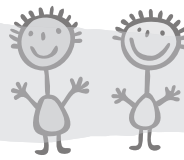
3.3.4 ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE (6 À 11 ANS)

Les enfants des classes primaires manifestent souvent leur détresse devant les actes de violence en adoptant un comportement agressif ou en se repliant sur eux-mêmes à l'école. Ils ont aussi de la difficulté à être attentifs en classe⁸⁵. Ces enfants sont souvent considérés à tort comme souffrant d'un trouble déficitaire de l'attention. Ils ont souvent des difficultés dans leurs rapports avec leurs pairs, ils ont une faible estime d'eux-mêmes et n'ont pas l'énergie suffisante pour participer activement à la vie scolaire⁸⁶.

Les garçons peuvent commencer à se montrer particulièrement rebelles à l'égard des enseignantes, imitant le manque de respect manifesté chez eux à l'égard des femmes. Il faut faire attention cependant de ne pas polariser les conséquences selon le sexe de l'enfant, car les recherches récentes démontrent que les filles aussi peuvent adopter des comportements agressifs et de rébellion. Dans l'ensemble, les enfants de ce groupe d'âge qui sont exposés à la violence envers les femmes ont tendance à avoir des problèmes affectifs et de comportement⁸⁷, bien que la gravité des symptômes varie en fonction de facteurs tels que la fréquence, la gravité et la durée de la violence observée par ces enfants, leur personnalité et les caractéristiques familiales ainsi que leurs points forts et leur capacité d'adaptation.

De plus, les enfants ayant des comportements agressifs vivront davantage de rejet par les enseignant-e-s, les ami-e-s et davantage de punitions de la part des parents. Ils seront menacés d'exclusion scolaire, ne seront pas invités aux anniversaires de leurs ami-e-s et subiront de la violence verbale ou physique de la part de l'entourage, excédé par leur comportement. Sans encouragement, sans soutien, plus isolés, ces enfants vivent le cercle vicieux de l'agressivité.

Pour plusieurs enseignant-e-s des écoles primaires et intervenantes du domaine psychosocial, « la répétition de certains comportements des enfants sont des indices révélateurs d'un climat familial potentiellement empreint de violence conjugale. Ces enfants ne font que reproduire les comportements habituellement utilisés dans leur famille parce que ce sont les seuls qu'ils connaissent⁸⁸. » Si une intervenante s'interroge au sujet du comportement d'un jeune enfant, elle devrait tenter de rencontrer la mère afin de parler du comportement de l'enfant de manière constructive et impartiale. Par exemple : « La brutalité de Jean à l'égard des autres enfants m'inquiète et je voudrais l'aider à changer de comportement. J'aimerais savoir ce que vous constatez à la maison. Avez-vous une idée quelconque de ce qui semble le perturber? »



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

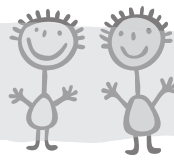
Aide à apporter à l'enfant d'âge scolaire⁸⁹

Les questions suivantes aideront le professeur ou l'intervenante à reconnaître un contexte de violence conjugale :

- L'enfant appréhende-t-il son retour à la maison?
- L'enfant a-t-il exprimé le souhait de vous avoir comme parent?
- L'enfant est-il excessivement inquiet pour sa mère, son père ou ses frères et sœurs?
- L'enfant se sent-il responsable en ce qui concerne les adultes?
- L'enfant tente-t-il de vous convaincre qu'il a un besoin urgent de retourner à la maison?
- L'enfant tombe-t-il endormi pendant les cours, lorsque le niveau de stress ou de concentration exigé est moins élevé?
- L'enfant est-il souvent fatigué ou léthargique?
- Est-ce que l'enfant profère des menaces de violence et brutalise les autres pour faire sa place?
- L'enfant est-il souvent victime de la persécution des autres?
- L'enfant semble-t-il timide, apeuré ou passif avec ses pairs?
- L'enfant évoque-t-il la consommation d'alcool ou de drogues à la maison?
- L'enfant est-il isolé, replié sur lui-même, a-t-il de la difficulté à se faire des amis, apparaît-il déprimé?
- L'enfant se plaint-il fréquemment de maux de tête, de maux d'estomac ou d'autres malaises?
- L'enfant a-t-il de fréquentes indispositions?
- L'enfant a-t-il un seuil de tolérance à la frustration très bas?
- L'enfant pleure-t-il ou frappe-t-il dès qu'il a une difficulté?
- L'enfant semble-t-il préoccupé, sursaute-t-il facilement?
- L'enfant change-t-il d'humeur rapidement et sans raison apparente? Est-il calme un moment et inconsolable l'instant d'après?
- L'enfant semble-t-il souvent agité ou anxieux?
- L'enfant a-t-il des réactions étranges à l'égard d'événements routiniers?
- Les parents semblent-ils avoir parfois quelque chose à cacher?
- Les parents nient-ils ou minimisent-ils des blessures visibles?

Aide que la mère peut apporter à son enfant d'âge scolaire

- Dire et montrer qu'elle l'aime et qu'elle va prendre soin de lui.
- Aider à réaliser qu'il n'est pas responsable de la violence et de la séparation.
- Informer qu'elle est là pour parler avec lui quand il est prêt, mais sans le forcer à parler.
- Laisser savoir que c'est correct de parler de son père.
- Accepter d'avoir décidé de partir.
- Ne pas compter sur son enfant comme source de soutien émotionnel.
- Rassurer l'enfant en lui disant qu'elle va bien.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- Ne jamais exprimer devant l'enfant la colère qu'elle ressent envers son père.
- Ne jamais dire qu'il est « comme son père ».
- Aider à apprendre à satisfaire ses besoins sans tenter d'intimider ou de menacer d'autres personnes.
- Proposer des activités auxquelles l'enfant peut participer avec ses amis (ex. : un sport d'équipe).
- Passer plus de temps agréable ensemble (les devoirs et les travaux ménagers ne comptent pas).
- Aider à réussir à l'école et voir à ce que son éducation ne subisse pas trop les effets des problèmes de la famille.
- Limiter ou éliminer les émissions de télévision et les films dont le thème ou le contenu est basé sur la violence.

3.3.5 ADOLESCENTS

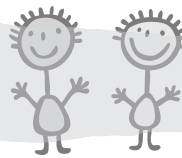
Les adolescents qui ont été exposés aux actes de violence conjugale et qui n'ont pas bénéficié d'aide professionnelle ou d'un environnement favorable font souvent l'école buissonnière, abandonnent leurs études et s'enfuient de chez eux. Ils deviennent souvent des délinquants juvéniles. Ils sont fréquemment incapables de faire des plans d'avenir et ils adoptent un comportement d'évitement par rapport aux difficultés. La dépression et le suicide sont également possibles à cet âge. Ils deviennent souvent membres d'un groupe qui a des effets négatifs sur eux.

Explications de la violence fournies par la mère à un adolescent

À cet âge, les jeunes peuvent comprendre la « perspective plus large » du problème de la violence faite aux femmes. La mère peut donc leur parler franchement de ce qu'elle pense et ressent. Elle doit toutefois consacrer la plus grande partie de la discussion à parler des sentiments qu'il éprouve et lui permettre d'exprimer sa colère, ses inquiétudes pour l'avenir ou toute autre émotion. Cela ne sera probablement pas agréable à entendre, mais il est important de lui permettre de tout dire ce qu'il a sur le cœur.

Aide à apporter à l'adolescent-e⁹⁰

- Dire et montrer qu'elle l'aime, et qu'aucune responsabilité ne lui incombe pour ce qui s'est passé.
- Laisser savoir qu'elle sera à sa disposition pour parler de tout ça au besoin.
- Ne pas compter sur l'adolescent-e comme source de soutien émotionnel.
- Négocier des règles précises et appropriées pour son âge, mais accompagnées de conséquences claires en cas de manquement.



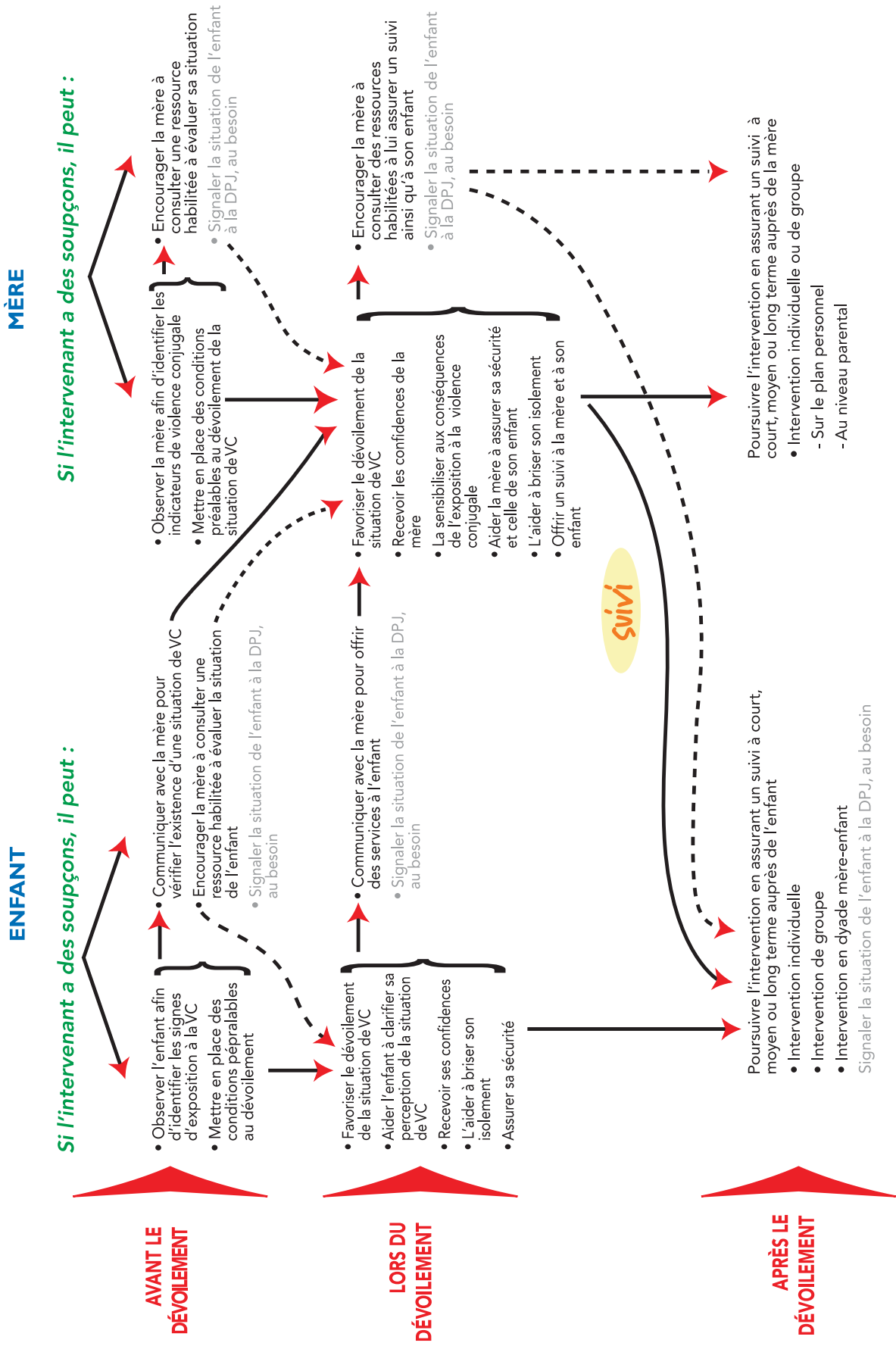
3.4 Impacts du premier contact auprès de l'enfant et de la mère⁹¹

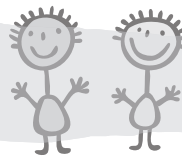
L'intervenante a un rôle important à jouer auprès des enfants et de leur mère. Il se peut qu'elle soit la première personne à laquelle ils se confient. Ils peuvent être influencés par un pacte du secret, ou être très gênés de révéler certains détails des actes de violence. De plus, le fait de parler de ce dont ils ont été témoins peut leur faire revivre des souvenirs négatifs. Les attitudes et les interventions de l'intervenante lors de ce premier contact sont donc souvent déterminantes autant pour les enfants que pour leur mère.

Impacts possibles d'un contact réussi	Impacts possibles d'un contact non réussi
<ul style="list-style-type: none"> • Climat de confiance 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat de méfiance
<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'insécurité
<ul style="list-style-type: none"> • Crise désamorcée 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété, sentiment de panique exacerbé
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture à l'aide offerte 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture à l'aide offerte
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité que l'enfant et la mère bénéficient d'un suivi lorsque référés aux ressources d'aide 	<ul style="list-style-type: none"> • Probabilité moins grande de bénéficier d'un suivi et aggravation des conséquences pour la mère et les enfants
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure protection de l'enfant et de sa mère 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection moins grande pour l'enfant et sa mère
<ul style="list-style-type: none"> • Maximisation des ressources, du réseau de l'enfant et de sa mère 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement social
<ul style="list-style-type: none"> • Confiance à l'endroit des intervenantes et des adultes en général 	<ul style="list-style-type: none"> • Méfiance à l'endroit des intervenantes et des adultes en général
<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration meilleure de l'enfant et de sa mère lors des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration moins grande lors des interventions
<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'autres abus (physiques, sexuels, etc.) chez l'enfant et d'autres problématiques chez la mère 	<ul style="list-style-type: none"> • Formes d'abus autres ou autres problématiques passées inaperçues
<ul style="list-style-type: none"> • Probabilité plus grande que l'enfant et sa mère se confient advenant un autre incident de violence conjugale 	<ul style="list-style-type: none"> • Chances minimales que l'enfant et sa mère se confient advenant un autre incident de violence conjugale
<ul style="list-style-type: none"> • Probabilité plus grande que la mère fasse appel aux policiers lors d'une situation de crise 	<ul style="list-style-type: none"> • Aggravation de la situation de violence conjugale et des traumatismes

3.5 Processus d'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère.^{9,2}

Intervention lors des premiers contacts





3.5.1 INTERVENTION AVANT LE DÉVOILEMENT

Intervention auprès de L'ENFANT	Intervention auprès de la MÈRE
<ul style="list-style-type: none">• Observer l'enfant afin de déceler les signes d'exposition à la violence conjugale• Mettre en place des conditions favorables au dévoilement• Contacter la mère pour confirmer ou infirmer la présence de violence conjugale• Diriger l'enfant vers une ressource habilitée à poursuivre l'évaluation de sa situation• Signaler l'enfant à la DPJ, si nécessaire (voir page xxxx)	<ul style="list-style-type: none">• Observer la mère afin de déceler les indicateurs de violence conjugale• Mettre en place des conditions favorables au dévoilement• Signaler à la DPJ, si nécessaire (voir page 70)

3.5.1.1 Intervention auprès de L'ENFANT avant le dévoilement⁹³

Les enfants demandent rarement de l'aide, car ils ont souvent de la difficulté à nommer leurs problèmes.

Observer l'enfant afin de repérer des indicateurs de l'exposition à la violence conjugale : repli sur soi, anxiété, comportements violents, plaintes somatiques, dépendance exagérée vis-à-vis de la mère (voir pages 54 à 59).

Mettre en place les conditions préalables au dévoilement.

Tout au long de la période d'observation des signes de l'exposition à la violence conjugale, l'intervenante doit mettre en place certaines conditions qui favoriseront un dévoilement éventuel par l'enfant. Si, dans le cadre de son travail, le rôle de l'intervenante n'est pas d'amener l'enfant à dévoiler la situation de violence conjugale, tout en poursuivant son intervention sur les facteurs de protection, elle peut encourager la mère à consulter une ressource habilitée à poursuivre l'évaluation de la situation de l'enfant.

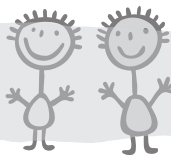
Comme intervenante :

J'offre un endroit confidentiel

Il peut être intimidant pour des enfants de relater des situations de vie intime. Ils peuvent se sentir humiliés, honteux. Je m'assure donc que l'enfant puisse parler en lieu sûr et en toute confidentialité (endroit calme et propice aux confidences, salle privée à l'abri évidemment de la personne soupçonnée d'exercer la violence).

Je crée un lien avec l'enfant dans un climat de confiance

Je m'assure que l'enfant se sente à l'aise et je m'intéresse à lui. Je valorise les aspects positifs de sa personnalité (ex. : talents artistiques ou sportifs, capacités intellectuelles). Je m'informe de ses symptômes (ex. : cauchemars, malaises physiques) afin de l'amener à parler de son vécu et des émotions qu'il ressent. Je prends soin de ne pas banaliser les propos et les émotions de l'enfant; il doit sentir que ce qu'il dit a de l'importance.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Je m'intéresse à lui comme un être à part entière et je peux ainsi devenir une personne significative pour lui.

Tout le monde peut participer au processus de résilience : un professeur attentif, une infirmière compatissante, une éducatrice qui apprend à l'enfant à chanter, à peindre. Bref, toute personne qui invite l'enfant à participer à une activité sportive ou artistique ou lui donne des responsabilités peut contribuer à son développement. Tous ces moyens favorisent le dévoilement de l'enfant. On partage un projet, on tisse un lien auquel on pourra ensuite donner un sens en parlant avec l'enfant pour comprendre ce qui lui est arrivé.

Je tiens compte de l'âge de l'enfant et de son stade de développement

J'utilise un langage simple et concret adapté à l'âge de l'enfant. Dans le cas d'un jeune enfant, je peux me servir d'un jeu pour décoder des attitudes ou des comportements qui me permettent de savoir si l'enfant est exposé à la violence dans sa famille. De plus, l'utilisation du dessin, de jeux, de marionnettes, de la pâte à modeler sont des moyens efficaces pour aider les plus jeunes enfants à s'exprimer par la créativité et ainsi contribuer à développer leur résilience.

Je respecte le rythme de l'enfant

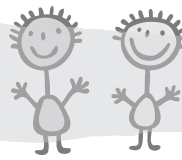
« Il faut parfois plusieurs séances avant que l'enfant ou l'adolescent se sente suffisamment à l'aise pour parler directement de son expérience et il est bon d'avoir un certain nombre d'activités et de sujets à examiner pendant que le rapport de confiance s'établit avec lui. Lorsque l'on saute cette étape, le processus d'évaluation formelle peut susciter beaucoup de dénégation, de " Je ne sais pas " ou de " Je ne me souviens pas⁹⁴ ».

Je me mets à la disposition de l'enfant sans le forcer à parler.

Dans certains cas, j'évite d'aborder directement le sujet de la violence conjugale lors d'un premier contact. Je me montre simplement disponible pour lui. Si l'enfant sent qu'on le force à s'ouvrir, il va se fermer et il n'aura pas confiance. Par conséquent, je peux simplement manifester ma préoccupation quant à son bien-être en me servant des faits que j'ai pu observer.

Je permets à l'enfant de raconter les faits et d'exprimer ses émotions

Je lui pose des questions ouvertes. Je l'invite à parler du climat familial, à préciser les moments où il a eu peur et à nommer ses craintes. Je vérifie ses réactions de peur, de confusion, de culpabilité, d'anxiété, de détresse, de colère provoquées par les événements vécus, et ce, sans porter de jugement. Je le rassure sur la normalité de ses sentiments et de ses comportements. Je me rappelle qu'en se confiant, l'enfant doit composer avec une foule d'émotions et de conséquences qui ne sont pas toujours faciles à gérer.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Je suis à son écoute, j'utilise la méthode d'écoute active.

Je ne le force pas à parler. J'écoute ce qu'il a à dire sans le juger et suis attentive à son langage non verbal. Je respecte ses silences et je ne l'interromps pas. J'adopte une attitude ouverte. Je ne suis pas l'enquêteur et je n'ai pas à trouver les preuves.

Je fais sentir à l'enfant que je le crois.

L'enfant doit se sentir respecté dans ce qu'il vit. Il peut craindre qu'on ne le croie pas. Je fais attention au ton de ma voix. Je reconnais les émotions qu'il ressent : « Tu dois avoir peur. »

Je valorise l'enfant

Il est important de souligner les points forts et les bons coups de l'enfant pour favoriser son estime de soi et sa confiance en lui. La résilience invite à regarder l'enfant dans sa globalité. Il a été exposé à la violence conjugale, mais il n'est pas que ça et surtout il n'est pas coupable de ce qui s'est produit. L'attitude de l'intervenante doit permettre à l'enfant de découvrir et d'identifier autant les ressources internes qu'externes qui lui sont accessibles pour faciliter sa résilience. Cette valorisation doit se faire tout au long de l'intervention.

Contactez la mère pour confirmer ou infirmer la présence de violence conjugale.

Référer à une ressource habilitée à poursuivre l'évaluation de la situation de l'enfant.

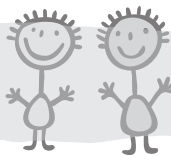
Signaler l'enfant à la Direction de la protection de la jeunesse si la sécurité de l'enfant ou son développement sont compromis.

3.5.1.2 Intervention auprès de la MÈRE avant le dévoilement

- Observer la mère afin de déceler les indicateurs de violence conjugale.
- Mettre en place les conditions favorables au dévoilement.

Attitudes et actions à privilégier et à éviter

- Je dois ajuster mon attitude aux besoins des femmes et à ce qu'elles attendent de moi :
 - › être écoutées et comprises;
 - › être crues et ne pas être jugées;
 - › se faire poser des questions;
 - › se faire expliquer la problématique;
 - › savoir que leur cheminement est accepté;
 - › être rassurées que leur rythme soit respecté;
 - › amener à se mobiliser et lui proposer des actions :
 - › téléphoner à une maison d'hébergement à toute heure,
 - › se protéger et protéger ses enfants du danger,
 - › parler à des personnes qui peuvent les écouter, les soutenir.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Dès qu'une intervenante a des soupçons, elle doit observer la mère afin de repérer les indicateurs de violence conjugale (voir pages 54 à 59).

Tout au long de cette période d'observation, l'intervenante met en place certaines conditions qui favoriseront un dévoilement éventuel par la mère. Si, dans le cadre de son travail, le rôle de l'intervenante n'est pas d'amener la mère à dévoiler la situation de violence conjugale, elle peut diriger la mère vers une ressource habilitée à poursuivre l'évaluation de sa situation tout en maintenant un lien de confiance avec elle.

Créer un lien avec la mère

Pour que la mère se sente en confiance et parle de sa situation, il faut d'abord et avant tout créer un lien avec elle. Comme pour l'enfant, l'intervenante peut ainsi devenir une personne significative pour la mère. Dans certains cas, il faut même éviter d'aborder directement le sujet de la violence conjugale lors d'un premier contact. En ce sens, l'intervenante peut simplement lui manifester sa préoccupation à l'égard du bien-être de son enfant.

Respecter le rythme de la mère

Il est possible que la mère ait besoin de plusieurs rencontres avant de se sentir suffisamment à l'aise pour parler directement de son expérience. Quand on intervient auprès de cette dernière, il est important de se rappeler qu'elle peut être aux prises avec plusieurs difficultés, notamment :

- être victimisée depuis plusieurs années et se sentir impuissante à se sortir de ce cycle;
- ne pas avoir reconnu les comportements violents de son conjoint;
- être dans la phase de rémission « lune de miel » et donc moins réceptive à un dévoilement de la violence qu'elle subit;
- être séparée et continuer à vivre une situation de violence avec le père des enfants ou avec un ex-conjoint;
- être dans une nouvelle relation et vivre de la violence;
- avoir à éduquer des enfants qui peuvent parfois souffrir de graves symptômes traumatiques ou éprouver des problèmes affectifs et comportementaux.

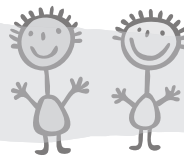
Cerner les résistances de la mère

La mère peut présenter des comportements qui semblent incompréhensibles à l'intervenante qui veut l'aider et avoir des résistances par rapport à quiconque veut s'immiscer dans son intimité.

Comprendre les réactions possibles de la mère

- Colère et agressivité

La mère sent qu'un danger la menace si elle s'ouvre et elle a peur. Elle se sent impuissante quant à la situation de violence conjugale. Elle manifeste sa colère par des comportements agressifs. Elle espère qu'ainsi on la laisse tranquille.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

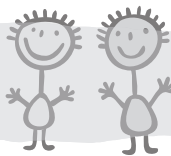
- **Culpabilité**
La mère se sent responsable de la violence conjugale, se replie sur elle-même et s'isole si on l'invite à parler de sa situation.
- **Négation**
La mère se sent diminuée en tant que femme et dans son rôle de mère. Elle essaie de se protéger en montrant une bonne image d'elle-même. Elle peut modifier les faits, les minimiser ou les nier.
- **Fuite**
La mère est incapable de faire face à la situation, elle a honte. Elle préfère éviter d'en parler plutôt que de se sentir dépréciée et de se remettre en question en tant que mère.
- **Espoir**
Certaines femmes gardent espoir que leur conjoint va changer et cesser ses comportements violents. Lorsque l'intervenante constate des signes de violence conjugale dans le couple, mais que la mère refuse de s'ouvrir ou nie la situation, elle peut essayer de briser son isolement en lui proposant de maintenir un contact régulier avec elle. Le respect et la compassion sont les clés qui permettront de maintenir un lien de confiance avec la mère. Malgré un premier refus de sa part, elle sait maintenant qu'elle peut avoir du soutien en cas de besoin. Lors d'un nouvel épisode de violence, elle se rappellera que cette aide est possible, se sentira moins seule et plus forte pour se mobiliser et faire un pas en avant.

Valoriser la mère

Il est reconnu que la violence conjugale affecte directement l'estime de soi de la mère. Il est donc essentiel que l'intervenante valorise la mère tant sur le plan personnel qu'en ce qui concerne ses compétences parentales. Comme pour l'enfant, cette valorisation peut se faire tout au long de l'intervention afin de favoriser la résilience chez la mère.

Signaler à la DPJ, si nécessaire (voir page 66)

L'intervenante poursuit l'observation des signes d'exposition à la violence conjugale chez l'enfant en se préoccupant toujours de son bien-être, de son développement et surtout de sa sécurité. Au besoin, elle fait un signalement à la DPJ. Il est important de toujours garder en tête cette possibilité.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

3.5.2 INTERVENTION **LORS** DU DÉVOILEMENT

Intervention auprès de L'ENFANT	Intervention auprès de la MÈRE
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des conditions favorables au dévoilement • Aider l'enfant à clarifier sa perception de la situation de violence conjugale • Recevoir les confidences de l'enfant • Aider l'enfant à briser son isolement • Assurer la sécurité de l'enfant • Contacter la mère pour offrir des services à l'enfant • Signaler à la DPJ lors de soupçons qu'un enfant est maltraité en plus d'être exposé à la violence conjugale ou que son développement est compromis (voir page 70) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des conditions favorables au dévoilement • Recevoir les confidences de la mère • Évaluer la situation • Sensibiliser la mère aux conséquences de la violence conjugale pour son enfant • Aider la mère à assurer sa sécurité et celle de son enfant • Aider la mère à briser son isolement • Offrir un suivi ou diriger la mère et son enfant vers des ressources spécialisées • Agir si la mère confirme qu'elle vit de la violence, mais refuse toute intervention

Note : *Toutes ces interventions peuvent se chevaucher et être menées au cours d'une ou plusieurs entrevues.*

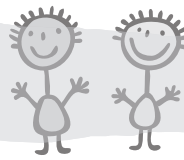
3.5.2.1 Intervention auprès de L'ENFANT lors du dévoilement

Il est difficile de proposer une conduite uniforme pour tous les cas d'enfants exposés à la violence conjugale. Le rôle de l'intervenante consiste essentiellement à accueillir l'enfant, à l'écouter, à ouvrir la discussion avec le parent non violent et, enfin, à orienter cet enfant.

Mettre en place des conditions favorables au dévoilement par l'enfant

Lorsque l'enfant est prêt à parler de son vécu, l'intervenante peut :

- Offrir un endroit confidentiel
Il peut être intimidant pour des enfants de relater des situations de vie intime. Ils peuvent se sentir humiliés, honteux. L'intervenante s'assure donc que l'enfant puisse parler en lieu sûr, en toute confidentialité, à l'abri de la personne que l'on soupçonne d'exercer la violence.
- Créer un climat de confiance
L'intervenante s'assure que l'enfant se sente à l'aise. Elle s'intéresse à lui.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Tenir compte de l'âge de l'enfant et de son stade de développement

Elle adopte un langage simple et concret adapté à l'âge de l'enfant. S'il s'agit d'un jeune enfant, il est possible d'utiliser le jeu pour décoder des attitudes ou comportements qui aideront l'enfant à révéler l'exposition à la violence conjugale.

Respecter le rythme de l'enfant

Certains enfants peuvent s'ouvrir et raconter leur histoire en une seule fois alors que d'autres le feront petit à petit.

Aider l'enfant à clarifier sa perception de la situation de violence conjugale

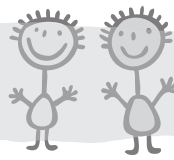
Si, dans le cadre de son travail, l'intervenante est en contact direct avec un enfant qu'elle soupçonne être exposé à la violence conjugale, elle peut réaliser une entrevue avec cet enfant. Elle doit poser les questions quand elle est seule avec l'enfant. En plus des questions, l'intervenante rassure l'enfant sur le fait qu'elle peut l'aider.

• **Quelques exemples de questions indirectes :**

- › Ton professeur m'a dit que, depuis quelque temps, tu as de la difficulté à te concentrer. Que se passe-t-il?
- › Est-ce qu'il se passe des choses avec lesquelles tu ne te sens pas bien?
- › Je m'inquiète pour toi à cause de tes absences scolaires répétées.
- › Je m'inquiète à ton sujet et au sujet des autres enfants lorsque tu les menaces.
- › Qu'est-ce que tes parents font ensemble et qui te fait plaisir? Qu'est-ce que tes parents font ensemble et qui te déplaît?

• **Quelques exemples de questions directes⁹⁴**

- › On se dispute dans toutes les familles...
- › Qu'arrive-t-il dans ta famille quand ta maman et ton papa (ton beau-père, l'ami de ta mère) ne sont pas d'accord sur un point? Comment te sens-tu alors?
- › Te souviens-tu de la dernière fois que c'est arrivé?
- › Est-ce que tu les entends parfois crier ou les vois-tu se disputer? Qu'est-ce qui se passe?
- › Comment te sens-tu alors?
- › Te souviens-tu d'une fois où ta mère s'est fait blesser? Qu'est-il arrivé cette fois-là (ou la dernière fois qu'un tel événement s'est produit)?
- › Comment t'es-tu senti?
- › Quelle a été la pire dispute dont tu as été témoin?
- › Que fais-tu quand il commence à y avoir de la chicane?
- › As-tu déjà appelé la police ou cherché de l'aide? Est-ce que la police est venue?
- › À la maison, est-ce qu'on te frappe? Est-ce qu'on te fait mal? Est-ce qu'on te menace? Est-ce qu'il t'arrive d'autres choses que tu n'aimes pas?
- › Que fais-tu quand la dispute éclate? As-tu un endroit sécuritaire où aller quand tu vois qu'il va y avoir de la bagarre?



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- › Est-ce un secret dans ta famille ou est-ce que d'autres gens savent ce qui se passe? Est-ce que ça te dérangerait si j'en parlais à ta maman?
- › Tu as bien fait de me parler. Personne ne mérite d'être maltraité et tu n'es pas responsable de cette violence. Je vais pouvoir t'aider. Tu peux toujours venir me parler quand tu en as besoin.

Recevoir les confidences de l'enfant

Il est toujours difficile pour un enfant de dévoiler la situation de violence conjugale dans sa famille. Pouvoir faire le récit d'un événement traumatisant aide à le surmonter, même si on ne peut jamais en effacer la marque.

Ainsi, comme intervenante :

Je suis à son écoute tout en étant attentive au langage non verbal de l'enfant. Je respecte ses silences et je ne l'interromps pas. L'enfant peut se sentir confus et même se demander : « Est-ce que c'est vraiment arrivé? » En étant à son écoute, je permets à l'enfant de raconter les faits et d'exprimer ses émotions sans qu'il se sente jugé.

L'acceptation inconditionnelle de quelqu'un qui sait écouter l'enfant et le comprendre peut l'aider à se sentir mieux.

Aider l'enfant à exprimer ses émotions

Quand l'enfant parle de son vécu, il donne un sens à ses émotions et se libère d'une partie de sa souffrance. L'enfant qui a établi un lien de confiance peut s'ouvrir sur sa situation. L'intervenante l'invite alors à lui parler du climat familial, à préciser les moments où il a eu peur et à nommer ses craintes. Elle l'encourage à verbaliser son vécu, à exprimer ses émotions, **sans lui suggérer les siennes** et en lui assurant qu'il ne sera ni jugé ni rejeté. Elle lui fait sentir qu'elle est là pour l'aider.

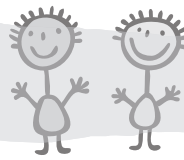
Ainsi, comme intervenante :

Je vérifie ses réactions de peur, de confusion, de culpabilité, d'anxiété, de détresse, de colère quant aux événements vécus, et ce, sans porter de jugement.

Il est très important d'expliquer à l'enfant qu'il peut éprouver plusieurs émotions à la fois et que ces émotions peuvent parfois être contradictoires. Par exemple, les enfants aiment leur père et ils ont le droit de l'aimer. Ce sont les gestes et les comportements de violence qu'ils n'aiment pas. Il est important de se prononcer contre la violence conjugale, mais non contre le parent agresseur en évitant de porter tout jugement à l'égard de ce dernier.

Par ailleurs, certains enfants peuvent être désolés pour leur mère, mais ressentent son incapacité à les protéger et à se protéger elle-même. Dans certains cas, les enfants plus âgés peuvent adopter un rôle de protecteur pour leur mère ou adopter des comportements violents à son égard.

D'autres enfants peuvent se dire peu touchés par la situation de violence familiale. Pour survivre, ils se dissocient de leurs affects, ils « gèlent » leurs sentiments qui sont trop lourds à porter. L'intervenante doit être consciente que, par exemple, le mal de ventre exprimé par l'enfant peut dissimuler de la peur à l'égard de son père mêlée à de l'amour pour ce dernier.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Les enfants ont tendance à se sentir coupables en ce qui concerne la violence conjugale. Il arrive parfois que des événements en relation avec l'enfant aient servi de prétexte pour déclencher la violence. Il est important de permettre à l'enfant d'exprimer son sentiment de culpabilité, tout en le déresponsabilisant quant aux comportements des adultes. Selon Early et Cushway (2002) « l'enfant parentifié est responsable du bien-être de ses parents ou de ses frères et sœurs et prend soin de ces derniers sur le plan domestique, physique ou émotionnel. » Par ailleurs, « le degré de parentification serait proportionnel aux conflits entre les parents : il augmente selon la sévérité des conflits. Plus un enfant se sent parentifié, plus il se sent menacé par la violence conjugale, plus il rapporte des symptômes anxieux. Aussi, plus l'enfant se sent parentifié, plus il se blâme pour la violence conjugale, plus il rapporte de symptômes dépressifs. Dans un tel contexte, il est important d'écouter l'enfant dans son vécu, dans ses sentiments paradoxaux et l'aider à reprendre sa place d'enfant. Pour ce faire, l'intervenante doit recadrer ou rétablir les rôles et les responsabilités et regarder ce qui est pertinent ou non pour un jeune de son âge⁹⁶. »

Enfin, certains enfants manifestent beaucoup de colère et sont souvent effrayés par leur propre colère. L'intervenante doit tenir compte de ces émotions qui peuvent amener l'enfant à se blâmer, à se sentir impuissant et à croire que la violence est inévitable. Il peut s'avérer important d'échanger avec les enfants sur le fait que la colère et les conflits font partie de la vie, mais que la violence n'est pas une façon appropriée de résoudre les problèmes. Dans un premier temps, l'intervenante peut encourager l'enfant à chercher des alternatives à la violence et, par la suite, lui en enseigner de nouvelles. Il faut se rappeler cependant que sous cette colère se cache une peine qu'il faut aborder.

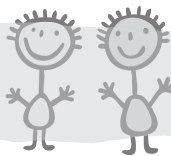
Rassurer l'enfant

Quand l'enfant a révélé la violence à laquelle il est exposé, il est important de le rassurer. Le fait de se confier peut soulager l'enfant, mais peut aussi susciter un sentiment d'inquiétude à cause de ses aveux. L'enfant peut se sentir en danger s'il parle à un adulte. Il peut avoir peur que cela soit encore plus nuisible pour sa famille. Il n'a pas envie que tout éclate. Il est important de le rassurer en lui disant qu'il a bien fait de se confier. L'intervenante peut également expliquer à l'enfant ce qui arrivera par la suite. Il est essentiel de lui dire ce qui sera fait pour l'aider. Il est aussi important de lui dire que sa mère sera contactée et de le rassurer au besoin.

Valoriser l'enfant tout au long de l'intervention

Une bonne estime de soi est un facteur de protection pour l'enfant exposé à la violence conjugale. L'intervenante qui valorise les aspects positifs de la personnalité de l'enfant, qui souligne ses points forts, ses bons coups (ex. : talents artistiques ou sportifs, capacités intellectuelles, etc.) contribue à développer cette estime de manière positive et réaliste. Même s'il est préférable de développer l'estime d'un enfant très tôt dans la vie, on peut toujours la rehausser plus tard dans son cheminement.

Quand on intervient auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale, il est important de faire la distinction entre ce qu'il a vécu et ce qu'il est comme personne. La résilience invite à regarder l'enfant dans sa globalité. Il a été exposé à la violence conjugale, mais il n'est pas que ça et surtout il n'est pas coupable de ce qui s'est produit. L'attitude de l'intervenante doit permettre à l'enfant de découvrir et d'identifier autant les ressources internes qu'externes qui lui sont accessibles pour faciliter sa résilience. On doit l'amener à avoir la certitude qu'il vaut quelque chose. Cette valorisation doit se faire tout au long de l'intervention.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Aider l'enfant à briser son isolement

À cause du secret et de la honte qui entourent la violence conjugale (et du sentiment de honte qui l'accompagne), les enfants exposés à la violence conjugale sont souvent isolés. Pour briser cet isolement, l'intervenante peut l'encourager à chercher un soutien extérieur à sa famille ou lui offrir son appui.

L'encourager à chercher un soutien extérieur à sa famille

Malgré l'isolement qu'ils peuvent vivre, les enfants ont parfois déjà identifié des personnes à qui ils pourraient faire confiance et avec qui ils pourraient parler de leur situation. Si ce n'est pas le cas, il est important de vérifier avec l'enfant quel est son réseau et de reconnaître des personnes auprès desquelles il pourrait se confier, à qui il pourrait téléphoner ou des personnes qui pourraient le recueillir en cas de situation d'urgence. Il est suggéré d'identifier au moins deux personnes en dehors de la famille immédiate.

L'intervenante peut aussi proposer à l'enfant de nommer des personnes qui s'occupent de lui et avec lesquelles il a un lien particulier et l'encourager à maintenir ou à développer ces relations. Tous ces éléments peuvent contribuer à favoriser la résilience de l'enfant.

Lui offrir du soutien

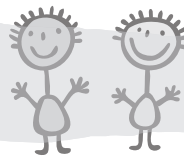
L'intervenante, lorsque c'est possible, peut offrir à l'enfant de rester en contact avec elle pour qu'elle puisse l'appuyer.

Assurer la sécurité de l'enfant

L'intervenante s'informe des moyens de sécurité qu'il connaît et de sa capacité à les utiliser

Selon Fortin (2005), les interventions doivent tenir compte du point de vue de l'enfant sur la violence à laquelle il est exposé. Si on ne veut pas nuire à l'enfant en lui enseignant un scénario de protection, on doit tenir compte de la signification qu'il accorde à ses conduites au cours des épisodes de violence. Pour assurer la sécurité d'un enfant exposé à la violence conjugale, il faut tenir compte des constats suivants :

- Les enfants qui se distancient de la situation de violence conjugale en s'éloignant physiquement ou en tentant de se distraire manifestent des niveaux d'anxiété moins élevés.
- Plus un enfant est jeune au moment de l'abus, plus il y a de risques qu'il développe des problèmes émotifs graves et qu'il subisse des blessures physiques.
- Les enfants qui sont âgés de moins de 11 ans semblent plus vulnérables aux réactions de stress post-traumatique que les enfants plus âgés.
- L'intervenante ne doit pas mettre en péril la sécurité de l'enfant ou du parent :
 - › en faisant parvenir à la maison des informations sur la violence conjugale, alors qu'elles n'ont pas été demandées;
 - › en ne tenant pas compte de la présence possible du conjoint à la maison au cours d'un appel téléphonique; l'intervenante compose *67 afin que le numéro n'apparaisse pas sur l'afficheur et elle ne laisse pas de message. Si le conjoint ou les enfants répondent et que la femme est absente, l'intervenante ne se nomme pas et dit qu'elle va rappeler⁹⁵.
 - › en ignorant les perceptions ou les craintes des victimes.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Aider l'enfant à développer sa propre capacité à se protéger

Lors de scènes de violence conjugale, les enfants sont affectés par la situation et y cherchent un sens. Ils développent des moyens pour tenter d'arrêter la violence ou encore pour s'en protéger. Pour véritablement assurer la protection de l'enfant, l'intervenante doit « évaluer le point de vue de l'enfant vis-à-vis des stratégies à adopter face à la violence conjugale avant de lui apprendre des mesures de sécurité qui le protégeraient de cette violence. Si l'on veut que l'apprentissage de nouvelles règles de protection soit bénéfique pour l'enfant et ne risque pas d'accentuer sa détresse, l'intervention doit tenir compte du point de vue de l'enfant⁹⁸ ».

De plus, l'intervenante doit faire l'inventaire des comportements de l'enfant en plus de vérifier les raisons qui motivent ses conduites ainsi que les autres moyens qu'il connaît et pourrait utiliser pour se protéger ou demander de l'aide au besoin.

Si l'intervenante a des doutes sur la sécurité de l'enfant, elle doit signaler la situation à la DPJ.

Élaborer un scénario de protection avec lui

Enfin, l'intervenante peut élaborer avec l'enfant un scénario de protection adapté à sa situation. Les scénarios de protection doivent être simples, réalistes, appropriés à son âge et lui permettre de poser des actions en cas de situations d'urgence. Pour ce faire, l'intervenante peut demander à l'enfant quels moyens il utilise pour se protéger lors des situations de violence entre papa et maman.

« Plus l'enfant se responsabilise de la violence, plus il intervient. Il peut tenter de détourner l'attention de l'agresseur ou de négocier avec lui. » Lorsqu'un enfant confie qu'il s'interpose entre ses parents lors de scènes de violence, l'intervenante peut lui demander :

- « Crois-tu que c'est sécuritaire d'agir ainsi? »
- « Peux-tu me donner d'autres moyens que tu pourrais prendre pour te protéger? »
- « Connais-tu un endroit sécuritaire où tu pourrais te réfugier ou une personne à qui tu pourrais faire appel en cas de besoin? »

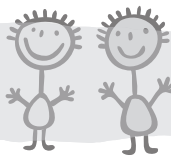
Si c'est à propos, l'intervenante peut enseigner à l'enfant comment faire un appel au 911 en cas d'urgence. Pour ne pas inquiéter l'enfant outre mesure, cet enseignement peut se faire dans le contexte de toute situation d'urgence, pas seulement dans le cas d'une situation de violence conjugale.

En enseignant à l'enfant d'autres moyens plus sécuritaires, il faut toujours vérifier si cela n'augmente pas sa culpabilité ou son anxiété. Avant toute chose, il faut se rappeler que c'est à la mère que revient la responsabilité de la sécurité de son enfant.

Prendre position contre la violence

L'intervenante doit informer l'enfant que la violence est inacceptable et dénoncer les comportements violents sans accuser ni dénigrer les personnes qui ont ces comportements. Cela risquerait de créer un sentiment de loyauté et de protection envers l'agresseur.

C'est le comportement qu'il faut condamner et non la personne. En effet, l'enfant éprouve souvent de l'amour envers cette personne, même s'il ne s'agit pas de son père. Il veut que la violence cesse, mais pas que la famille éclate. Il pourrait regretter s'être confié.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Éviter de faire des promesses irréalistes

Par exemple, l'enfant demande de garder le secret, mais on sait que l'on doit rapporter la situation d'agression ou de négligence. L'intervenante doit lui expliquer que sa responsabilité est de le protéger et qu'elle désire que sa maman soit en sécurité. Par contre, elle peut le rassurer en disant qu'aucun camarade de l'école ne sera au courant.

Contacteur la mère pour offrir des services à l'enfant

En raison du jeune âge des enfants (0-12 ans), l'intervenante doit contacter la mère afin d'obtenir son autorisation si elle veut diriger l'enfant vers une ressource habilitée à poursuivre une intervention auprès de ce dernier ou lorsqu'elle est en mesure d'assurer elle-même un suivi à court, moyen ou long terme. Il ne faut pas oublier que dans certains milieux d'intervention, l'autorisation du père est aussi requise.

Signaler l'enfant à la DPJ

Quand la mère ne reconnaît pas la présence de la violence conjugale et que l'intervenante craint pour le bien-être de l'enfant, elle peut soumettre la situation à la DPJ afin qu'on évalue la compromission de l'enfant par rapport à son développement et à sa sécurité. Si l'intervenante soupçonne que son développement est compromis, elle doit communiquer immédiatement avec la DPJ (voir page 66).

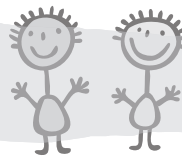
Qu'est-ce que la compromission du développement?⁹⁶

« Le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se trouve dans une situation qui limite de façon importante l'actualisation de ses capacités. L'atteinte au développement de l'enfant se manifeste progressivement et revêt un caractère évolutif. » « Pour arriver à cerner ces notions de sécurité et de développement, il faut se référer aux besoins de l'enfant qui sont de plusieurs ordres. D'abord physiques : alimentation, repos, santé et croissance. Ils sont aussi affectifs : liens d'amour et d'amitié, sentiment d'appartenance, besoin d'identification et de sécurité émotive. Ils sont intellectuels : apprentissage, développement, cognition, scolarisation, créativité. Enfin, ils sont sociaux : appartenance à un milieu familial, ouverture au monde extérieur à la famille, développement de l'aptitude à s'insérer et à participer socialement, intégration aux valeurs de la société. »

« La notion de besoin est cependant très large. De toute évidence, la Loi sur la protection de la jeunesse n'a pas pour objectif la satisfaction de tous les besoins d'un enfant, mais plutôt de corriger les situations où le développement est entravé par des besoins fondamentaux non satisfaits. En conséquence, cette loi vise la satisfaction minimale des besoins essentiels d'un enfant. »

Bien qu'il soit difficile de définir ce qu'est la négligence à l'égard d'un enfant, il s'agit en général de situations dans lesquelles ses besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits. Cela se produit le plus souvent lorsque la mère maltraitée est également aux prises avec d'autres problèmes, par exemple l'abus d'intoxicants ou une maladie mentale. Dans ces cas-là, la négligence à l'égard de l'enfant doit être signalée aux services de protection de la jeunesse, car ce sont les enfants qui sont les plus vulnérables.

Il est souvent préférable de consulter les services de protection de la jeunesse afin de savoir si le cas doit être signalé. Cette consultation peut se faire sans révéler l'identité de la femme ou de la famille.



3.5.2.2 Intervention auprès de la MÈRE lors du dévoilement

Lorsque l'enfant a dévoilé à l'intervenante une situation de violence conjugale ou lorsqu'elle a elle-même observé des indicateurs de violence conjugale, elle doit la confirmer auprès de la mère.

Mettre en place des conditions favorables au dévoilement

Créer un climat de confiance propice à la confiance

Toutes les intervenantes savent l'importance de créer un climat de confiance. En plus de diverses résistances, et pour garder le secret, un élément typique de la problématique de la violence conjugale est que la mère ne parle pas de la situation. De plus, elle vit des difficultés importantes et des émotions intenses, le climat de confiance est donc primordial afin de l'amener à dévoiler sa situation. Il est important d'être empathique, d'accepter les choix et le rythme de la mère⁹⁷ sans mettre de pression. L'intervenante doit agir comme un facilitateur.

Il est important de :

- ne jamais parler de violence conjugale en présence du conjoint;
- demander à la mère si elle est disponible pour discuter des difficultés de l'enfant;
- communiquer avec la mère au moment où l'agresseur est le moins susceptible d'être présent, de lui demander si elle est à l'aise pour parler à ce moment-là et de faire *67 afin que le numéro n'apparaisse pas sur l'afficheur;
- trouver le moment et l'endroit où il sera possible de parler seul avec la mère et en toute sécurité;
- ne pas laisser de message pouvant permettre au conjoint de reconnaître l'intervenante; si c'est le conjoint ou les enfants qui répondent, l'intervenante ne doit pas se nommer pas et doit dire qu'elle va rappeler.

Respecter le rythme de la mère

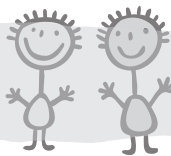
Le dévoilement peut se faire spontanément ou par brides, au cours d'une ou de plusieurs entrevues. En étant au fait du secret, de la victimisation et des sentiments intenses vécus par la mère victime de violence conjugale, il est essentiel de respecter son rythme pour maintenir le climat de confiance et l'amener à dévoiler sa situation.

Tenir compte de ses résistances

Une des façons de contourner les résistances de la mère est de manifester sa préoccupation pour le bien-être de son enfant. L'intervenante peut faire des liens avec des faits observés avant le dévoilement. Recevoir les confidences de la mère

Encourager la mère à parler de ce qu'elle vit.

Il est toujours difficile pour une mère de reconnaître qu'elle est victime de violence de la part de son conjoint et qu'elle a besoin d'aide. L'intervenante doit donc la soutenir et l'encourager à l'informer de son vécu en lui posant des questions.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Poser des questions

L'intervenante doit éviter les questions qui commencent avec des *pourquoi*.

- « Pourquoi ne pas simplement partir? »
- « Pourquoi acceptez-vous qu'il vous maltraite? »
- « Pourquoi n'allez-vous pas à la police? »

Ces *pourquoi* sont culpabilisants. Il faut opter plutôt pour des *qu'est-ce qui*.

- « Qu'est-ce qui fait que vous évitez d'en parler à la police? »

Plusieurs auteurs suggèrent de commencer par des questions ouvertes et de passer ensuite à des questions fermées qui servent à préciser¹⁰¹.

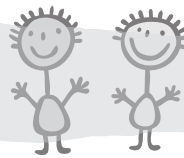
Voici quelques exemples de questions ouvertes, c'est-à-dire que la personne ne peut pas simplement répondre par oui ou par non et doit donc élaborer :

- « Parlez-moi de votre relation avec votre conjoint, qu'est-ce que vous aimez chez lui? »
- « Qu'est-ce que vous n'aimez pas? »
- « Toutes les familles vivent des conflits, comment vous y prenez-vous, vous et votre partenaire, pour régler les conflits? »
- « Qu'arrive-t-il quand vous ou votre conjoint êtes en colère? »
- « Vous avez mentionné que votre conjoint consomme de l'alcool, comment agit-il quand il a pris un verre de trop? »

Voici quelques exemples de questions fermées :

- « Vivez-vous un climat de tension à la maison? »
- « Avez-vous l'impression d'être contrôlée par votre conjoint? »
- « Avez-vous peur de votre conjoint? Ou avez-vous déjà eu peur de votre conjoint? »
- « Vous sentez-vous en sécurité à la maison? »
- « Est-ce qu'il vous méprise, dénigre ou menace? »
- « Est-ce qu'il vous a frappé? »

La plupart des femmes victimes de violence conjugale qui réussissent à s'en sortir disent qu'elles auraient apprécié que quelqu'un leur demande si elles étaient contrôlées, rabaissées, humiliées ou frappées par leur partenaire. Elles affirment que cela les aurait aidées à s'en sortir plus tôt et ainsi éviter que la situation ne se détériore davantage.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Permettre à la mère d'exprimer ses émotions.

Quand une femme trouve le courage de s'ouvrir et de parler de la violence qu'elle subit, écoutez-la. Laissez-la parler et appuyez ses propos.

- « Vous avez raison d'être en colère. »
- « Je vous comprends d'avoir peur. »
- « C'est normal que vous vous sentiez mêlée, anxieuse et inquiète. »
- « Toutes les formes de violence sont inacceptables; la violence psychologique blesse autant que la violence physique. »
- « Personne ne mérite de subir de la violence. »
- « La violence conjugale est un acte criminel. »

Plusieurs mères se sentent coupables de dévoiler la violence, elles ont honte d'en être victimes, elles éprouvent de la tristesse et parfois de la colère à l'égard leur conjoint, elles ont peur que la violence augmente, etc.

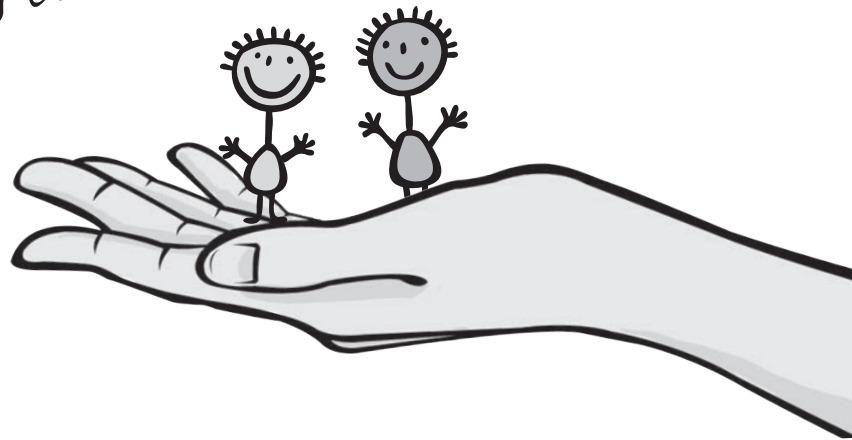
Elles peuvent également se sentir responsables de la violence qu'elles subissent. Il importe de leur faire comprendre qu'il n'en est rien. Cette responsabilité appartient entièrement à leur conjoint. Cependant, elles doivent en parler et demander de l'aide.

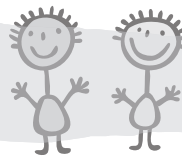
Ne pas tenter d'augmenter le seuil de tolérance à la violence

Une invitation à la compréhension et à la patience ou nourrir un espoir de changement de comportement de la part de l'agresseur ne ferait que prolonger le cycle de la violence

Les tableaux suivants peuvent aider la femme à exprimer ce qu'elle vit.

L'enfant, une éponge...

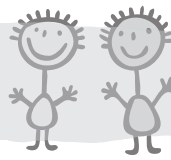




Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Tableau de l'égalité⁹⁸

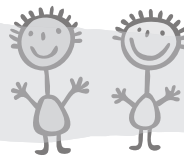
Partenariat économique	<input type="checkbox"/> Nous prenons les décisions économiques d'un commun accord	<input type="checkbox"/> Chacun profite des arrangements financiers	
Négociation et justice	<input type="checkbox"/> Nous recherchons une satisfaction mutuelle	<input type="checkbox"/> Il accepte les changements	<input type="checkbox"/> Il cherche à résoudre les conflits <input type="checkbox"/> Il est prêt à faire des compromis
Attention	<input type="checkbox"/> Il pose des gestes attentionnés et qui créent un climat de sécurité	<input type="checkbox"/> Il se montre préoccupé de mon bien-être	<input type="checkbox"/> Je me sens à l'aise pour m'exprimer et accomplir des choses
Respect	<input type="checkbox"/> Il se montre à l'écoute sans porter de jugement	<input type="checkbox"/> Il accorde de l'importance à mon opinion	<input type="checkbox"/> Il est positif et compréhensif sur le plan émotif
Confiance et soutien	<input type="checkbox"/> Il soutient mes objectifs de vie	<input type="checkbox"/> Il respecte mes émotions et mes sentiments	<input type="checkbox"/> Il respecte mes ami-e-s, mes activités et mes ambitions
Franchise et responsabilité	<input type="checkbox"/> Il rend compte de ses actes	<input type="checkbox"/> Il admet ses erreurs	<input type="checkbox"/> Il communique ouvertement et tient sa parole
Responsabilité parentale	<input type="checkbox"/> Il partage les responsabilités parentales	<input type="checkbox"/> Il est un modèle positif pour les enfants	
Responsabilités partagées	<input type="checkbox"/> Il accepte et propose une juste répartition des tâches	<input type="checkbox"/> Les décisions familiales sont prises d'un commun accord	



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Tableau du pouvoir et du contrôle⁹⁹

Abus économique	<input type="checkbox"/> Il m'empêche d'obtenir ou de garder un emploi	<input type="checkbox"/> Il m'oblige à lui demander de l'argent	<input type="checkbox"/> Il m'empêche d'avoir accès au revenu familial	<input type="checkbox"/> Il prend mon argent	
Menaces	<input type="checkbox"/> Il menace de me faire mal, de faire mal aux enfants, ou il passe aux actes	<input type="checkbox"/> Il menace de quitter la maison, de se suicider, de me dénoncer à l'aide sociale	<input type="checkbox"/> Il m'oblige à retirer mes accusations	<input type="checkbox"/> Il me fait faire des actes illégaux	
Intimidation	<input type="checkbox"/> Il m'effraie par des regards, des actes et des gestes	<input type="checkbox"/> Il brise des objets	<input type="checkbox"/> Il maltraite notre animal de maison	<input type="checkbox"/> Il brandit une arme	
Violence psychologique	<input type="checkbox"/> Il me rabaisse	<input type="checkbox"/> Il me donne une mauvaise opinion de moi-même. Il m'insulte. Il me traite de noms dégradants	<input type="checkbox"/> Il me fait croire que je suis folle	<input type="checkbox"/> Il m'humilie à la maison ou en public	<input type="checkbox"/> Il me culpabilise
Isolement	<input type="checkbox"/> Il surveille ce que je fais, qui je vois, à qui je parle, ce que je lis, où je vais	<input type="checkbox"/> Il limite ma participation aux activités extérieures.	<input type="checkbox"/> Il critique mes ami-e-s, ma famille et ne veut plus que je les voie	<input type="checkbox"/> Il met sur le compte de la jalousie certaines actions	<input type="checkbox"/> Il débranche le téléphone
Négation Blâme Importance minimisée	<input type="checkbox"/> Il minimise l'abus et n'accorde pas d'importance à mes préoccupations	<input type="checkbox"/> Il refuse d'admettre les mauvais traitements qu'il m'inflige	<input type="checkbox"/> Il ne se sent pas responsable de son comportement violent	<input type="checkbox"/> Il dit que c'est de ma faute	
Utilisation des enfants	<input type="checkbox"/> Il me culpabilise à propos des enfants	<input type="checkbox"/> Il utilise les enfants pour communiquer avec moi	<input type="checkbox"/> Il utilise les droits de visite pour me harceler	<input type="checkbox"/> Il menace de m'enlever les enfants	
Privilège masculin	<input type="checkbox"/> Il me traite comme une domestique	<input type="checkbox"/> Il prend toutes les décisions importantes	<input type="checkbox"/> Il se comporte comme le maître des lieux	<input type="checkbox"/> Il définit les rôles masculins et féminins	



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Dénoncer la violence sous toutes ses formes

Quand la mère se confie et admet être victime de violence conjugale, l'intervenante doit afficher une position sans équivoque contre toute forme de violence et sur la responsabilité pleine et entière du conjoint quant à sa violence, sans pour autant dénigrer, noircir, critiquer la personne qui a des comportements violents.

Préciser les messages de la violence

Il est important de préciser que donner une fessée est une forme de violence et que ce n'est donc pas une bonne méthode de discipline. Les messages perçus sont identiques à ceux décelés lors d'un événement de violence conjugale. L'enfant en tirera les leçons suivantes¹⁰⁰ :

- Une grande personne est plus puissante qu'une petite personne.
- Certaines personnes ont le droit de frapper d'autres personnes.
- Une personne qui vous dit qu'elle vous aime peut vous blesser.
- Le fait d'être fâché constitue une bonne excuse pour frapper quelqu'un.
- Les personnes qui se font frapper sont à blâmer.
- Les personnes qui frappent ont toujours une bonne raison.
- La violence permet d'obtenir ce que l'on veut.
- Lorsque les personnes blessent d'autres personnes, elles ne sont pas punies.
- Le fait de s'excuser d'avoir « perdu le contrôle » rend la chose acceptable.

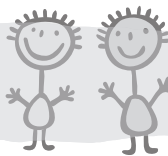
Évaluer la situation¹⁰¹

- Identifier les formes de violence subies (page 26)
- Évaluer l'intensité de la violence, la fréquence, la durée
- Faire détailler le déroulement d'un événement lors de la phase de tension afin d'évaluer les signes précurseurs d'une agression, le ton de la voix, le sujet de la discussion, la période du jour, le fait que le conjoint ait pris de l'alcool ou de la drogue pour permettre à la mère d'augmenter ses chances de réagir à temps.
- Déterminer l'étape que vit la femme actuellement (p.30)
- Reconnaître la phase du cycle en cours (p.29)
- Sensibiliser la mère aux conséquences de l'exposition à la violence conjugale pour son enfant (p. 58-59).

Connaître la perception de la mère quant à la situation

Lorsque l'on communique avec la mère, il est important de savoir comment elle perçoit la situation de son enfant et de connaître ses préoccupations à son sujet. C'est en lui posant des questions que l'intervenante pourra connaître sa perception. Voici quelques exemples:

- « Est-ce que vos enfants étaient présents lors d'épisodes de violence conjugale? »
- « Ont-ils été mêlés à la violence? »



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- « Même s'ils n'étaient pas dans la même pièce, ont-ils entendu, sont-ils au courant? »
- « Quelle a été leur réaction? »
- « Est-ce que vos enfants ont déjà abordé la question de la violence avec vous? »
- « Est-ce que vos enfants ont déjà subi de la violence (verbale, psychologique, physique, sexuelle) à la maison? »
« Par qui? »
- « Comment votre enfant réagit-il à la situation familiale actuelle? »

Discuter des difficultés dans son rôle maternel

L'agresseur mine souvent les efforts de la mère, soit en la contredisant, en minant son estime d'elle-même en tant que parent ou en faisant croire aux enfants que leur mère ne mérite pas leur respect¹⁰².

Le rôle maternel peut ainsi être grandement affecté par les attitudes du conjoint (p.43 à 45 et p.116 à 120).

Ne pas rendre la femme coupable dans son rôle de mère

La mère peut avoir eu des comportements inadéquats envers ses enfants. Ces comportements sont souvent une conséquence de la violence conjugale subie. Les chercheurs et praticiens ont souligné que les femmes violentées ne sont pas de mauvaises mères. Dans la plupart des cas, ces femmes ont réussi à survivre à la violence conjugale et ont besoin de soutien pour gérer les conséquences attribuables à cette violence, tant sur elles que sur leurs enfants.

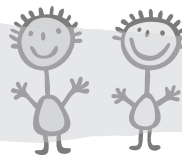
Informar la mère des conséquences de cette exposition sur son enfant

Sans la culpabiliser, la mère doit être informée des conséquences de l'exposition à la violence conjugale pour son enfant. L'intervenante peut faire le lien entre les confidences de la mère, ses observations relativement à l'enfant ou avec les confidences de l'enfant.

- « Selon vous, quels effets l'exposition à la violence conjugale peut avoir sur votre enfant? »
- « Avez-vous remarqué des changements d'humeur ou de comportements à l'école, avec ses amis? »
- « Les confidences de votre enfant me font craindre pour sa sécurité psychologique ou physique. »

Une telle prise de conscience sera sûrement difficile pour elle. Elle peut manifester des résistances par rapport à la réalité vécue par ses enfants ou, au contraire, elle peut se sentir coupable. L'intervenante accueille ces réactions sans porter de jugement. Au besoin, on peut aider la femme en lui rappelant les raisons pour lesquelles elle est restée auprès du conjoint aux comportements violents.

On ne peut pas parler d'une intervention efficace auprès des enfants exposés à la violence conjugale sans affirmer que cette intervention est conditionnelle à la capacité de la mère à prendre conscience de sa situation et des conséquences sur ses enfants, à y réagir et à demander de l'aide. Pour ce faire, il faut « permettre à la mère de parler des événements de violence où elle a eu peur pour la vie du fœtus ou de l'enfant, des émotions qu'elle a ressenties, du stress qu'elle a vécu, cela afin de favoriser une meilleure compréhension de l'impact de la violence sur l'enfant et sur le lien mère-enfant. En prenant ainsi conscience de ses représentations maternelles, la mère pourra mieux voir comment celles-ci teinteront ou ont teinté la relation avec son enfant »¹⁰³.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Définir avec elle les stratégies de survie utilisées par son enfant

Les jeunes tentent de s'adapter à la violence et aux conflits de même qu'aux effets de telles situations. Cependant, il existe des stratégies qui, même si elles leur permettent de mieux se sentir, pourraient être nuisibles à la longue (p.52-53).

Un exercice sur l'identification de ces stratégies est proposé à la page 121.

Aider la mère à assurer sa sécurité et celle de son enfant

La violence conjugale comporte toujours un risque pour la sécurité psychologique et physique de la mère et de ses enfants. Assurer un environnement sécuritaire est donc primordial.

L'intervenante a souvent un contact limité avec l'enfant et la mère est la mieux placée pour assurer la protection et le bien-être de son enfant. On doit donc développer avec elle un scénario de protection, pour elle et pour l'enfant. Il est à noter que les mères victimes de violence conjugale sont habituellement de bonnes mères qui ont essayé de protéger leurs enfants avec les moyens qu'elles connaissent, même si parfois ils peuvent paraître inadéquats.

La meilleure protection pour l'enfant est que la mère reconnaît la violence conjugale et sa capacité à se protéger et à protéger ses enfants. Mettre la mère à contribution le plus tôt possible après le dévoilement de la violence par l'enfant renforcera toutes les mesures de protection. C'est à la mère que revient la responsabilité de sa sécurité et celle de son enfant. Cependant, elle peut avoir besoin d'aide pour y parvenir adéquatement.

L'intervenante peut anticiper avec elle certaines situations et prévoir les réactions possibles. Cela diminue les risques de paralysie de la femme et lui permet de prendre conscience qu'elle a du pouvoir sur sa vie, malgré la violence qu'elle subit. Elle augmente ainsi ses capacités à se défendre elle et ses enfants.

Évaluer le niveau de dangerosité

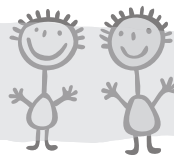
Aucun outil d'évaluation ne peut prédire avec certitude le risque de violence future. Même le meilleur outil comporte des limites¹⁰⁴.

Une méta-analyse conclut que l'évaluation du risque faite par les victimes elles-mêmes offre à peu près autant de précision que les autres méthodes d'évaluation¹⁰⁵.

Identifier les indicateurs de dangerosité pour elle et ses enfants.

Il est à noter que le nombre et le type d'éléments ne sont pas proportionnels au degré de danger. En effet; un homicide est possible malgré, par exemple, l'absence d'antécédents de violence physique. Voici des exemples de questions à poser :

- « Est-ce que votre conjoint a des antécédents judiciaires, a-t-il déjà été arrêté pour violence conjugale ou pour un autre crime violent? »
- « Est-il jaloux? »
- « Vous surveille-t-il constamment et vous accuse-t-il d'être infidèle? »
- « La jalousie est un élément stressant qui génère beaucoup de passion. Le fait d'être jaloux est un des facteurs qui peut porter l'homme à être plus agressif. Votre mari est-il jaloux? »



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- « A-t-il accès à des armes? »
- « Vous a-t-il déjà fait des menaces de mort? »
- « À la suite d'un reportage télé concernant un homicide, vous a-t-il déjà fait une remarque du genre : " Tu vois, ce qu'il a fait, il a bien fait, et en plus elle le méritait [...] " ? »
- « Est-ce qu'il utilise la violence pour vous menacer? »
- « Avez-vous peur? »
- « Prévoyez-vous déjà à qui vous allez confier vos enfants au cas où il vous arriverait quelque chose? »
- « La violence de votre conjoint évolue-t-elle? »
- « Est-elle de plus en plus fréquente et de plus en plus intense? »
- « Vous laisse-t-il savoir qu'il n'a plus rien à perdre? »

Évaluer le degré de danger qu'elle perçoit

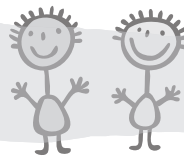
Il est possible qu'elle le sous-estime. Par exemple, elle peut croire que son conjoint ne récidivera pas si elle menace de quitter la maison au prochain événement violent. Vous pouvez lui dire : « Il serait pertinent de discuter sur la façon de vous protéger au cas où il recommencerait. »

Identifier les changements de situation reconnus comme étant plus à risque

- Une rupture récente.
- La femme a un nouveau conjoint.
- Le conjoint ou l'ex-conjoint est sorti de prison depuis peu.
- L'ex-conjoint a perdu la garde ou les droits de visite des enfants.
- Toute étape pouvant représenter une perte d'espoir définitive de reprise de la relation représente un risque (déménagement, jugement de la cour, nouveau conjoint, etc.).

Évaluer le risque pour ses enfants

- « Votre conjoint vous a-t-il insultée, méprisée ou humiliée devant vos enfants? »
- « A-t-il insulté, méprisé ou humilié vos enfants? »
- « Vous a-t-il menacée de vous enlever la garde de vos enfants? »
- « Vous a-t-il accusée de ne pas être une bonne mère? »
- « Vous a-t-il menacée de blesser ou de tuer vos enfants? »
- « Vous a-t-il fait mal devant vos enfants? »
- « Vous a-t-il attaquée pendant que vous aviez votre enfant dans vos bras? »
- « A-t-il frappé les enfants? »
- « A-t-il demandé à vos enfants de lui dire ce que vous faites pendant qu'il n'est pas là? »
- « Traite-t-il un de vos enfants très différemment des autres? »
- « A-t-il touché à vos enfants de façon inappropriée, d'une façon qui vous rend inconfortable? »
- « Votre enfant a-t-il été témoin de violence? »



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- « A-t-il entendu les cris ou les coups? »
- « Agit-il parfois comme votre conjoint? »
- « Vous blesse-t-il ou blesse-t-il d'autres membres de la famille? »
- « A-t-il essayé de vous protéger, d'intervenir? »
- « A-t-il essayé de faire cesser la violence? »
- « A-t-il été blessé? Si oui, pouvez-vous me décrire les blessures. »
- « A-t-il fait mal à son animal domestique? »
- « A-t-il peur de vous laisser seule? »
- « A-t-il démontré des problèmes physiques, émotifs ou de comportements à la maison, à l'école ou à la garderie? »
- « Pensez-vous que votre enfant est affecté par cette violence? »

Évaluer le risque suicidaire

Chez la femme

A-t-elle des idées suicidaires? Évaluer l'urgence de la situation (son plan est-il dressé? A-t-elle déjà fait une tentative?) Si nécessaire, élaborer un pacte de non-suicide et la diriger vers un centre de prévention du suicide. Sans la culpabiliser, faites-lui penser qu'en se suicidant, elle laisse à son conjoint mainmise sur ses enfants. Lui expliquer que la dépression peut être un symptôme et une conséquence de la violence conjugale.

Chez le conjoint

Prévoir un plan d'aide. La femme aura beaucoup de difficulté à se centrer sur elle-même si elle doit se préoccuper des menaces de suicide de son conjoint.

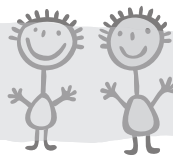
Aider la mère à planifier les mesures de sécurité

L'intervenante qui veut assurer la sécurité et la protection des enfants doit se poser les questions suivantes :

- « Est-ce que les enfants ont les habiletés nécessaires pour assurer leur sécurité dans le cas d'une éventuelle crise? »
- « Est-ce que la mère et ses enfants sont capables d'assurer leur sécurité personnelle? »
- « Est-ce que les enfants ont été eux-mêmes maltraités? »

Pour élaborer un scénario de protection avec la mère, l'intervenante peut :

- Identifier les facteurs entourant et déclenchant habituellement les scènes de violence. Repérer les signes avant-coureurs d'une crise dans le couple ou d'une agression afin de réagir à temps en définissant par exemple, les quatre phases du cycle de la violence.

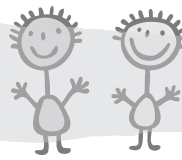


Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- Faire avec la femme une liste des moyens, stratégies, ressources, aménagements, tactiques, comportements pouvant augmenter sa sécurité. Par exemple :
 - › Avertissez des voisins de confiance de votre situation pour qu'ils puissent appeler la police s'ils voient ou entendent quelque chose de suspect.
 - › Assurez-vous qu'un voisin vous recevra à toute heure du jour ou de la nuit. Si c'est possible, demandez-lui la clé de sa maison ou d'en cacher une qui sera accessible. Vous pouvez vous y réfugier en attendant la police.
 - › Enregistrez un numéro d'événement violent antérieur pour permettre une intervention plus rapide de la police; il vous suffit de faire une déclaration en inscrivant les faits, votre adresse, etc. Vous pouvez le faire avec l'aide de votre intervenante. Le service 911 sera en mesure de connaître, avant d'intervenir, les particularités de votre situation; les cas de violence conjugale sont traités en priorité. À noter que vous n'êtes pas obligée de porter plainte pour avoir accès à ce service.
 - › Munissez-vous, si possible, d'un téléphone cellulaire ou d'un téléphone sans fil; conservez-le toujours sur vous et programmez le 911.
 - › Prévoyez de vous réfugier dans une pièce où vous pouvez verrouiller de l'intérieur, où il y a un téléphone ou un accès extérieur.
 - › Aménagez la maison de façon à ce que rien ne vous empêche de quitter les pièces facilement. Au besoin, changez la disposition des meubles.
 - › Faites-vous un plan d'évacuation afin de savoir par où passer si vous devez vous sauver de la maison.
 - › Assurez-vous que toutes les issues sont accessibles (déneigées, non encombrées, fonctionnelles) et que les portes-fenêtres sont sécuritaires en mettant des bâtons.
 - › Débarrassez-vous des armes à feu en appelant la police ou en les mettant en lieu sûr et en les rendant moins accessibles (séparez les armes des munitions).
 - › Cachez un double des clés de la voiture; par exemple, vous pouvez vous procurer un porte-clés magnétique pour environ un dollar.

De plus, lors d'un événement violent :

- › N'embarquez pas dans son jeu et faites une diversion. Ainsi, il sera déstabilisé : « Tu me fais penser, il faut que j'appelle pour annuler la visite de la représentante. » « J'attends des amis, as-tu vu une auto près de l'entrée. »
- › Tenez-vous loin des endroits où il pourrait utiliser des objets comme arme pour vous agresser comme un couteau dans la cuisine, un outil dans le garage.
- › Allez vers une pièce que vous pouvez verrouiller de l'intérieur et où il y a une porte pour vous échapper et un téléphone.
- › Sortez de la maison, ce sera plus facile que de le convaincre de partir.
- › Si vous n'avez pas accès au téléphone et que vous êtes incapable de sortir, vous pouvez « flasher » vos lumières extérieures pour alerter le voisinage qui aura été mis au courant préalablement.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Aider la mère à faire un scénario de protection pour son enfant et l'informer de celui qu'on a fait avec son enfant

- Informez le personnel à l'école ou à la garderie de ce que les enfants vivent à la maison pour qu'ils comprennent leurs comportements.
- Choisissez avec les enfants un endroit où ils devront se réfugier lors d'un événement violent, telle une pièce qui peut se fermer à clé et où il y a un téléphone. Convenez avec eux d'un endroit sûr à l'extérieur pour vous retrouver facilement après une agression.
- Pour les très jeunes, faites-les pratiquer le 911 sur un téléphone d'enfant.
- En cas d'incident violent, dites-leur :
 - de ne pas s'interposer entre vous et le conjoint;
 - de se mettre à l'abri avec les enfants plus jeunes;
 - de se réfugier chez une voisine;
 - d'appeler la police, mais pas devant le conjoint, car ils pourraient se mettre en danger.
- Dites à vos enfants que l'utilisation de la violence n'est pas une solution et que ni eux ni vous n'êtes responsables de cette violence.

Pour un scénario de protection plus détaillé, l'intervenante peut informer la mère de consulter le guide pratique sur les moyens de protection en violence conjugale *Je dois la vie à mon balai*; guide pratique sur les moyens de protection en violence conjugale, disponible au Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord

Aider la mère à briser son isolement

Donner l'espoir qu'elle peut s'en sortir

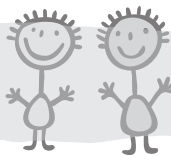
Parce que la mère vit un grand sentiment d'impuissance, l'intervenante a le rôle essentiel de créer l'espoir qu'elle peut se libérer du cycle de la violence conjugale. De plus, des informations brèves et claires peuvent réduire son anxiété et la sécuriser.

Repérer des personnes qui peuvent la soutenir

Les mères victimes de violence conjugale sont souvent isolées. L'intervenante doit encourager la mère à développer son réseau social en repérant et en prenant contact avec des personnes de sa famille ou de son entourage avec lesquelles elle se sent en confiance et qui peuvent la soutenir.

Encourager la mère à poursuivre une démarche d'aide

L'intervenante l'encourage à parler à son entourage, à aller vers les ressources, à se joindre à un groupe, etc. Ces démarches augmentent le pouvoir qu'elle peut avoir sur sa situation et l'aident à faire des choix plus éclairés. En groupe, elle se sent plus forte. Elle réalise avec d'autres que les problèmes proviennent de la même cause, se sent solidaire, aspire à l'entraide et au soutien mutuel. Elle améliorera son image et son estime d'elle-même ainsi que son sentiment d'efficacité.

**Offrir un suivi à la mère ou la diriger vers une ressource habilitée à assurer un suivi auprès d'elle et de l'enfant.**

Chaque mère vit une situation qui lui est propre. Pour bien guider la mère, l'intervenante doit : évaluer les besoins prioritaires, l'intervenante évalue avec la mère quels besoins les plus urgents elle doit combler (hébergement, démarches juridiques, aide pour les enfants, soins médicaux, etc.), orienter la mère vers les ressources qui correspondent à ses besoins : tout en respectant le rythme et les besoins de la mère, l'intervenante peut lui remettre de la documentation au sujet de la violence conjugale, des dépliants de différentes ressources d'aide, les coordonnées d'avocats ou de maisons d'hébergement, etc. Elle peut aussi lui donner les coordonnées du CSSS de sa région ou d'un autre organisme pouvant offrir des services pour elle et pour son enfant. L'intervenante doit toujours évaluer le risque pour la mère et l'enfant que le conjoint aux comportements violents découvre des dépliants ou toutes les autres informations concernant la violence. La sécurité des enfants et de leur mère est prioritaire dans les interventions.

Dans le cas des mères plus vulnérables ou démunies en ce qui concerne leurs compétences sociales, l'intervenante peut les accompagner dans leurs démarches ou personnaliser des contacts avec d'autres ressources afin de faciliter la recherche d'aide. Elle peut aussi diriger la mère vers une ressource qui pourra l'aider dans son rôle parental. L'amélioration des compétences parentales est un objectif souhaitable si on veut améliorer le sort des enfants exposés à la violence conjugale. « La démarche entreprise auprès de la mère et le soutien apporté à cette dernière en tant que parent devraient favoriser chez l'enfant la reprise de son propre rôle d'enfant¹¹⁰. »

Note : L'intervenante ne doit jamais recommander des services communs de consultation familiale ou de couple. C'est dangereux pour la mère victime de violence conjugale. Si les deux membres du couple veulent des services de consultation, des séances distinctes peuvent être proposées.

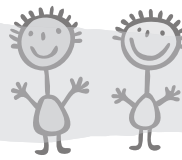
Refuser toute intervention de la part de la mère, même si elle confirme qu'elle vit de la violence conjugale

Il se peut qu'elle soit confuse ou qu'elle ait trop peur pour agir immédiatement. Il faut alors se rappeler que le fait d'en avoir parlé est un signe encourageant. Elle chemine vers une plus grande confiance personnelle qui lui permettra de prendre des décisions pour répondre à ses besoins et à ceux de ses enfants.

L'intervenante doit alors :

- maintenir le lien de confiance;
- respecter sa décision;
- proposer tout de même un scénario de protection;
- dire qu'elle pourra toujours demander de l'aide lorsqu'elle se sentira prête à le faire;
- demeurer attentive au bien-être et à la sécurité de l'enfant et faire un signalement à la DPJ, s'il y a lieu (voir page 66).

Lorsque l'intervenante détecte que la mère ou l'enfant court un réel danger (menaces de mort, tentatives de l'homme pour pénétrer dans le logement, menaces d'enlèvement des enfants, etc.), elle doit encourager la femme à demander l'aide des policiers. De plus, lorsque c'est nécessaire, elle doit l'encourager à se rendre dans une maison d'hébergement ou dans un endroit sûr. Dans les cas où la mère nie le danger de la situation de violence ou encore refuse toute aide, l'intervenante doit faire un signalement à la DPJ pour que la sécurité et le développement de l'enfant ne soient pas compromis.



4 INTERVENTION APRÈS LE DÉVOILEMENT

Intervention auprès de L'ENFANT	Intervention auprès de la MÈRE
<ul style="list-style-type: none">• Intervention individuelle• Intervention de groupe• Intervention en dyade mère-enfant	<ul style="list-style-type: none">• Intervention sur le plan individuel• Évaluation des besoins de la femme et de ses enfants• Discussion sur le rôle parental de la mère

3.5.3.1 Intervention auprès de L'ENFANT après le dévoilement

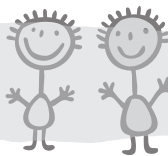
Selon plusieurs auteurs, pour être efficace, l'intervention auprès des enfants doit être basée sur les facteurs de protection (p.64-65) qui constituent les pistes d'intervention les plus importantes dans le rétablissement d'un équilibre personnel chez l'enfant.

Lorsque vient le moment d'orienter un enfant vers un type d'intervention qui est le plus approprié pour répondre à ses besoins, il faut tenir compte de certains éléments¹⁰⁶.

- L'âge de l'enfant et le stade de son développement;
- La nature et la durée des symptômes de l'enfant, et leurs impacts sur son fonctionnement;
- La capacité de l'enfant à parler de la violence;
- Le rôle qu'il s'attribue au sein de sa famille;
- La sécurité de l'enfant dans son environnement;
- La présence d'adultes qui peuvent soutenir l'enfant sur le plan émotionnel;
- L'influence de l'origine ethnique et de la culture de l'enfant sur la définition de la violence conjugale et sur la recherche d'aide;
- Les perceptions de l'enfant et ses expériences avec la violence.

Intervention individuelle auprès de l'enfant

- Objectif : amener l'enfant à :
 - › s'affirmer et à exprimer ses émotions; il peut le faire par la musique ou la peinture;
 - › apprendre qu'il n'est pas responsable de la violence;
 - › distinguer la réalité de la fantaisie;
 - › se déculpabiliser par rapport à la violence conjugale;
 - › reprendre sa place d'enfant dans un lieu sécuritaire;
 - › renforcer son estime de soi par un regard positif de l'intervenante et en soulignant ses forces;
 - › développer sa capacité de prise de décision et de résolution de problèmes;
 - › être informé sur la sexualité, les relations humaines (pour les adolescents);
 - › développer sa capacité à se protéger.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- Indications pour suivi individuel

Dans certains cas, les enfants vivent des expériences tellement difficiles qu'un suivi individuel spécialisé est requis.

- Stress post-traumatique

Selon Fortin (2005), « L'angoisse que présentent les enfants exposés à la violence peut aussi être associée à un état de stress post-traumatique souvent non diagnostiqué. L'enfant aux prises avec cet état peut être habité par des sentiments de terreur et d'horreur qui ne sont pas reliés généralement à un événement spécifique et exceptionnel, mais plutôt à une série d'événements [...] Une attention particulière doit donc être réservée à ce diagnostic lors du processus d'évaluation et les enfants qui présentent un état de stress post-traumatique devraient se voir offrir un suivi thérapeutique individuel¹¹² ».

Lorsque les enfants ont subi un stress post-traumatique, les principaux objectifs d'une intervention individuelle sont les suivants :

- › faire face à leurs souvenirs traumatiques dans un cadre sûr et favorable;
- › apprendre à appliquer les stratégies d'adaptation aux symptômes de traumatisme dont l'irritabilité, l'évitement des situations qui rappellent l'auteur de la violence, les éclats de colère, le retrait, la crainte, la tension et les souvenirs troublants;
- › apprendre à planifier leur sécurité en cas de reprise de la violence.

- Enfants exposés à la violence conjugale et victimes de violence (concomitance)

Il est préférable d'offrir un suivi individuel à l'enfant qui présente des problèmes sérieux ou qui a vécu de la violence physique ou sexuelle, des menaces de violence ou une prise d'otage par le père en vue de manipuler la mère.

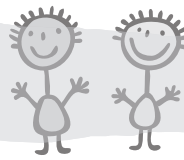
- Enfants exposés à la violence conjugale et la séparation de leurs parents

« La violence conjugale aboutit souvent à l'éclatement du couple. Les enfants exposés à cette violence doivent donc faire face aux difficultés associées à la séparation des parents et, en particulier, faire le deuil de la famille d'origine. Dans le cas où la violence conjugale a été particulièrement sévère, les enfants peuvent reconnaître plus facilement le caractère irréversible de la séparation. Un accompagnement est souhaitable. L'enfant pourra alors exprimer pleinement sa tristesse ou sa colère et vivre son deuil¹¹³. » Il faut toutefois se rappeler que la séparation du couple n'implique pas nécessairement la cessation de la violence conjugale.

- Leçons apprises par l'enfant

Il est intéressant de connaître les leçons que l'enfant a pu tirer de son expérience. Il a pu apprendre des choses totalement fausses telles¹⁰⁷ :

- › La victime de la violence est celle qu'il faut blâmer;
- › La violence et les menaces vous permettent d'obtenir ce que vous voulez, de faire triompher votre point de vue ou de résoudre des problèmes;
- › Les hommes et les garçons devraient être en charge, tandis que les femmes et les filles devraient leur obéir;
- › Quand des gens font mal à d'autres personnes, il n'y a aucune conséquence;
- › Les femmes sont faibles, impuissantes, incompetentes, stupides ou violentes;

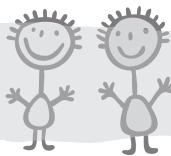


Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- › La colère cause la violence ou l'alcool cause la violence;
 - › Une personne peut vous aimer et vous faire mal en même temps;
 - › L'inégalité entre les hommes et les femmes est acceptable;
 - › Deux choix sont possibles : être l'agresseur ou la victime
- Par contre, l'enfant peut tirer des leçons salutaires par rapport à la décision que prend la mère de partir et d'assurer sa sécurité :
 - › Le fait de faire mal aux autres entraîne des conséquences;
 - › Le fait que vous êtes victime de violence n'est pas votre faute;
 - › Les femmes ne sont pas obligées d'accepter la violence ou les mauvais traitements comme étant une situation normale ou un aspect habituel de leurs rapports avec les hommes;
 - › Les femmes ne se laissent pas démoraliser facilement et elles sont fortes et compétentes;
 - › Les mamans s'occupent de la sécurité de leurs enfants;
 - › Certaines gens aident les femmes et les enfants à se sentir en sécurité.

Intervention de groupe auprès de l'enfant

- Indications pour intervention de groupe.
L'intervention de groupe est appropriée auprès des enfants et adolescents qui :
 - › présentent des problèmes légers à modérés;
 - › possèdent un niveau de développement émotionnel et intellectuel semblable. Certains auteurs recommandent même un maximum d'un an de différence entre les enfants;
 - › sont abusés. Il faut tenir compte des besoins particuliers de ces enfants soit en formant un groupe composé exclusivement de ces enfants, soit en incluant plus d'un enfant abusé dans la composition du groupe¹¹⁵.
- Objectifs
L'intervention de groupe permet aux enfants de voir que d'autres vivent la même réalité qu'eux, ce qui les aide à briser le silence et semble moins menaçant qu'un suivi individuel. Elle semble particulièrement adaptée aux enfants âgés de 6 à 15 ans, regroupés selon des catégories d'âge appropriées (ex. : 6-8 ans, 8-10 ans, 11-13 ans et adolescents). Les rencontres de groupe sont idéalement animées par un homme et une femme. Ces programmes s'échelonnent entre 10 à 18 rencontres et visent ces objectifs suivants¹¹⁶ :
 - › augmenter les connaissances de l'enfant par rapport à la violence conjugale afin de l'amener à reconnaître les différentes formes de violence et à mieux y réagir;
 - › déresponsabiliser l'enfant;
 - › briser l'isolement social;
 - › développer des habiletés sociales et la capacité d'être empathique au vécu des autres;
 - › favoriser l'identification et l'expression des émotions;
 - › renforcer l'estime de soi;
 - › développer des stratégies adéquates de résolution de conflits afin de prévenir la violence dans les relations interpersonnelles;
 - › élaborer des scénarios de protection.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

De nombreuses activités peuvent être utilisées lors des interventions auprès des enfants : marionnettes, mimes et jeux de rôles, lectures de contes et d'histoires, chants, dessins, zoothérapie, cycle de la violence imagée par le cycle des saisons, vidéos, lecture de livres afin qu'il s'identifie aux personnages, partage d'expériences personnelles, présentation de cartes sur lesquelles se retrouvent des énoncés vrais ou faux, etc. L'intervenante doit évidemment adapter les activités selon l'âge des enfants.

Sans égard à l'âge, il semble que les groupes ne soient pas très appropriés pour les enfants ayant subi un traumatisme sévère parce qu'ils ont des besoins plus complexes. Une intervention individuelle est donc plus adéquate¹¹⁷. Par ailleurs, l'intervention de groupe ne devrait représenter qu'une partie de l'aide offerte aux enfants. Certains ne sont pas prêts : « Les jeunes enfants qui ne peuvent être éloignés de leur mère en raison d'une grave angoisse de séparation, les enfants qui sont si agressifs et si actifs qu'ils ne peuvent participer utilement aux activités de groupe, les enfants qui ont été gravement traumatisés à plusieurs reprises et dont les expériences peuvent sembler disproportionnées par rapport à celles des autres enfants.¹¹⁸ »

Une des études qui a évalué le programme *Domestic Abuse Project* a révélé qu'entre un et six mois après la fin des rencontres, plusieurs sinon tous les enfants pouvaient définir et distinguer les formes de violence et affirmer que la violence est inacceptable.

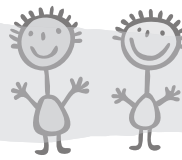
Dans la région de Québec, le programme *Ensemble, on découvre...*, élaboré par le CLSC Sainte-Foy-Sillery, est offert depuis plusieurs années.

Intervention en dyade mère et enfant

« En situation dyadique, la mère saura mieux que quiconque amener l'enfant à voir qu'il n'est pas responsable de la violence. [...] Elle pourra l'aider à mieux identifier les rôles au sein de la famille et lui faire comprendre qu'il n'a pas à la protéger. Une telle intervention aura d'autant plus d'impact sur l'enfant que la mère aura su à travers sa propre démarche reprendre son rôle de soutien, d'autorité et de protection envers l'enfant¹¹⁹. »

Les activités mères et enfants (surtout pour les enfants d'âge préscolaire) visent à :

- Sécuriser l'enfant;
 - › il doit être certain que la mère pourra prendre soin de lui et le protéger,
 - › il doit savoir que la mère ne le quittera pas,
 - › il doit comprendre qu'il n'est aucunement responsable de la violence,
 - › il doit être sûr que sa mère l'aime pour toujours et inconditionnellement.
- Permettre à l'enfant de partager avec sa mère son vécu d'enfant exposé à la violence conjugale;
- Augmenter le soutien social de la mère et de l'enfant afin de briser l'isolement et le cycle de la violence; l'aide concrète sur le plan personnel lui permet de se concentrer sur son enfant;
- Renforcer la relation mère et enfant;
- Aider la mère à mieux accompagner son enfant dans son cheminement, à déceler et combler ses besoins (protection, encadrement, discipline non violente), décoder ses signaux de détresse, ce qu'il cherche à exprimer par ses réactions et comportements;
- Améliorer la communication entre la mère et l'enfant;

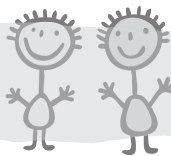


Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

- Développer leur estime de soi et leur affirmation;
- Développer davantage chez la mère et chez l'enfant leurs habiletés à résoudre des conflits de façon pacifique; lui demander de quelle façon elle le réprimande; négociation plutôt qu'imposition place la mère dans une position d'autorité confiante; l'enfant se développera de manière plus harmonieuse¹⁰⁸, aide à la mère à être attentive aux bons coups de l'enfant et l'inciter à le renforcer positivement, gestion des moments de crise, éviter la punition et privilégier des moyens comme l'arrêt d'agir « time out » et la discipline non physique; les crises de rage sont effrayantes pour l'enfant lui-même, la mère doit le consoler lorsqu'il passera de la colère aux larmes, discussion avec l'enfant sur ses réactions lors d'un moment de crise afin de comprendre sa détresse, son désarroi, son sentiment d'impuissance, sa crainte d'abandon, son manque d'attention, son désir de vengeance ou de pouvoir; mère pourra saisir les sentiments de l'enfant et ce qu'il veut vraiment et l'amènera à comprendre le problème par lui-même.

Conseil à la mère pour exprimer les consignes de façon positive¹⁰⁹ :

Au lieu de : « Ne frappe pas le chat! »	Dire : « Flatte le petit minou. »
Au lieu de : « Arrête de chialer. »	Dire : « Dis-moi en tes propres mots ce que tu veux. »
Au lieu de : « Sois de retour à la maison avant 10 heures, sinon... »	Dire : « Si tu es de retour à la maison avant 10 heures, on pourra écouter la télévision ensemble. »
Au lieu de : « Tu n'es pas propre. »	Dire : « Je n'apprécie pas ce fouillis dans le salon. »
Au lieu de : « Baisse le son de la télévision! »	Dire : « Si la télévision n'était pas si forte, je pourrais me reposer un peu. »
Au lieu de : « Descends de là! »	Dire : « J'ai besoin que tu cesses de grimper sur la bibliothèque, car tout ça pourrait tomber sur toi. »
Au lieu de : « Viens te coucher? »	Dire : « C'est l'heure du dodo. Veux-tu que je te lise cette histoire-ci ou celle-là? »



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Cette approche aidera à la mère à résoudre les conflits avec l'enfant sans gagnant ni perdant; la solution devra être satisfaisante pour les deux, sans rapport de domination¹¹⁰.

3.5.3.2 Intervention auprès de la mère après le dévoilement

Les résultats d'études suggèrent que l'état de santé physique et psychologique de la mère a une influence sur ses enfants : plus la mère victime de violence conjugale est déprimée, anxieuse, isolée et traumatisée, plus les enfants souffrent de problèmes affectifs et comportementaux. D'autres études « [...] insistent sur les pratiques parentales positives des mères comme facteur de protection. Les éléments les plus protecteurs sont : les conduites maternelles de soutien et de chaleur, la cohérence des pratiques éducatives, la présence d'un environnement familial structuré (horaire et routines clairement établis). » Cependant, la capacité à jouer son rôle parental avec stabilité et consistance et à encourager le développement ou l'expression de la résilience de l'enfant peut parfois être compromise en raison de nombreux problèmes de la mère : faible estime de soi, sentiment d'incompétence, d'impuissance, auto-blâme, dépression. La réaction de l'agresseur agira sur le style parental de la mère; elle sera trop permissive à cause du comportement autoritaire de l'agresseur et elle se dira que les enfants ont déjà assez souffert, ou elle sera trop sévère pour les empêcher de provoquer l'agresseur.

Il faut ajouter à cela que « la réduction de la période d'exposition est la mesure unique la plus importante que nous pouvons prendre pour aider les enfants exposés à la violence conjugale et que tout comportement problématique commencera à s'atténuer une fois qu'ils ne sont plus exposés aux mauvais traitements et ne sont plus en présence de l'agresseur».

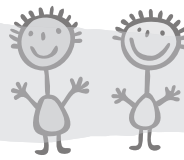
Lorsque la violence envers la mère diminue, la maltraitance des enfants diminue également (Dubé 2002). Enfin, on sait que de nombreux enfants exposés à la violence conjugale sont également victimes de mauvais traitements. Toutes ces constatations prouvent que le soutien qui aide la mère victime à se sortir du cycle de violence conjugale procure des avantages très importants à ses enfants et constitue pour eux un facteur de protection primordial.

Malgré toutes ces difficultés, et comme de nombreuses femmes l'ont déjà démontré, il est possible pour une femme de se sortir du cycle de la violence conjugale. L'intervention individuelle doit le plus possible être accompagnée de l'intervention de groupe. Les objectifs d'intervention poursuivis peuvent être les mêmes, mais les expériences vécues lors d'interventions de groupe sont enrichissantes parce qu'elles permettent aux femmes de partager leurs expériences, de se soutenir mutuellement, de créer des liens et de développer une solidarité entre elles.

Intervention sur le plan individuel

Aider la mère à reprendre le contrôle sur sa vie est le but ultime de la démarche d'aide. Dans le but d'orienter l'intervention vers la reprise d'un pouvoir personnel, il faut privilégier une relation égalitaire entre l'intervenante et la mère. Cette femme a développé au fil des ans différentes stratégies de survie. L'intervenante doit donc considérer qu'elle est l'experte de sa situation et croire que les stratégies de survie qu'elle a développées peuvent être réorientées afin d'accroître son potentiel de croissance personnelle. L'intervenante doit faire confiance à la mère, respecter ses choix et son rythme pourvu que cela ne nuise pas à sa sécurité ni à celle de ses enfants.

Travailler dans l'optique d'une reprise de pouvoir de la mère



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Être à son écoute : la laisser parler des aspects affectifs de sa relation, ne pas critiquer le fait qu'elle est attachée à son conjoint et qu'elle souhaite demeurer avec lui. Lui donner le temps de s'exprimer, de prendre ses propres décisions et faire les choix qui lui conviennent.

Respecter ses choix : ne pas lui dire ce qu'elle devrait faire. L'intervenante doit plutôt lui expliquer comment la violence peut progresser avec le temps si rien n'est fait pour y remédier et quelles conséquences cela aura sur ses enfants. Si nécessaire, faire un scénario de protection avec elle.

Éviter des solutions qui risquent de ne pas lui convenir. Ne pas juger les sentiments, les opinions et les choix de la mère lorsqu'il y a reprise de vie commune avec le conjoint aux comportements violents.

Centrer son intérêt sur ses besoins et sur ceux de ses enfants : lui faire confiance, la valoriser, l'aider à se concentrer sur ses points forts et sur ceux de ses enfants.

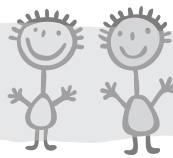
Reconnaître que la mère souffre de stress post-traumatique

Comme les personnes qui vivent une situation où il y a danger pour leur vie (victimes de viols, de vols à main armée, de catastrophes naturelles, vétérans de la guerre, etc.), plusieurs femmes violentées présentent des symptômes de stress post-traumatique. Il importe de noter que la violence conjugale n'a pas besoin d'être physique pour engendrer des conséquences extrêmement néfastes sur ses victimes. L'identification de cet état permet de souligner les conséquences néfastes de la violence sur la santé mentale des victimes et l'importance de mettre en place des moyens concrets pour les protéger ainsi que leurs enfants.

Évaluer les besoins de la femme et de ses enfants

La situation personnelle de chaque femme doit être évaluée de façon rigoureuse afin de pouvoir lui offrir une aide pertinente. Les principaux objectifs d'intervention sur le plan personnel sont :

- Aider la mère à retrouver une stabilité physique et émotionnelle, elle pourra ainsi être plus disponible pour assumer ses responsabilités auprès de ses enfants;
- Amener la mère à comprendre la dynamique de la violence conjugale;
- Aider la mère à diminuer sa peur; un des moyens est de faire un scénario de protection adapté à sa situation;
- Soutenir la mère afin qu'elle assure sa sécurité et celle de ses enfants;
- Soutenir la mère dans ses différentes démarches : juridiques, recherche de logement et de travail, etc.;
- Aider la mère à développer une meilleure estime de soi en soulignant ses efforts, en valorisant ses actions et en confirmant les aspects positifs de sa personnalité;
- Aider la mère à briser son isolement en facilitant son accès aux différentes ressources de la communauté;
- Aider la mère à s'affirmer;
- Aider la mère à prendre conscience de sa colère et à mieux la gérer;
- Amener la mère à se déculpabiliser;
- Évaluer ses besoins et ceux de ses enfants en l'informant des ressources appropriées.

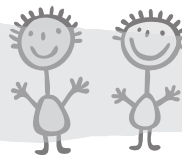


Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Les femmes victimes de violence conjugale ont besoin de soutien et d'accompagnement pour se sortir de l'engrenage de la violence conjugale. Leurs besoins varient selon la phase qu'elles traversent et les difficultés qu'elles éprouvent. Ce seront peut-être les enfants qui auront des besoins prioritaires. Des femmes peuvent être dans le besoin urgent de quitter leur domicile et d'assurer leur sécurité. D'autres ont des problèmes de santé physique ou psychologique; leurs enfants peuvent aussi avoir de tels problèmes. Pour aller plus loin, l'intervenante peut repérer avec la femme la maison d'hébergement la plus proche, lui offrir une carte professionnelle, chercher avec elle le numéro de SOS-Violence conjugale (1 800 363-9010) dans le bottin téléphonique, lui remettre un dépliant contenant les coordonnées des ressources et lui donner de brèves explications sur ces ressources.

En renseignant la femme sur les organismes d'aide et les maisons d'hébergement et en lui donnant leurs numéros de téléphone, l'intervenante lui manifeste son désir concret de la soutenir. Cela s'avère indispensable pour qui veut aider rapidement et efficacement une femme victime de violence conjugale.

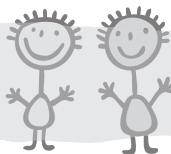
Pour **assurer sa sécurité**, l'intervenante doit éviter de lui remettre des documents que le conjoint pourrait trouver et elle ne doit pas suggérer de thérapie de couple. En raison du rapport de domination au sein du couple quand il y a violence conjugale, on augmente la probabilité d'incidents violents.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Besoins de la femme

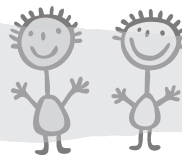
IL ME FAUT	J'en ai besoin ✓	Ressources et coordonnées
<ul style="list-style-type: none">• Une maison d'hébergement pour femmes violentées		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour préparer un plan de sécurité		
<ul style="list-style-type: none">• Un conseiller pour d'autres problèmes		
<ul style="list-style-type: none">• Un avocat ou des conseils juridiques		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour payer un avocat		
<ul style="list-style-type: none">• Un conseiller pour mon conjoint		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide concernant l'immigration		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour apprendre le français ou l'anglais		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour trouver un médecin de famille		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour trouver un logement		
<ul style="list-style-type: none">• De l'assistance sociale		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour retourner aux études		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour trouver un emploi ou améliorer mes compétences professionnelles		
<ul style="list-style-type: none">• Autres :		



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Besoins des enfants

IL ME FAUT POUR MES ENFANTS	J'en ai besoin ✓	Ressources et coordonnées
<ul style="list-style-type: none">• Une personne qui s'occupe de mes enfants pendant que je travaille		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour payer pour la garde des enfants		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour les inscrire dans une autre école		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour améliorer mes habiletés parentales		
<ul style="list-style-type: none">• Un avocat pour obtenir la garde légale de mes enfants		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide pour mon enfant qui a des problèmes		
<ul style="list-style-type: none">• Une personne pour s'occuper de mes enfants pour que je puisse me reposer un peu		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide avant et après leurs visites auprès de leur père		
<ul style="list-style-type: none">• Un conseiller pour mes enfants		
<ul style="list-style-type: none">• De l'aide parce que mon enfant me maltraite		
<ul style="list-style-type: none">• Autres :		



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

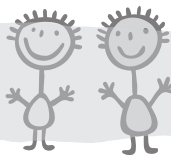
Soutenir le rôle parental de la mère

En raison de nombreux problèmes (faible estime de soi, sentiment d'incompétence, d'impuissance, auto-blâme, dépression), la femme peut éprouver de la difficulté à bien remplir son rôle de mère. L'intervention devrait permettre à la mère de :

- Prendre conscience de
 - › l'utilisation du pouvoir et du contrôle de la part du conjoint;
 - › l'utilisation des enfants comme confidents ou alliés;
 - › l'importance de la constance dans les règles et la routine imposées à l'enfant;
 - › des conséquences néfastes de l'exposition à la violence conjugale pour son enfant.
- Aider la mère à
 - › identifier les raisons pour lesquelles l'enfant fait alliance avec l'un ou l'autre des parents et trouver des moyens pour qu'il ne se sente pas coincé entre les deux;
 - › gérer mieux sa perception par rapport aux similarités qui existent entre l'enfant et son père; les comportements pourraient être mal interprétés, par exemple, elle pourrait être tentée de croire que l'agressivité de son enfant provient d'une cause héréditaire (il est bien comme son père);
 - › reconnaître que l'aliénation parentale, (le père cherche à détruire l'image de la mère) est une forme de violence envers elle, mais aussi envers l'enfant;
 - › ouverte à tout ce que vit l'enfant chez le parent aliénant,
 - › reconnaître la détresse et le besoin d'aide de l'enfant,
 - › maintenir un contact chaleureux avec l'enfant,
 - › conserver son autorité parentale;
 - › si nécessaire, à trouver les ressources pour un suivi psychologique à l'enfant; le recours juridique serait peut-être approprié pour protéger l'enfant et le soustraire à l'aliénation¹²⁶.
- Favoriser le développement de ses compétences éducatives; plus un enfant se développera de façon harmonieuse grâce à des pratiques stimulantes et non punitives, plus le sentiment d'efficacité parentale sera élevé.

Plusieurs FAUSSES CROYANCES nuisent au développement de l'enfant¹¹² :

Un parent convaincu que l'intelligence est innée est moins porté à participer au développement de son enfant; or selon Steinhauer (1997), rien n'influence davantage le développement de l'enfant (après les composantes génétiques) que la qualité des soins parentaux donnés durant les trois premières années de vie. Quand un stimulus quelconque (entendre une chanson, jouer avec une poupée, voir un chat, etc.) active un circuit neuronal de façon répétée, ce dernier est en quelque sorte renforcé et devient une partie intégrante du réseau neurologique de l'enfant. En contrepartie, les circuits qui ne sont pas utilisés fréquemment, ou de façon répétée, seront éliminés. En ce sens, l'expérience – positive ou négative – joue donc un rôle crucial dans la formation des réseaux neurologiques du cerveau qui soutiennent les acquis du jeune enfant. Ainsi, le langage et les habiletés cognitives que l'enfant maîtrisera, de même que ses comportements, seront le reflet de la configuration et du fonctionnement de son cerveau, lesquels sont grandement influencés par l'environnement, d'où l'importance des expériences précoces¹¹³.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Un parent qui perçoit son enfant comme un adulte ne peut concevoir son développement comme un processus avec des étapes. Il croira, par exemple, que si l'enfant ne répond pas rapidement à ses demandes, c'est qu'il ne veut en faire qu'à sa tête et qu'il veut pousser le parent à bout.

Un parent qui croit qu'un enfant s'élève tout seul pensera qu'il suffit de lui donner les soins de base pour qu'il grandisse. Il ne pensera pas à l'aider dans le développement de sa motricité, son langage, sa sociabilité ou sa maîtrise de soi.

Un parent qui pense qu'un enfant est insensible à ce qui se passe autour de lui s'imaginera qu'un climat de violence ne l'affectera pas.

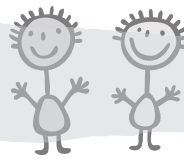
Un parent convaincu qu'« il ne faut pas gâter un enfant » en réagissant rapidement à ses pleurs croira qu'il deviendra capricieux, qu'il ne pourra apprendre à être raisonnable comme un adulte. Le fait de bercer doucement l'enfant (stimulation tactile) tout en lui chantant une berceuse (stimulation auditive) alors qu'il regarde le parent (stimulation visuelle) le calmera plus rapidement, car il vit plusieurs sensations différentes visant le même but¹¹⁴.

- Favoriser le lien d'attachement mère-enfant; encourager la mère à passer du temps de qualité avec son enfant, même quelques minutes par jour pour l'écouter, jouer ou rire avec lui, peut changer la dynamique de façon très positive et très importante. Le jeu permet une belle complicité et renforce les liens avec l'enfant.
- Offrir des conseils lorsque l'enfant a des comportements violents¹¹⁵. À cause de la période difficile que traverse l'enfant, l'intervenante pourrait être tentée d'ignorer ou de pardonner ses incartades. La vérité est que cette manière d'agir est toujours inacceptable.

Selon le Centre pour le développement des jeunes enfants¹¹⁶, « Avant l'âge de 3 ans, la plupart des garçons et des filles recourent à l'agression physique. Ces comportements sont surtout fréquents entre 2 et 3 ans. Les enfants utilisent l'agression physique lorsqu'ils vivent des émotions intenses ou simplement comme moyen d'obtenir ce qu'ils veulent. Les petites filles cessent d'utiliser l'agression physique plus rapidement que les garçons. Les petites filles utilisent plus tôt l'agression indirecte (ex. : dire du mal d'une amie). Avec le développement du langage et des habiletés sociales, la plupart des enfants ne recourent plus à des comportements agressifs au moment d'entrer à l'école. La persistance des agressions durant la petite enfance (après 3-4 ans) annonce des problèmes chroniques d'adaptation à l'adolescence. Les agressions sont un problème chronique chez un petit nombre d'enfants qui recourent à ces comportements (5 à 10 %). Les punitions extrêmes ou inconsistantes, tout comme l'absence de discipline, encouragent les comportements agressifs. »

Lorsqu'un enfant fait preuve d'une conduite agressive contre la mère ou envers d'autres, qu'il s'agisse d'injures, de menaces ou de violence physique, la mère doit commencer immédiatement à l'aider parce que :

- 】 ce comportement est malveillant et irrespectueux, et il n'est absolument pas excusable;
- 】 ce comportement est malsain pour la mère et pour les autres enfants;
- 】 si ce comportement persiste à l'école ou lors de fréquentations avec une jeune personne de l'autre sexe, l'enfant éprouvera des difficultés sérieuses, comme une expulsion de son école ou des accusations.



Section 3 : L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère

Si la mère constate ou observe que son enfant fait preuve de violence verbale ou physique :

- › elle ne doit pas se laisser influencer par ses menaces ou ses demandes;
- › elle ne doit pas réagir d'une manière violente (ex. : en lançant des insultes, en le frappant);
- › elle ne doit jamais prétendre qu'il n'y a aucun problème; son enfant doit apprendre que la violence n'est pas acceptable;
- › elle doit s'éloigner de l'enfant un peu pour reprendre son calme;
- › elle doit dire à l'enfant qu'elle lui parlera un peu plus tard.

Un peu plus tard

- › la mère trouve un moment propice pour parler calmement à son enfant;
- › elle valide ses sentiments en lui disant, par exemple « Est-ce que tu étais fâché contre moi parce je ne voulais pas que tu regardes ce film? »;
- › elle fait un lien entre sa mauvaise conduite et le comportement violent dont elle a été témoin;
- › elle lui explique clairement pourquoi ce genre de comportement est inacceptable (ex. : ce n'est pas acceptable d'insulter des gens, même quand on est en colère);
- › elle l'informe explicitement qu'il aura des conséquences si ce comportement violent se répète plus tard en étant convaincante.

Si l'enfant répète son comportement violent,

- › la mère recommence les étapes proposées et applique la conséquence prévue;
- › elle n'oublie pas de rester calme et d'expliquer clairement que cette conséquence est liée au fait que le comportement violent est inacceptable;
- › elle reste constante et cohérente; elle réagit chaque fois que l'enfant est violent.

Si la mère est inquiète pour sa propre sécurité ou pour celle des autres enfants, elle doit appeler la police.

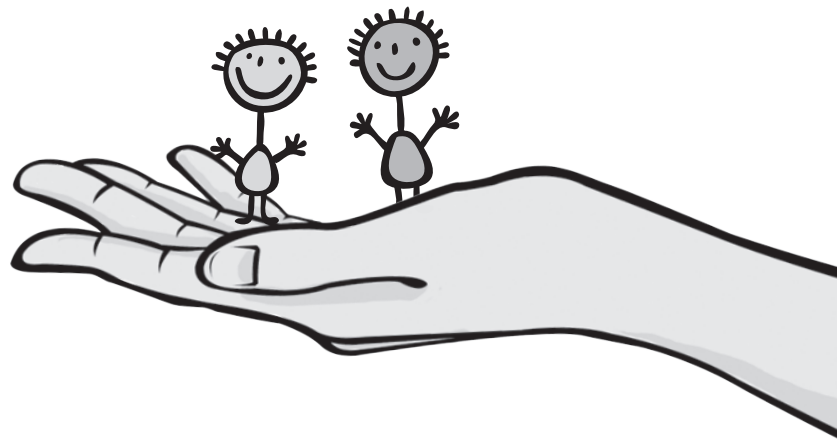
- Discuter de l'importance d'une discipline adéquate. Selon T. Berry Brazelton, pédiatre, après l'affection, le sens de la discipline est ce que les parents peuvent offrir de plus important à un enfant. Elle est vraiment nécessaire au bonheur des enfants et elle leur permet de savoir où sont leurs limites et celles de leurs parents. Elle leur permet aussi d'éviter les dangers, d'apprendre à penser avant d'agir et, finalement, de vivre dans un climat plus harmonieux. Le mot discipline signifie « enseignement » et non « punition ». Il ne s'agit pas de brimer l'enfant, mais de le guider. Il ne s'agit pas non plus de le contraindre, mais de lui transmettre des valeurs et de lui permettre d'apprendre et d'explorer en toute sécurité¹³². »

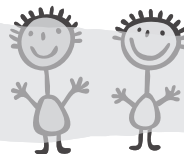
EN RÉSUMÉ

Il faut se rappeler que l'aide apportée à la mère dans l'exercice de son rôle parental procure des bénéfices immédiats à l'enfant et contribue également à rehausser son estime d'elle-même et son sentiment de compétence parentale.

SECTION 4
Les suppléments

L'enfant, une éponge...





Section 4 : Les suppléments

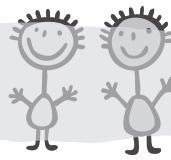
4.1 Supplément 1 : Facteurs qui affectent le rôle parental de la mère¹³⁴

Un conjoint aux comportements violents peut nuire à toutes les facettes de votre existence. Est-ce que certains des éléments suivants vous concernent?

	Dans le passé		Présentement	
	Oui	Non	Oui	Non
• Je ressens beaucoup de stress et d'inquiétude				
• Je me sens épuisée physiquement et mentalement, très fatiguée, sans aucune réserve d'énergie				
• Je n'ai aucune confiance en mes aptitudes de mère				
• Je n'ai jamais assez d'argent pour bien prendre soin de mes enfants				
• Je crains constamment pour notre sécurité				
• Je bois trop ou je prends de la drogue pour faire face à ma situation				
• Je pense m'enfuir et abandonner mes enfants				
• Autres :				

Un homme aux comportements violents peut entraver votre rôle parental. Est-ce que certaines des possibilités suivantes s'appliquent à votre cas?

- Il m'a tellement insultée que les enfants ne me respectent plus en tant que personne
- Il m'a tellement dénigrée que les enfants ne m'écoutent pas en tant que parent et ils ne m'obéissent pas
- Il m'oblige à m'occuper des choses difficiles ou désagréables (couches du bébé, devoirs des écoliers, dire « non » aux enfants); lui, il ne fait que ce qui lui plaît ou lui permet de bien paraître devant les enfants et d'avoir l'air généreux
- Il me critique en affirmant que je suis une mauvaise mère
- Il gâte tellement les enfants que c'est moi qui dois fixer des limites et dire « non »
- Il refuse absolument toutes mes suggestions pour améliorer son rôle de père
- Il menace d'appeler la DPJ à mon sujet
- Il menace de ramener les enfants dans notre pays d'origine



Section 4 : Les suppléments

- Il ne me donne pas assez d'argent pour prendre soin de la famille
- Il dit que si je ne fais pas ce qu'il veut, il frappera les enfants
- Autres :

Après la séparation, est-ce que certaines de ces choses se sont produites?

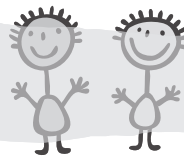
- Il demande aux enfants de m'espionner
- Il demande aux enfants de me communiquer ses messages
- Il leur dit que je suis responsable de la séparation « c'est à cause de votre mère si notre famille n'est plus ensemble »
- Il ne me permet pas d'obtenir de l'aide professionnelle pour les enfants
- Il s'enrage si mon nouveau conjoint traite mes enfants comme un père le fait normalement
- Il refuse de payer la pension alimentaire pour les enfants ou bien il s'efforce de me faire accepter de prendre moins d'argent ou même d'y renoncer complètement
- Je m'inquiète pour la sécurité des enfants quand ils lui rendent visite
- Il s'est adressé au tribunal pour m'enlever la garde des enfants
- Il a fait en sorte que le tribunal lui accorde des droits de visite, mais quand les enfants vont chez lui, il les laisse avec d'autres membres de sa famille ou il engage une gardienne
- Il a contacté la DPJ à mon sujet

Avec les enfants, voici quelques situations que vous pourriez avoir remarquées

- Il impose des règles qui sont trop rigoureuses
- Il applique les règles d'une manière inéquitable ou incohérente
- Il adopte une discipline plutôt dure; il frappe parfois les enfants ou pire
- Il s'attend à ce que les enfants agissent ou comprennent comme s'ils étaient des adultes
- Il s'en prend aux enfants quand il est de mauvaise humeur
- Il ne les comprend pas comme personnes individuelles (ex. : un enfant est allergique aux fraises et l'autre a peur des chiens)
- Il les ignore, sauf quand il est de bonne humeur ou qu'il se sent seul
- Il est trop permissif ou bien il oscille entre une sévérité extrême et une complaisance totale
- Il s'attend à ce que les enfants se comportent comme si nous vivions encore dans notre pays d'origine
- Autres

Comment tout cela a-t-il affecté les enfants?

- Ils ne savent plus à quoi s'en tenir quant aux règles réelles
- Ils me traitent comme leur père me traite

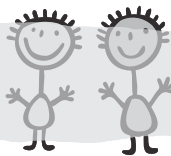


Section 4 : Les suppléments

- Ils refusent de m'écouter parce qu'ils ne me respectent pas en tant que parent
- Ils veulent vivre avec lui parce qu'il ne leur impose aucune contrainte
- Ils sont coincés entre la société canadienne et les traditions de notre pays d'origine
- Ils ne croient pas que les filles valent autant que les garçons
- Autres

Est-ce que certaines des déclarations suivantes s'appliquent à vous lorsque vous faites un retour sur le passé?

- J'étais tellement fatiguée et désappointée que je me fâchais trop vite contre les enfants
- Je m'attendais à ce qu'ils modifient leur comportement pour le garder de bonne humeur (ex. : en étant particulièrement tranquilles)
- J'aurais dû les féliciter plus souvent et leur dire qu'ils étaient de bons enfants
- J'aurais dû m'occuper d'eux encore plus
- Je suis restée avec lui trop longtemps parce que je croyais qu'ils avaient besoin d'un père
- Je laissais parfois passer des choses parce que leur père était tellement strict avec eux
- Autres



Section 4 : Les suppléments

COMPORTEMENTS DE LA MÈRE DE LA FEMME ET LEURS INFLUENCES SUR SON RÔLE MATERNEL

Lisez la liste des points que vous avez cochés. Sont-ils encore vrais dans certains cas?

Quels sont les éléments que vous avez changés?

Qu'est-ce que votre mère a fait alors que vous grandissiez¹³⁵?

Elle m'a prodigué encouragements et compliments	<input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> souvent	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle s'est intéressée à mes études	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a fourni un foyer confortable	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a protégée contre l'exploitation sexuelle	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a protégée contre la violence physique	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a enseigné à respecter les autres	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a enseigné à me respecter moi-même	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a bien nourrie et bien vêtue	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a permis de jouir d'une enfance tranquille	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle a passé du bon temps avec moi	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a punie de façon équitable	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a protégée contre les mauvaises personnes	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a bien comprise en tant que personne	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a laissé le sentiment d'être aimée et désirée	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a démontré que je pouvais tout lui dire	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Elle m'a aidée à réaliser que les filles étaient aussi bonnes que les garçons	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent

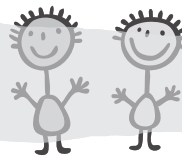
Désirez-vous ajouter d'autres éléments?

Relisez les phrases pour lesquelles vous avez coché la case « peu souvent ».

Servez-vous de trois adjectifs pour décrire comment vous vous sentiez à cette époque-là (ex. : gênée, effrayée, peu aimable, stupide, irritée, triste).

De quelles façons, par rapport à ces énoncés, désirez-vous imiter votre mère dans votre rôle de parent?

Désirez-vous agir différemment? Si oui, comment?



Section 4 : Les suppléments

COMPORTEMENTS DU PÈRE DE LA FEMME ET LEURS INFLUENCES SUR LE RÔLE MATERNEL DE LA FEMME

Qu'est-ce que votre père a bien fait alors que vous grandissiez ?

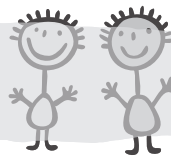
Il m'a prodigué encouragements et compliments	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il s'est intéressé à mes études	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a fourni un foyer confortable	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a protégée contre l'exploitation sexuelle	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a protégée contre la violence physique	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a enseigné à respecter les autres	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a enseigné à me respecter moi-même	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a bien nourrie et bien vêtue	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a permis de jouir d'une enfance tranquille	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il a passé du bon temps avec moi	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a punie de façon équitable	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a protégée contre les mauvaises personnes	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a bien comprise en tant que personne	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a laissé le sentiment d'être aimée et désirée	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a démontré que je pouvais tout lui dire	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent
Il m'a aidée à réaliser que les filles étaient aussi bonnes que les garçons	<input type="checkbox"/> très	<input type="checkbox"/> passablement	<input type="checkbox"/> peu souvent

Désirez-vous ajouter d'autres éléments?

Relisez les phrases pour lesquelles vous avez coché la case « peu souvent». Servez-vous de trois adjectifs pour décrire comment vous vous sentiez à cette époque-là (ex. : gênée, effrayée, peu aimable, stupide, irritée, triste).

De quelles façons, par rapport à ces énoncés, désirez-vous imiter votre père dans votre rôle de parent?

Désirez-vous agir différemment? Si oui, comment?



Section 4 : Les suppléments

4.2 Supplément 2 : Exercice pour identifier les stratégies d'adaptation¹³⁶

EXERCICE POUR IDENTIFIER LES STRATÉGIES D'ADAPTATION DES ENFANTS.¹¹⁷

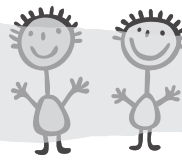
Avez-vous remarqué, chez votre enfant d'âge scolaire ou votre adolescent, certaines de ces stratégies d'adaptation en réaction à des situations de violence?

Est-ce qu'il y en a encore qui vous inquiètent à l'heure actuelle?

- Il ne veut jamais parler oui ça m'inquiète
 - Il essaie d'oublier, de ne pas y penser..... oui ça m'inquiète
 - Il me blâme, il crie, il m'hait oui ça m'inquiète
 - il consomme de l'alcool ou de la drogue oui ça m'inquiète
 - Il cherche à s'absenter le plus souvent possible de la maison, oui il a fait une fugue ça m'inquiète
 - Il essaie de prendre soin de moi..... oui ça m'inquiète
 - Il ne me laisse pas seule dans la maison..... oui ça m'inquiète
 - Il manifeste sa colère en se battant ou en cassant des objets oui ça m'inquiète
 - Il participe à des activités sexuelles, il est à la recherche d'amour oui ça m'inquiète
 - Il veut toujours être seul oui ça m'inquiète
 - Il fréquente de mauvais amis oui ça m'inquiète
 - Il dort trop ou essaie d'éviter le sommeil oui ça m'inquiète
- Autres : _____
- _____

Voici des stratégies d'adaptation que mon enfant utilise et dont je suis heureuse :

- Conversations avec des amis qui l'aident oui non
 - Conversations avec ses frères ou ses sœurs oui non
 - Rédaction de poèmes, de récits ou d'un journal oui non
 - Dessin, activités artistiques ou musicales oui non
 - Sports, exercices, bonnes habitudes de vie..... oui non
 - Recours à un conseiller oui non
- Autres : _____
- _____



4.3 Supplément 3 : Lectures suggérées

BAKER, Linda L. et Alison J. CUNNINGHAM. *Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes*, Centre for Children and Families in the Justice System, 2004, 76 pages.

BAKER, Linda L. et Alison J. CUNNINGHAM. *Enseigner en quoi consiste la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants*, Centre for Children and Families in the Justice System, 2005, 39 pages.

BEAUREGARD, Daniel et autres. *Les services intégrés en périnatalité et petite enfance; favoriser le développement des enfants âgés de 1 à 5 ans. Guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales*, gouvernement du Québec, 2009, 275 pages.

CUNNINGHAM, Alison. *Petits yeux. Petites oreilles, comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Centre des enfants, des familles et le système de justice, 2007, 44 pages.

DAMANT, Dominique. « La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 42, mai 2005, pages 125-144.

DESJARDINS, Nicole et autres. *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité. Guide pour soutenir le développement de l'attachement sécurisant de la grossesse à 1 an*, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 2005, 177 pages.

DUCLOS, Germain. *Aider les jeunes en difficulté. Prévention et intervention*, Montréal, CHU Sainte-Justine, 2009, 214 pages.

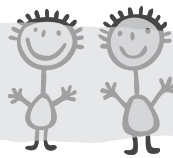
FERLAND, Francine. *Le développement de l'enfant au quotidien du berceau à l'école primaire*, Montréal, Collection du CHU, 2004, 234 pages.

FORTIN, Andrée., M. Trabelsi et F. Dupuis. *Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection*, Document synthèse, Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP), 2002, 29 pages.

FORTIN, Andrée. *Le point de vue de l'enfant sur la violence conjugale à laquelle il est exposé*, lieu, Collection Études et Analyse, numéro 32, mars 2005, 64 pages.

FORTIN, Andrée., I. CÔTÉ, S. ROUSSEAU et M. DUBÉ. *Soutenir les mères pour prévenir les effets néfastes de la violence conjugale chez les enfants. Guide pour les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement*, Montréal et Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 2007, 111 pages.

LESSARD, Geneviève. et PARADIS, F. (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection*. Québec, Institut de santé publique du Québec, 39 pages.



Section 4 : Les suppléments

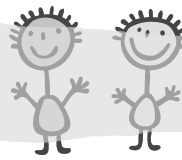
LESSARD, Geneviève., C. LAMPRON et F. PARADIS. *Les stratégies d'intervention à privilégier auprès des enfants exposés à la violence conjugale*, Institut national de santé publique du Québec, 2003, 55 pages.

PARADIS, Louise. *Je dois la vie à mon balai. Guide pratique sur les moyens de protection en violence conjugale*, CSSS Québec-Nord, 2009, 88 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995, 77 pages.

Prévenir la violence par l'apprentissage à la petite enfance, Centre d'excellence pour le bien-être des enfants, 2008, 29 pages.

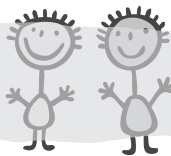
SUDERMAN, M. et P. JAFFE. *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intervention des éducateurs et intervenants en santé et en services sociaux*, Ottawa, Santé Canada, 1999, 65 pages.



Notes de bas de page

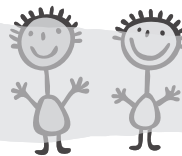
Afin d'alléger le texte, les notes de bas de page ont été regroupées à la fin du document

1. Diane PRUD'HOMME. inspiré du livre : *La victimisation des femmes: quand ça commence et où ça finit?*, Montréal, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 1994, 36 pages.
2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec, 1995, p.23.
3. CRI-VIFF, Conception : Centre APTI, 2009.
4. STATISTIQUE CANADA. *La violence familiale au Canada: un profil statistique*, Québec, no 85-224-X au catalogue, 2009, p. 5.
5. DOMINIQUE DAMANT et F. GUAY. « *La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses* », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 42, mai 2005, pages 125-144.
6. STATISTIQUE CANADA. *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, no 85-224-X au catalogue, 2009, p. 5.
7. STATISTIQUES 2008. *Ministère de la Sécurité publique sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec*, juin 2010, p.4.
8. STATISTIQUE CANADA. *La violence familiale au Canada: un profil statistique*, no 85-224-X au catalogue, 2009.
9. COLLECTIF MASCULIN contre le sexisme, décembre 2004.
10. Anne H. FLITCRAFT. "Clinical violence Intervention: Lessons from Battered Women" *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*, numéro 6, 1995, pages 187-195.
11. M. SUDERMAN et P. JAFFE. *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et intervenants en santé et en services sociaux*, Ottawa, Santé Canada, 1999, 65 pages.
12. G. LESSARD et F. PARADIS. *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : recension des écrits*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2003, 39 pages.
13. Lucie CHÉNARD, Hélène CADRIN et Josette LOISELLE. *État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale: Rapport de recherche*, Rimouski, Centre hospitalier régional de Rimouski, Département de santé communautaire, 1990, p. 37-39.
14. L. ARSENEAU, C. LAMPRON, R. LEVAQUE et F. PARADIS. *La violence conjugale, activité de sensibilisation dans le cadre du projet « Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale: projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec »*, Québec, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2005, page 118.



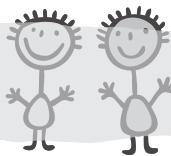
Section 4 : Les suppléments

15. Anne CAMPBELL. Atelier Chicanas de ménage-violence conjugale: *Comment différencier violence conjugale et chicane de ménage*, Colloque plaidoyer-victimes, 2004.
16. Francine FERLAND. *Le développement de l'enfant au quotidien: Du berceau à l'école primaire*, Montréal, Collection du CHU, 2004, page 31.
17. C. BARIL. « *La violence de l'homme* », Congrès du Collège québécois des médecins de famille sur la santé de l'homme, L'Omnipraticien, p 34 à 36. 1998.
18. L.A. HOFF. *Les questions relatives à la violence : Un guide de formation interdisciplinaire à l'intention des professionnelles et professionnels de la santé*, document préparé pour la Division de la santé mentale de Santé Canada, Ottawa, Université d'Ottawa, 1994.
19. Ibid.
20. Texte écrit par Jean-François VÉZINA. coordonnateur au GAPI, 2005.
21. Linda BAKER et Alison CUNNINGHAM. *Pour aider les enfants à mieux réussir, en assistant dans leur rôle maternel, les survivantes de la violence faite aux femmes*, Centre for Children and Families in the Justice System, 2004, page 6.
22. L. ARSENEAU, C. LAMPRON, R. LEVAQUE, F. PARADIS. *La violence conjugale*. Activité de sensibilisation dans le cadre du projet « Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale: projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec », Québec, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2005, page 30.
23. L. GAUMOND et D. LEMIEUX. *Au-delà de nos dires*, La Jonction pour elle, Lévis, s.d. 10 pages.
24. HELPING CHILDREN THRIVE. Inspiré de: *Domestic Abuse Intervention Project*, ©Centre for Children and Families in the Justice System, 2004.
25. REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR MÈRES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. Inspiré de : *La violence conjugale... c'est quoi au juste?*, Montréal, 1993, page 17.
26. CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX. Adapté de: *Mettre fin à la violence contre les mères*, CSN, 1994, p. 17.
27. HA HOLTZ, CN ESPOSITO et R.PODHORIN. A domestic violence primer for clinicians. *N J Med.*, 1994 Dec;91(12):853-854.
28. F. PARADIS et al. Inspiré de: *Intervention auprès des victimes de violence conjugale. Trousse de formation à l'intention des médecins en médecine familiale*, 2^e édition, Québec, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, Direction régionale de santé publique, 2004, 123 pages.
29. Louise PARADIS. *Je dois la vie à mon balai*, Guide pratique sur les moyens de protection en violence conjugale, Québec, CSSS Québec-Nord, 2009, page 37.
30. J. F. COWAN. *Adult Abuse, Neglect and Exploration: a Medical Protocol for Health Care Providers and Community Agencies*, Commonwealth of Kentucky, 1991, p. 31-32.



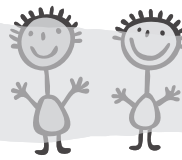
Section 4 : Les suppléments

31. GOUVERNEMENT DU CANADA, ministère des Affaires étrangères du Canada, 2006.
32. L. ARSENEAU, C. LAMPRON, R. LEVAQUE et F. PARADIS. Inspiré de: *La violence conjugale*, activité de sensibilisation dans le cadre du projet « *Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale: Projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec* », Québec, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2005, pages 40-42; et de Alison CUNNINGHAM et Linda BAKER, *Petits yeux Petites oreilles, comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Ontario, Centre des enfants, des familles et le système de justice, 2007, pages 14-15; et de Hugues 1988 cité dans D WOLFE, *Comprendre et traiter les enfants témoins de violence domestique*, London, University of Western Ontario, R & D Seminars, 1999.
33. Alison CUNNINGHAM et Linda BAKER. *Petits yeux. Petites oreilles, comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Ontario, Centre des enfants, des familles et le système de justice, 2007, pages 14-15.
34. M. SUDERMAN et P. JAFFE. *Enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et intervenants en santé et en services sociaux*, Ottawa, Santé Canada, 1999, page 3.
35. JAFFE, WOLFE, WILSON, E. PELED, et J.L. DAVIS. *Process and Outcome in Small Groups for Children of Battered Women* 1990, cité dans E. PELED, P.G. JAFFE, et J.L. EDLESON. *Ending the Cycle of Violence: Community Response to Children of Battered Women*, chap. 5, Thousand Oaks, Californie, Sage Publications, 1995.
36. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995, 77 pages.
37. D. WOLFE. *Comprendre et traiter les enfants témoins de violence domestique*, London, University of Western Ontario, R & D Seminars, 1999.
38. R. E TREMBLAY, J. GERVAIS et A. PETITCLERC. *Prévenir la violence par l'apprentissage à la petite enfance*. Montréal, Québec, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, 2008, page 3.
39. CÔTÉ, DELISLE, LEMAY, BOUFFARD, GABOURY, GUÉNETTE et LESSARD. *Resocialisation. Adaptation du cycle de la violence tel que décrit par les projets Ensemble...on découvre*, 2004.
40. I. CÔTÉ, L.F. DALLAIRE et J.F. VÉZINA. *Tempête dans la famille, les enfants et la violence conjugale*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2005, page 43.
41. I. CÔTÉ, L.F. DALLAIRE et J.F. VÉZINA. *Tempête dans la famille, les enfants et la violence conjugale*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2005.
42. A. J. FORTIN, F. VAILLANT, DUPUIS et E. PRÉFONTAINE. *Le point de vue de l'enfant sur la violence conjugale à laquelle il est exposé*, Montréal, Collection Études et Analyse, numéro 32, mars 2005, page 9.
43. Ibid.
44. Z. EISIKOVITS, Z. WINSTOK et G. ENOSH. *Children's Experience of Interparental Violence: A Heuristic Model*. *Children and Youth Services Review*, 20(6), 1998 et PELED. *Intervention with Children of Battered Women: A Review of Current Literature*. *Children and Youth Services Review*, 19 (4), 1997, pages 277-299.



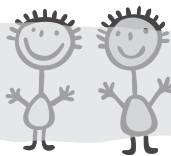
Section 4 : Les suppléments

45. Ibid.
46. Z. EISIKOVITS, Z. WINSTOK et G. ENOSH. *Children's Experience of Interparental Violence: A Heuristic Model*. Children and Youth Services Review, 20(6), 1998, pages 547-568.
47. PELED. *Intervention with Children of Battered Women: A Review of Current Literature*. Children and Youth Services Review, 19 (4), 1997, pages 277-299.
48. Ibid.
49. Z. EISIKOVITS, Z. WINSTOK et G. ENOSH. *Children's Experience of Interparental Violence: A Heuristic Model*. Children and Youth Services Review, 20(6), 1998, pages 547-568.
50. Ibid.
51. Ibid.
52. Ibid.
53. PELED. *Intervention with Children of Battered Women: A Review of Current Literature*. Children and Youth Services Review, 19 (4), 1997, pages 277-299.
54. Document en ligne: <http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/children/violence>.
55. A.E. APPLE, G.W. HOLDEN. The co-occurrence of spouse and physical child abuse: A review and appraisal. *Journal of Family Psychology*, 12(4), 1998, pages 578-599.
56. Geneviève LESSARD et F. PARADIS. *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection: recension des écrits*, Québec, Institut de santé publique du Québec, 2003, 39 pages.
57. Linda BAKER et Alison CUNNINGHAM. *Enseigner en quoi consiste la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants*, Ontario, Centre for Children and Families in the Justice System, 2005, page 28.
58. L. ARSENEAU, C. LAMPRON, R. LEVAQUE et F. PARADIS. *La violence conjugale, activité de sensibilisation dans le cadre du projet « Les enfants (0-12 ans) exposés à la violence conjugale : projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec »*, Québec, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2005, pages 20-21.
59. I. CÔTÉ, L.F. DALLAIRE et J.F. VÉZINA. *Tempête dans la famille, les enfants et la violence conjugale*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2005, page 64.
60. Linda BAKER et Alison CUNNINGHAM. *Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes*, Ontario, Centre for Children and Families in the Justice System, 2004, pages 24 à 27.
61. Alison CUNNINGHAM et Linda BAKER. *Petits yeux. Petites oreilles, comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Ontario, Centre des enfants, des familles et le système de justice, 2007, pages 26-27.



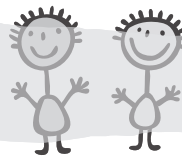
Section 4 : Les suppléments

62. Linda BAKER et Alison CUNNINGHAM. *Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes*, Ontario, Centre for Children and Families in the Justice System, 2004, pages 42-43.
63. M. O'KEEFE. The Differential Effects of Family Violence an Adolescent Adjustment, 1996, *Child and Adolescent Social Work Journal*, 13(1), p. 51-68.
64. L. SILVERN, J. KARYL, L.WAEDE, W. F. HODGES, J. STAREK, E. HEIDT et K. MIN. Retrospective reports of parental partner abuse: relationships to depression trauma symptoms and self-esteem among college students, 1995, *Journal of Family Violence*, 10(2), 177-202.
65. M. SUDERMAN et P. JAFFE. Inspiré d'un tableau dans: *Enfants exposés à la violence conjugale et familiale: Guide à l'intention des éducateurs et intervenants en santé et en services sociaux*, Ottawa, Santé Canada, 1999, 65 pages.
66. Germain DUCLOS. *Aider les jeunes enfants en difficulté, Prévention et intervention*, Montréal, CHU Sainte-Justine, 2008. p.28-29.
67. Ibid.
68. Jack P. SHONKOFF. *Investir dans le développement des jeunes enfants pour établir les bases d'une société prospère et durable*, Boston, Harvard University, publication dans Internet, 6 janvier 2010.
69. Evelyn WOTHERSPOON, Erinn HAWKINS et Pamela GOUGH. *Traumatisme psychologique chez le nourrisson*, Toronto, Centre d'excellence pour le bien-être des enfants, 2009, page 1.
70. Megan R. GUNNAR et al. *Stress et développement précoce du cerveau*, Minnesota, University of Minnesota, publication dans Internet, 10 juin 2009.
71. Sonia LUPIN. *Le stress chronique a des effets différents sur le cerveau selon l'âge*, dans Internet www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-de-la-sante/le-stress-chronique.
72. Dominique PETIT, Jean PAQUET, Évelyne TOUCHETTE et Jacques Y. MONTPLAISIR. *Le sommeil : un acteur méconnu dans le développement du jeune enfant*, Montréal, Institut de la statistique Québec, volume 5, fascicule 2, 2010.
73. Alison CUNNINGHAM et Linda BAKER. *Les enfants qui vivent dans une famille où il y a de la violence : aperçus des meilleures données de recherche en vue d'améliorer les interventions*, Ontario, Centre national de prévention du crime par le Centre for Children and Families in the Justice System, 2003.
74. I. CÔTÉ, L.F. DALLAIRE et J.F. VÉZINA. *Tempête dans la famille, les enfants et la violence conjugale*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2005.
75. Ibid.
76. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995, 77 pages.



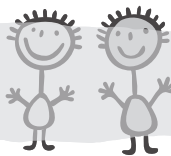
Section 4 : Les suppléments

77. Alison CUNNINGHAM et Linda BAKER. *Petits yeux. Petites oreilles, comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Ontario, Centre des enfants, des familles et le système de justice, 2007, page 36.
78. Evelyn WOTHERSPOON, Erinn HAWKINS et Pamela GOUGH. *Traumatisme psychologique chez le nourrisson*, Toronto, Centre d'excellence pour le bien-être des enfants, 2009.
79. Anne H. FLITCRAFT. « Clinical Violence Intervention: Lessons from Battered Women », *J. of Health Care for the Poor and Underserved*, 1995, numéro 6, pages 187-195.
80. R. E TREMBLAY, J. GERVAIS et A. PETITCLERC. *Prévenir la violence par l'apprentissage à la petite enfance*. Montréal, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, 2008, page 23.
81. E.M. CUMMINGS, R.J. IANNOTTI et C. ZANHN-WAXLER. Influence of Conflict between Adults on the Emotions and Aggression of Young Children, *Developmental Psychology*, volume 21, 1985, pages 495-507.
82. E.M. CUMMINGS et P.T. DAVIES. *Children and Marital Conflict*, New York, Guilford, 1994.
83. Linda BAKER et Alison CUNNINGHAM. *Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes*, Ontario, Centre for Children and Families in the Justice System, 2004, page 52.
84. Ibid., page 53.
85. M. SUDERMAN et P. JAFFE. Cité dans: *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale: Guide à l'intention des éducateurs et intervenants en santé et en services sociaux*, Ottawa, Santé Canada, 1999, 71 pages.
86. Ibid.
87. Ibid.
88. RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD. *Étude sur le dépistage et l'intervention auprès des enfants témoins de violence conjugale sur la Côte-Nord*, 1999.
89. KEARNEY (1999). Inspiré dans: G. LESSARD et F. PARADIS. *Les stratégies d'intervention à privilégier auprès des enfants exposés à la violence conjugale*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2003, 55 pages.
90. Linda BAKER et Alison CUNNINGHAM. *Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes*, Ontario, Centre for Children and Families in the Justice System, 2004, page 57.
91. L. POUPART (1999). Inspiré de : *Guide de formation à l'intention des policiers: La victime au centre de l'intervention*, Montréal, Association québécoise Plaidoyer-victimes.
92. L. ARSENEAU, C. LAMPRON, R. DELISLE, M.-C. BEAULIEU et F. PARADIS. *L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale*. Activité de formation, Beauport, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2005, page 47.



Section 4 : Les suppléments

93. L. ARSENEAU, C. LAMPRON, R. DELISLE, M.-C. BEAULIEU et F. PARADIS. *Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale. Activité de sensibilisation*, Beauport, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2005, pages 90-92.
94. M. SUDERMAN et P. JAFFE. *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et intervenants en santé et en services sociaux*, Ottawa, Santé Canada, 1999, 71 pages.
95. Louise PARADIS. *Je dois la vie à mon balai. Guide pratique sur les moyens de protection en violence conjugale*, Québec, CSSS Québec-Nord, 2009, page 81.
96. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DU MANUEL DE RÉFÉRENCE SUR LA LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*, Québec, pages 142-147.
97. D. HOTCH, A. GRUNFELD, K. MACKAY et L. COWAN. *L'intervention du personnel du service des urgences en cas de violence conjugale. Programme de lutte contre la violence familiale*, Vancouver, Vancouver Hospital Health Sciences Centre, 1995, 42 pages.
98. HELPING CHILDREN THRIVE. Inspiré de: *Domestic Abuse Intervention Project*, ©Centre for Children and Families in the Justice System, 2004.
99. Ibid.
100. Alison CUNNINGHAM et Linda BAKER. *Petits yeux. Petites oreilles, comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Ontario, Centre des enfants, des familles et le système de justice, 2007, page 19.
101. Louise PARADIS. *Je dois la vie à mon balai. Guide pratique sur les moyens de protection en violence conjugale*, Québec, CSSS Québec-Nord, 2009, 88 pages.
102. Alison CUNNINGHAM et Linda BAKER. *Petits yeux, Petites oreilles, comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Ontario, Centre des enfants, des familles et le système de justice, 2007, page 10.
103. A. FORTIN, I. CÔTÉ, S. ROUSSEAU et M. DUBÉ. *Soutenir les mères pour prévenir les effets néfastes de la violence conjugale chez les enfants. Guide pour les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement*, Montréal et Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 2007, page 45.
104. GAMBRILL et SHLONSKY. *Double Jeopardy: Risk assessment in the context of child, maltreatment and domestic violence*. Brief Treatment and Crisis Intervention, 2007, pages 253-274.
105. R.K. HANSON, L. HELMUS et G. BOURGON. *La validité des évaluations du risque de violence envers la partenaire intime: une méta-analyse*, Sécurité publique, Canada, 2007, 19 pages.
106. GROVES MCALISTER (1999) cité dans G. LESSARD, C. LAMPRON, et F. PARADIS. *Les stratégies d'intervention à privilégier auprès des enfants exposés à la violence conjugale*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2003, 55 pages.



Section 4 : Les suppléments

107. Linda BAKER et Alison CUNNINGHAM. *Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes*, Ontario, Centre for Children and Families in the Justice System, 2004, page 35.
108. A FORTIN, I. CÔTÉ, S. ROUSSEAU et M. DUBÉ. *Soutenir les mères pour prévenir les effets néfastes de la violence conjugale chez les enfants. Guide pour les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement*, Montréal et Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 2007, page 69.
109. Linda BAKER et Alison CUNNINGHAM. *Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes*, Ontario, Centre for Children and Families in the Justice System, 2004, pages 32-33.
110. A. FORTIN, I. CÔTÉ, S. ROUSSEAU et M. DUBÉ. *Soutenir les mères pour prévenir les effets néfastes de la violence conjugale chez les enfants. Guide pour les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement*, Montréal et Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 2007, pages 70-71.
111. PELED. *Intervention with Children of Battered Women: A Review of Current Literature*. Children and Youth Services Review, 19 (4), 1997.
112. D. BEAUREGARD et al. *Les services intégrés en périnatalité et petite enfance; favoriser le développement des enfants âgés de 1 à 5 ans. Guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales*, Institut national de santé publique du Québec, Gouvernement du Québec, 2009, pages 58 à 60.
113. Nicole DESJARDINS et al. *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité - Guide pour soutenir le développement de l'attachement sécurisant de la grossesse à 1 an*, Québec, Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 2005, pages 5-6.
114. Francine FERLAND. *Le développement de l'enfant au quotidien. Du berceau à l'école primaire*, Montréal, Collection du CHU, 2004, page 51.
115. Nancy HOULE et Judith LAURIER. *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant; quand et comment signaler?*, Québec, Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Gouvernement du Québec, 2008, pages 68-69.
116. CENTRE D'EXCELLENCE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS. *Coup d'œil sur les comportements agressifs*, Montréal, GRIP- Université de Montréal, 2007.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

2012

*Agence de la santé
et des services
sociaux de la Capitale-
Nationale*

Québec 